

AMS

CAHIERS MARISTES

INFORMATION

- Centenaire de la suppression et de l'exil de France des congrégations
- Sur M. Querbes et les Clercs de Saint-Viateur

ÉTUDES

- **Les circulaires : témoins de la tradition spirituelle mariste**
Fr. André LANFREY
- **Famille mariste (au sens littéral)**
P. Alois GREILER, sm
- **Une société-mère de la Société de Marie ?
Les « Amis du cordon » au séminaire St Irénée**
Fr. André LANFREY

DOCUMENT

- **L'inspecteur Guillard. Quand l'université soutenait les congrégations**
Fr. André LANFREY

FMS CAHIERS MARISTES
N°23 – Année XVIII – Juin 2006

Responsable de rédaction :
Commission du Patrimoine

Directeur technique :
Fr. AM Estaún

Collaborateurs de ce numéro :
FF. André Lanfrey, Alois Greiler,
Frederick Mc Mahon

Traducteur :
Français : Gabriel Michel

Maquette :
TIPOCROM Srl - Guidonia (Roma)

Rédaction - Administration :
Piazzale Marcellino Champagnat, 2
C.P. 10250 - 00144 ROMA
Tél. (39) 06 54 51 71
Télec. (39) 06 54 517 217
Adresse élec. : publica@fms.it
Web : www.champagnat.org

Édition :
Institut des Frères Maristes
Maison Générale – Roma

Imprimerie :
CSC GRAFICA Srl – Guidonia (Roma)

TABLE DES MATIÈRES

INFORMATION

- **Centenaire de la suppression et de l'exil de France des congrégations** 3
- **Sur M. Querbes et les Clercs de Saint-Viateur** 7

ÉTUDES

- **Les circulaires : témoins de la tradition spirituelle mariste** 11
Fr. André LANFREY
- **Famille mariste (au sens littéral)** 39
P. Alois GREILER, sm
- **Une société-mère de la Société de Marie ? Les « Amis du cordon » au séminaire St Irénée** 55
Fr. André LANFREY

DOCUMENT

- **L'inspecteur Guillard. Quand l'université soutenait les congrégations** 93
Fr. André LANFREY

Centenaire de la suppression et de l'exil de France des Congrégations

Fr. André LANFREY, fms

L'année 2001 a été, en France, celle du centenaire de la loi du 1^{er} juillet 1901 qui autorise toutes les associations, sauf les congrégations religieuses dont l'existence légale doit être sanctionnée par une loi. On sait que les centaines de congrégations enseignantes et prédicantes qui ont demandé l'autorisation se la verront brutalement refusée en 1903. Quant aux congrégations enseignantes autorisées, surtout des congrégations féminines, une loi de juillet 1904 leur interdit l'enseignement. On évalue à environ 30 000 le nombre de religieux et religieuses qui quittent alors la France mais on ne connaît pas le chiffre de celles et ceux qui se sécularisent en restant secrètement fidèles à leur engagement religieux.

Quoique la suppression des congrégations n'ait pratiquement pas été évoquée dans les grands médias français, par amnésie ou par occultation volontaire, un certain nombre de colloques se sont tenus et quelques ouvrages ont paru sur cette affaire. Nous en donnons une bibliographie sommaire en ajoutant d'autres sources propres aux congrégations de frères. Si des ouvrages ou des articles avaient paru sur cette question dans des langues autres que le français il serait bon de les signaler pour compléter cette bibliographie.

OUVRAGES GÉNÉRAUX

Gaetano Vinai Michele, fms, *Un secolo di lotte per l'insegnamento libero in Francia*, Stampa Universitaria Nazionale, Genova, 2005, 319 p.
Édition très soignée. Les pages 204-313 (chapitres IX-XIII) traitent de l'époque

1901-1904.

Les sources sont un peu anciennes.

Lanfrey André, fms, *Sécularisation, séparation et guerre scolaire. Les catholiques français et l'école (1901-1914)*, préface du cardinal Jean Honoré, Cerf-Histoire, 2003, 638 p.

Réédition d'une thèse soutenue en 1989.

Laperrière Guy, *Les congrégations religieuses. De la France au Québec, 1880-1914*. Les Presses de l'Université Laval, Canada.

T. 1, *Premières bourrasques, 1880-1900*, 228 p. ;

T. 2, *Au plus fort de la tourmente, 1909*, 595 p. ;

T. 3, *Vers des eaux plus calmes, 1905-1914*, 728 p.

L'auteur maîtrise remarquablement la connaissance des événements français et donne un éclairage exceptionnel sur l'implantation des congrégations en un pays à la fois proche et lointain pour elles.

Sorrel Christian,

La République contre les congrégations. Histoire d'une passion française. 1899-1904, Cerf, Paris, 2003, 265 p.

Excellente synthèse accessible à un large public

ACTES DE DIVERS COLLOQUES

Jacqueline Lalouette et Jean-Pierre Machelon (sous la direction de), 1901. *Les congrégations hors la loi ? Autour de la loi du 1er juillet 1901*, Letouzey et Ané, Paris, 2002, 304 p. Actes d'un colloque tenu les 27-28 septembre 2001.

Des renseignements précieux sur plusieurs congrégations de prêtres et de religieuses.

Actes du colloque organisé par la Conférence des Supérieurs Majeurs de France les 17-18 octobre 2003, *Les congrégations religieuses et la société française d'un siècle à l'autre*, Éditions Don Bosco, Paris, 2004, 340 p.

Non seulement une évocation historique mais aussi une réflexion sur la place des congrégations aujourd'hui, dans une société sécularisée. Le F. Henri Vignau, ancien conseiller général et secrétaire de la conférence des supérieurs majeurs, a été l'un des organisateurs de ce colloque. Le F. An-

dré Lanfrey y a fait l'intervention sur les frères enseignants face à la sécularisation.

Patrick Cabanel et Jean-Dominique Durand (sous la direction de). *Le grand exil des congrégations religieuses françaises. 1901-1914*, Cerf-Histoire, Paris, 2005, 489 p. Actes du colloque international de Lyon, 12-13 juin 2003.

De nombreux articles sur l'exil en Italie, Suisse, Belgique, États-Unis, Québec, Amérique latine, Maghreb, Levant. Un article du F. André Lanfrey soulignant la sécularisation comme forme importante et mal reconnue de l'exil.

TRAVAUX DES CONGRÉGATIONS DE FRÈRES PLUS OU MOINS LIÉS À L'ÉVÉNEMENT :

Études lasalliennes, Les temps de la « sécularisation » 1904-1914 ; n° 1, *Dernier tome de l'Histoire générale des FEC* par Georges Rigault, rédigé en 1953 et publié en 1991, 307 p.; n° 2, *Notes et réflexions* (sur la sécularisation des FEC), 1991, 207 p. ; n° 3, *La liquidation* (vente des biens de la congrégation en France...), 1992, 270 p., Maison généralice FSC, Rome.

L'histoire de la suppression et de la sécularisation des FEC est un peu spéciale, car, étant l'une des rares congrégations d'hommes autorisées, elle n'est supprimée qu'en juillet 1904. Néanmoins, bien des situations évoquées dans cette histoire rejoignent celles qui sont vécues dans les autres.

F. Hilaire Nourrisson, Études mennaisiennes, n° 27, juin 2002, *Les Frères de l'Instruction Chrétienne de Ploërmel dans la tourmente en France de 1880 à 1914*, 163 p.

Synthèse remarquablement détaillée et réaliste des drames, de la désorganisation, puis de la résistance tenace vécus par une congrégation de frères prise au dépourvu par la liquidation brutale de l'État en 1903.

Berzal Theodoro, (présenté par...) *Les Frères de la Sainte Famille en 1903*, 95 p. Rome, 2003.

Publication d'un manuscrit intitulé « Histoire de la persécution soufferte par l'Institut des Frères de la Sainte Famille de 1903 à 1909 ».

À ma connaissance les Frères du Sacré-Coeur n'ont pas fait d'études récentes sur le temps de la sécularisation. On trouve néanmoins des renseignements utiles dans deux de leurs ouvrages :

Les Frères du Sacré-Cœur. *Historique de l'institut 1821-1956*, Maison généralice, Rome, p. 129-171, qui relate rapidement les généralats des FF. Paulus (1900-1906) et Albéric (1906 -1925).

F. Stanislas, *Supérieurs généraux*, Frères du Sacré-Cœur, Rome, 1973.
Les pages 151-205 sont une histoire critique des difficultés du F. Paulus, Supérieur général, et de sa congrégation au temps de la sécularisation.

Bauvineau Louis, *Histoire des Frères de Saint-Gabriel*, Rome 1994, 611 p.
Les chapitres 10-14 p. 171-248 traitent de la sécularisation et de l'expansion de l'institut dans le monde au début du XX^e siècle.

Bonnafous Robert, Clerc de Saint-Viateur, quatre courts articles sur la congrégation en 1903 dans *Viateurs-France*, revue interne de la congrégation, en 2003.

Bou Roger, *Les Clercs de Saint-Viateur en France. L'obédience (province) des Ternes 1844-1905*, p. 91-111, Maison générale des Clercs de Saint-Viateur, Rome 1999.

Du même, *La province-mère. Vourles. 1859-1991*, Rome, 2004, 357 p.

Leygues Clément, *Histoire de la province de Rodez*, p. 122-129

Lanfrey André, fms, *Une congrégation enseignante : Les Frères Maristes de 1850 à 1904*, Nouvelle édition, Rome, 1997, 210 p.
La sécularisation y est traitée des p. 161 à 198.

Sur M. Querbes et les Clercs de Saint-Viateur

Fr. André LANFREY, fms

Vient de paraître un ouvrage important pour l'histoire religieuse et congréganiste :

Robert Bonnafous, csv, *Un fondateur contrarié. Louis Querbes 1793-1859*, Les Clercs de Saint-Viateur, Vourles, 2004-2005.

T. 1 *Les années de formation et de fondation*, 478 p.

T. 2 *Monsieur le supérieur*, 621 p.

T. 3 *Annexes et index* (avec la collaboration d'Aimé-Onil Dépôt et d'Elie Salesses), 161 p.

Les Maristes savent que leurs origines sont contemporaines de celles des Clercs de Saint-Viateur et que Louis Querbes, leur fondateur, s'est trouvé au séminaire Saint Irénée en même temps que les premiers aspirants maristes. Les relations entre l'Hermitage et Vourles, leur lieu de fondation, près de Lyon, ont été assez intenses, notamment par M. Pompallier, ami de Querbes, qui songe un temps à unir les Frères de Marie à la congrégation de Querbes (*Origines Maristes*, t. 4 p. 577, synopse historique n° 343.31).

Le premier tome surtout me paraît indispensable pour qui veut connaître plus à fond les origines maristes. On y trouve des pages remarquables sur l'ambiance religieuse à Lyon, en France et même à Rome de 1793 à 1838, temps de l'enfance, de la formation et de la fondation de M. Querbes. À quelques années près c'est exactement la chronologie correspondant à l'œuvre de M. Champagnat et de J.C. Colin.

L'un des aspects les plus neufs de l'ouvrage de Robert Bonnafous c'est la mise en évidence (p. 70-75) d'un réseau d'une vingtaine de séminaristes de Saint Irénée fortement attirés par la Compagnie de Jésus. Il s'agit de Joseph Rabut, Claude-Marie Huet, Antoine Steyert, Dominique Dufêtre (futur missionnaire diocésain puis évêque de Nevers, cf. OM t. 4 p. 746) Ferdinand Donnet (futur cardinal et proche des aspirants maristes, cf. OM t. 4 p. 744), Vincent Pater, Louis Montbernier, Antoine Pascal, Claude Soviche, Jean-Baptiste Madinier (OM t. 4 p. 778), Chambeyron, Dumas (OM t. 4 p. 746), Nicolas Nivet, Devienne, Chanou, Détard, Boissart, Barret (OM1, doc. 31 p. 184-185) et, évidemment, Querbes.

Plusieurs de ces personnages sont signalés dans les *Origines Maristes*. Beaucoup plus sont signalés comme des séminaristes fervents dans les archives des Chartreux : Barret, Nivet, Devienne, Dufêtre, Soviche, Pater, Pascal, Chambeyron. Aucun d'entre eux, sauf Vincent Pater, n'est des « Amis du cordon » (voir article sur eux dans le même numéro des CM).

Les renseignements fournis par le F. Bonnafous contribuent donc à enrichir notre connaissance des réseaux de séminaristes qui semblent être au nombre de quatre au moins : les disciples de Bochart autour de la « Pensée pieuse », les « Mariistes » liés à Cholleton, les « Amis du cordon », société décrite dans l'article qui suit, et enfin le réseau des aspirants jésuites dont on ne sait s'il constitue une société organisée ou simplement une bande d'amis. Les relations semblent fréquentes entre ces divers groupes, notamment par certains séminaristes qui appartiennent à plusieurs d'entre eux ou y ont des amis intimes. Ils ont d'ailleurs des points communs manifestes : une grande ferveur, un ardent esprit apostolique et, probablement, un fort esprit d'opposition à l'Empire finissant.

Une dernière remarque : le tome 3 offre des documents majeurs et une étude critique sur l'iconographie concernant le P. Querbes qui me paraît un bon modèle méthodologique pour un travail analogue à faire sur les portraits de Champagnat. Un index des thèmes et un autre des noms propres font de l'ouvrage une riche et pratique banque de données.

L'ouvrage tout récent du P. Roger Bou sur la province-mère de Vourles de 1859 à 1991 apporte un précieux complément. J'y ai notamment appris que les relations entre Mgr Pompallier et Querbes avaient été durables : celui-ci fut établi son grand vicaire en Europe et son fondé de pouvoir pour ses relations avec le Conseil de la Propagation de la Foi de Lyon.

Querbes s'est encore entremis dans le différend entre le P. Colin et Mgr Pompallier. Enfin, on apprend qu'en 1860 Mgr Pompallier rentre en Nouvelle-Zélande avec deux Clercs de Saint-Viateur : les FF. Archirel et Grange qui ne pourront implanter durablement la congrégation en Nouvelle-Zélande mais montrent la volonté de Pompallier de trouver des auxiliaires hors du milieu mariste. L'ouvrage dessine encore à grands traits (p. 97-103) l'histoire des Frères de la Croix de Jésus de Bochard, finalement absorbés par les Clercs de Saint-Viateur en 1822.

Bref, les Clercs de Saint-Viateur nous offrent une synthèse sur leur fondateur et sa fondation susceptible d'éclairer notre propre histoire.

Les Circulaires

Témoins de la tradition spirituelle mariste

Fr. André LANFREY, fms

Dès le P. Champagnat s'est établie la tradition de deux circulaires par an : la première en janvier ou février, servant de réponses aux vœux des frères ; la seconde, en été, annonçant les retraites et proposant les fruits à en tirer. Sont évidemment joints à la partie spirituelle de la circulaire toutes sortes d'avis concernant écoles, finances, démarches administratives. Les circulaires ont aussi pour fonction d'annoncer les décès, de proposer des notices nécrologiques et les listes de défunts de l'année. Au fil du temps, les supérieurs joignent aux circulaires les actes pontificaux, les récits de voyages des missionnaires, les rapports de visites des supérieurs, la situation des causes de béatification... Évidemment, les circulaires annoncent aussi les chapitres généraux et en donnent les comptes-rendus.

I. PETITE HISTOIRE DE LA DIFFUSION ET DE LA CONSERVATION DES CIRCULAIRES

Quant à l'histoire plus technique de leur diffusion et de leur conservation, le F. Avit nous apporte (Abrégé des Annales, 1848, t. 2 p. 176) des éléments précieux : d'abord manuscrites jusqu'en 1838 elles sont lithographiées jusqu'en 1842 par le F. Marie-Jubin. En janvier 1841 (Circulaires, t. 1 p. 46) le F. François invite chaque communauté à se procurer un registre dans lequel on copiera les circulaires reçues. De 1842 à 1848 elles sont imprimées sans que l'on songe à en conserver des exemplaires supplémentaires. Ce sera chose faite à partir de 1848.

La conservation de ces liasses de feuillets a dû se faire de manière très inégale selon les communautés. Aussi les collections de circulaires an-

térieures à l'édition de 1916-17 sont aujourd'hui très rares et incomplètes car un certain nombre de liasses se sont perdues avant d'être reliées et les circulaires antérieures à l'impression, c'est-à-dire celles du P. Champagnat et les premières du F. François, n'ont pas été retenues (Circulaires, t. 12 p. 163). C'est probablement pour la première de ces raisons que le F. Théophile fait réimprimer les circulaires du F. Louis-Marie sur la simplicité, la prière, l'école de Pontmain, la formation des frères, la charité fraternelle (Circulaires, t. 9 p. 133, t. 10 p. 419-420, t. 11 p. 137, 315).

La maison de Varennes-sur-Allier garde des traces importantes de ces premiers ouvrages, en particulier une collection des circulaires allant du 15 décembre 1848 au 17 janvier 1878 en trois volumes. Le premier volume, (1848-1865), quoique présentant de nombreuses lacunes qui trahissent la difficulté des communautés à conserver correctement les circulaires reçues en feuillets, présente, encarté en son début une circulaire du F. François datée de novembre 1846, et dont le format est différent de celui des autres circulaires.

Les volumes conservés à Varennes semblent donc confirmer les propos du F. Avit : la normalisation des formats des circulaires n'intervient pas avant 1848. Quant à leur constitution en volumes elle est peut-être un peu plus tardive : la première table imprimée figurant à Varennes donne les circulaires des années 1860-69 mais ne précise pas le numéro de volume. En revanche la table des matières des circulaires de 1887-92 précise qu'on en est au 7^e volume.

La maison de Varennes garde encore deux recueils des circulaires rééditées par le F. Théophile : le premier, de 492 pages, datant de 1885, le second de 1900, comprenant 628 pages. À eux deux ces ouvrages présentent une excellente synthèse du cœur de la spiritualité mariste dans la seconde partie du XIX^e siècle.

Nécessité d'une édition complète et officielle

Les événements de 1903, l'internationalisation de l'Institut, la difficulté à disposer d'un corpus complet des textes fondamentaux, sans compter l'approche du centenaire de la Congrégation : tous ces événements ont amené les supérieurs à entreprendre la réédition systématique des circulaires en y incluant celles qui remontaient au Fondateur.

L'édition du centenaire de l'Institut est annoncée dans la circulaire du 22 avril 1912 (t. 12 p. 163). Celle du 24 mai 1916 (t. 13 p. 242) indique que la réédition se poursuit activement et sera, sauf imprévu, terminée en décembre. En réalité la guerre ralentit le travail et la circulaire du 2 février

1917 signale que le dernier volume est sous presse (t. 14 p. 85). Celle du 24 mai 1918 (t. 14 p. 219) ajoute qu'en raison des difficultés de transport et des prix élevés on ne peut encore envoyer un nombre suffisant de séries aux provinces. Ce n'est guère avant le chapitre de 1920 que la réédition des circulaires sera effectivement disponible dans les communautés.

Quant à savoir l'accueil qui leur a été fait ... il faudrait y voir de plus près, d'autant qu'arrivent dans une congrégation largement internationale treize volumes en français qui évoquent – même pour les Français – une situation totalement différente de celle qui est vécue à l'issue d'une guerre qui a bouleversé le monde. Les treize volumes de l'édition de 1914-17 deviennent de ce fait une espèce de mémorial d'une société religieuse d'éducation essentiellement liée à un temps et un lieu dépassés : le XIX^e siècle et la France. À partir du volume 14 les circulaires changent donc de statut : elles sont désormais essentiellement le lieu de l'enseignement doctrinal des supérieurs, d'autant que depuis 1908 le *Bulletin de l'Institut* se charge des informations diverses sur la Congrégation et son système éducatif. Cette mutation n'a fait, depuis, que se renforcer.

2. INTÉRÊT ACTUEL DES CIRCULAIRES

Comme se profile un second centenaire de l'Institut on peut poser la question d'une nouvelle réédition, qui n'aurait évidemment pas grand chose à voir avec la première car une grande partie du contenu des circulaires antérieures à 1917 et même au concile Vatican II n'a plus qu'un intérêt historique. En revanche, les circulaires à contenu doctrinal nous offrent des perspectives irremplaçables quant à notre spiritualité en reliant les origines à aujourd'hui, opération que l'on oublie trop de faire quand nous parlons de spiritualité.

En effet, les circulaires nous gardent de trop sacrifier au mythe des origines en montrant que la spiritualité se construit et se déconstruit sans cesse, constituant un processus historique complexe sur lequel il faut jeter un regard attentif. De ce fait, les origines ne se comprennent pas plus sans la tradition qui se nourrit d'elles que l'aujourd'hui ne peut se référer directement aux origines en faisant l'économie de l'épaisseur historique par laquelle elles nous sont parvenues. Notre spiritualité est comme l'échelle de Jacob sur laquelle des anges montent et descendent : pour la connaître il faut faire comme eux en n'oubliant pas que les circulaires constituent des barreaux importants de l'itinéraire spirituel d'aller-retour entre nos origines et nous.

Esquisse d'Histoire de l'enseignement spirituel des supérieurs

Je passerai rapidement sur les circulaires du P. Champagnat parce qu'elles ont été republiées dans les *Lettres* du Fondateur et parce que je les ai commentées ailleurs. Je souligne simplement qu'elles renferment ce qu'à l'époque on appelait des maximes ou des sentences, d'une grande portée spirituelle.

Je serai aussi succinct sur le F. François dont la circulaire sur l'esprit de foi me paraît la première synthèse sur la spiritualité mariste¹. Il me semble néanmoins que les dix-neuf textes sélectionnés renferment trois préoccupations complémentaires : garder la mémoire des actes et écrits du Fondateur défunt ; bâtir une spiritualité « mariste » c'est-à-dire à la fois émancipée de lui et dans son esprit ; faire intérioriser la règle et les vertus majeures de l'esprit mariste.

Le F. Louis-Marie me paraît au début beaucoup plus ambitieux et moins profond que le F. François. Il entreprend tout d'abord d'effectuer une œuvre de restauration de l'esprit de la Congrégation en crise de croissance, par renouvellement de régularité, piété, charité (circulaire du 27/12/1860). Contrairement au F. François qui, dans sa circulaire sur l'esprit de foi ne cite pas une fois le P. Champagnat, il utilise abondamment sa doctrine et ses exemples ainsi que ceux des frères modèles : FF Bonaventure et Jean-Baptiste. Au fond, il insiste moins sur la charité que sur la piété et la régularité.

Durant les années 1860-70 me paraît triompher une conception ascétique et quelque peu militaire de la Congrégation, en opposition partielle avec celle du F. François et en connivence forte avec celle du F. Jean-Baptiste. La circulaire sur la formation, en 1867 me paraît typique à cet égard puisqu'elle hiérarchise fortement l'Institut, les directeurs devant à la fois faire marcher leur école et former leurs auxiliaires à la vie religieuse sous l'œil vigilant des supérieurs majeurs.

Loin de mettre en cause une conception quelque peu populiste de la Congrégation qui remonte au P. Champagnat² et qui écrase l'Institut sous la masse des jeunes à former, il charge les cadres de l'Institut, en particulier les directeurs, de tâches quasi impossibles. Cette stratégie ne sera

¹ Voir André Lanfrey, « La circulaire sur l'esprit de foi » dans *Cahiers Maristes*, n° 16 p. 21-52 ; Essai sur la spiritualité mariste, Rome, septembre 2001, p. 168-179.

² Il ne refusait pas les postulants parce qu'il considérait qu'ils étaient envoyés par la Sainte Vierge.

pas étrangère à la faible persévérance des frères : les jeunes parce que peu formés par des directeurs incapables d'assumer des tâches multiples ; les directeurs rebutés par une fonction trop exigeante. Avec le F. Louis-Marie nous assistons donc à l'aggravation d'un effet pervers d'une intuition forte de Champagnat : l'Hermitage cité mystique destinée à accueillir tous ceux qui veulent combattre sous l'étendard de Jésus et de Marie.

Dans la circulaire sur Pontmain il me semble déceler une évolution : la guerre de 1870 et la Commune ont révélé une telle perversité du monde moderne qu'il n'y a plus que la prière pour le sauver. C'est peut-être cette mise en cause de ses certitudes qui suscite chez le F. Louis Marie un retour à ce que la tradition mariste a de plus profond : le thème de la « vie mystique de J.C. dans nos âmes » (circulaire du 16 juin 1877) pour lutter contre les « puissances des ténèbres » (t. 5 p. 404). Cette circulaire, malheureusement gâtée par une conclusion très longue et assez plate, me paraît un des sommets de la spiritualité mariste. Elle n'est pas sans lien avec les circulaires qui suivent : sur l'enfer, l'éternité et la sainteté car dans ces textes fortement inspirés des exercices de St Ignace³ nous retrouvons la même inspiration : lutter contre le règne du mal à l'exemple de J.C. pour son propre salut et celui du prochain.

L'enseignement du F. Louis-Marie semble donc refléter deux époques opposées : dans la première c'est le supérieur sûr de lui et qui réorganise de fond en comble une Congrégation qui a effectivement besoin d'un chef ; dans la seconde partie c'est un retour à une tradition originelle qui situe la Congrégation dans la grande lutte cosmique entre le Bien et le Mal à un moment où la France bascule irrésistiblement vers la République. Il n'est pas interdit de penser non plus que le F. Louis-Marie vieillissant médite sur ses propres fins dernières.

Le F. Nestor n'a fait que passer à la tête de l'Institut mais ses circulaires semblent prendre partiellement le contre-pied des options du F. Louis-Marie et tenter de résoudre en profondeur des problèmes que celui-ci avait envisagés de manière plus administrative que spirituelle. S'il demeure classique sur l'instruction chrétienne des enfants (19/3/1881) l'introduction à son ambitieux plan d'études (1^{er} mars 1882) esquisse une spiritualité du travail et commence à quitter une conception négative et utilitariste de la culture. Au plan plus proprement spirituel, sa circulaire sur

³ Voir t. 6 p. 78 : le chapitre de 1863 s'est ouvert par la méditation sur l'enfer et la malheureuse éternité.

la dévotion au Sacré-Cœur offre une définition théocentrique et christologique de l'humilité (p. 337-338) qui apporte vraiment quelque chose à la spiritualité mariste. Surtout, la même circulaire est une critique implicite de toute une tradition mariste sur l'enfer et dont la récente circulaire du F. Louis-Marie est la dernière manifestation. Voici le passage-clé de cette instruction (p. 340).

« Il y a en fait deux façons d'entendre le christianisme. Il est des âmes qui, dans toute la pratique habituelle, envisagent Dieu surtout comme un maître, sont attentives à ses droits, marchent sous l'aile de la justice, sont pénétrées de sa crainte. Ces âmes ne dépassent guère dans leurs déterminations intimes l'idée sévère du devoir. Toutes leurs préoccupations, toutes leurs ambitions surnaturelles se résument et s'enferment pour ainsi dire dans un mot : le Salut »...

« Si nous rendons maintenant sa place à J.C. [...] tout demeure et tout est changé [...] tout rit, tout s'éclaire, tout s'échauffe sous le rayon du ciel. Pourquoi donc ? Ah ! c'est que l'amour a fait son apparition dans le monde [...] La grande question se pose toujours : que faire pour me sauver ? Mais une autre la complète, la domine, la transforme : Que rendrai-je au Seigneur pour tous les biens dont il m'a comblé ? (ps. CXV, 5). »

Avec le **F. Théophile** on revient à la tradition du F. Louis-Marie d'une manière un peu particulière : ce supérieur fait très peu d'instructions doctrinales mais renvoie à celles du F. Louis-Marie. Dans une certaine mesure, il considère qu'avec lui est achevée une sorte d'Écriture Sainte mariste après le décès du dernier supérieur ayant intimement connu le Fondateur. Entré à l'Hermitage en 1845 le F. Théophile ne se sent manifestement pas une autorité spirituelle comparable à celle de ses devanciers. En revanche, ayant bien connu le F. Louis-Marie, c'est à ce porteur de la tradition qu'il se réfère de manière privilégiée.

Avec lui l'Institut entre donc dans une spiritualité fondée sur la mémoire et la répétition plutôt que sur l'interprétation et l'enrichissement. D'ailleurs le F. Théophile reproduit l'activité débordante du F. Louis-Marie première manière, s'attachant à l'internationalisation rapide de la Congrégation. On ne sait ce qu'il advient, durant son généralat, de l'ambitieux programme d'études du F. Nestor, mais en tout cas le F. Théophile s'attache, plus que le F. Louis-Marie, à revoir la fonction éducative de la Congrégation, non en pensant lui-même les questions éducatives, mais en utilisant les travaux contemporains. Ses circulaires les plus importantes concernent donc la piété dans les écoles, et les œuvres post-scolaires, fortement inspirées par la pédagogie salésienne. Les textes pontificaux sont

systématiquement publiés. La cause de béatification du P. Champagnat et ses récits de voyage autour de la terre remplissent de nombreuses pages. L'époque du F. Théophile paraît donc spirituellement très pauvre, du moins si l'on se réfère à ses circulaires. Le F. Stratonique, son successeur, en définissant son prédécesseur comme une « règle vivante » (t. 11 p. 204-208) ne contribue pas à modifier cette impression.

Il y a pourtant une exception de taille à ce jugement, c'est la courte instruction sur l'esprit de prière (10 mai 1902, t. 10 p. 143-152) qui nous présente une vision remarquablement profonde de la prière, très éloignée de la lourdeur insistante des instructions du F. Louis-Marie :

« Qu'est-ce que l'esprit de prière ? [...] c'est comme une huile aromatique, composée de ce qu'il y a de plus pur, de plus ardent, de plus divin dans les rapports de l'âme avec le ciel, et qui, venant à surnager dans notre âme, y brûle perpétuellement en l'honneur de Dieu. » (p. 143)

« Cet esprit de prière n'a rien de gênant pour les mouvements de l'âme : il ne crée point dans le cœur la contrainte et la servitude. On commence par degrés successifs, et l'on finit par vivre ainsi de Dieu, avec Dieu et en Dieu, comme on respire, aussi librement, avec autant de facilité et presque sans s'en apercevoir. » (p. 149)

Même la conclusion, qui, selon le genre littéraire des instructions, aurait dû chercher à proposer des applications platement ascétiques, reste dans le même ton :

« Si par nos généreux efforts et par la grâce de Dieu nous parvenons à établir en nous l'esprit de prière et le désir perpétuel du cœur, notre vie tout entière ne sera plus qu'un hymne à la gloire de Dieu, un hymne dont les strophes se continueront dans le ciel. »

Sa dernière instruction, sur la fidélité à la vocation, se situe à une date significative : le 19 mars 1904. Elle inaugure un problème que l'Institut ne saura pas résoudre en termes spirituels : la sécularisation. Il la condamne en termes voilés mais fermement (t. 10 p. 414) :

« Conduisons-nous donc d'après cette considération que le bien que nous avons à faire, si nous voulons plaire à Dieu ne se limite pas à tel pays, à tels enfants, soit en-deçà, soit au-delà des Alpes ou des Pyrénées, mais doit s'étendre par delà les océans, partout où il y a des enfants à instruire, des âmes à sauver.

[...] En vain lui (à Dieu) protesterez-vous mon frère que vous lui resterez fidèle, que vous continuerez de marcher à sa suite. Vous le suivrez ! Hélas ! de loin d'abord, ensuite à telle distance que peut-être vous le perdrez de vue [...] Les séductions du monde sont si redoutables, l'abus des grâces est si funeste, la pente si glissante, pour une âme qui est sur la voie de la déchéance ! »

Le F. Théophile semble n'avoir pas perçu que son argument en faveur des enfants du monde entier pouvait être facilement retourné par les sécularisés : en France aussi il y avait des âmes d'enfants à sauver et la tâche était d'autant plus urgente que leur salut était davantage menacé. Sa théorie de la vocation, marquée par le souci de se protéger du monde, pour être classique n'en paraît pas moins bien frileuse, comme si la fidélité à des formes de vie religieuse et le souci de sa propre sécurité l'emportait sur tout. Enfin, très féru d'une internationalité dont l'une des sources est dans l'universalisme du P. Champagnat (Tous les diocèses du monde entrent dans nos vues) il ne comprend plus l'apostolat enraciné dans un milieu et un pays.

Le parcours spirituel du F. Théophile m'apparaît donc comme le temps d'une transition à multiples ressorts. Avec lui nous quittons l'époque des grands interprètes pour entrer dans celui des relecteurs ; le temps de la France pour entrer dans l'international ; le temps de la Congrégation comme entité semi monastique pour entrer dans le temps de la sécularisation ; le temps de la paix pour entrer dans celui de la persécution. En somme, comme le F. Louis-Marie, le F. Théophile a connu un extraordinaire succès institutionnel et un relatif échec doctrinal.

Le F. Stratonique a dû gérer les problèmes inaugurés par son prédécesseur : la sécularisation et l'intériorisation des nouvelles constitutions de 1903 qui créent un gouvernement décentralisé. A ces deux sujets s'en joignent deux autres : le centenaire de l'Institut et la guerre. On comprendra donc pourquoi, durant son généralat (1907-1920), il a multiplié les instructions sur les constitutions et la nécessité de revenir à l'esprit des origines. Intraitable sur les questions d'adaptation (t. 11 p. 486-487 : « Dieu ne varie pas »), à défaut de pensée profonde il possède un style fait de simplicité et de bonhomie, qui tranche avec la grandiloquence du F. Louis-Marie ou la froideur du F. Théophile.

Sa préoccupation de retrouver l'esprit primitif de l'Institut (cf. t. 11 p. 314) réduit son interprétation de la spiritualité à un pur souci de mémorisation, la réédition des circulaires étant justement une des pièces maîtresses de cette volonté de perpétuer la tradition. Il en a d'ailleurs une vision large puisqu'il y inclut, auprès du P. Champagnat, le F. François « et tous nos saints aînés de Lavalla » (t. 11 p. 485, 2/2/1911). Il reprend une formule équivalente le 18 mai 1911 (t. 11 p. 559) en évoquant « nos aînés » : FF. François, Louis, Laurent, Jean-Baptiste, Stanislas, Louis-Marie, Jérôme, Bonaventure. Le 24 mai 1913 il est encore question d'imiter Champagnat « et nos frères aînés » (p. 260) et « outre le V. P. Champagnat nous avons les

trois mille de nos frères qui nous ont précédés dans l'autre vie » (p. 263). Il évoque les exemples des F. Louis, Stanislas, Damien, Chrysostome, Bonaventure, Léon, Cassien, Ribier, Pascal, Timothée, Jean-Claude, Philogone (p. 266-270)⁴.

Ainsi, le F. Stratonique, sans trop le conceptualiser, conçoit l'Institut comme un corps mystique dont Champagnat est simplement l'initiateur. Cette manière de voir est suffisamment originale pour devoir être notée. Il y a peut-être une explication à une telle insistance sur une vision fraternelle de l'Institut : c'est que, depuis 1860, le F. Stratonique, si l'on excepte le F. Nestor au généralat fort court, est le premier supérieur de l'Institut à n'être pas passé par le séminaire.

Il y a aussi une originalité relative du F. Stratonique à propos du dévouement. Dès le 6 juin 1908 il envisage un livre sur la pratique du dévouement dans l'Institut pendant un siècle et demande des témoignages (t. 11, p. 321). Tout à la fin de son généralat il n'a pas abandonné son projet : la circulaire du 24 mai 1919 (t. 14 p. 293-300) préconise comme fruits de la retraite une parfaite régularité, une solide piété, une union, qui sont les trois vertus cardinales préconisées par le F. Louis-Marie en 1860 et y ajoute le dévouement. Dans cette même circulaire (p. 298) il projette un livre d'or du dévouement et demande une fois encore des collaborations.

En définitive, le généralat du F. Stratonique, s'il ne renouvelle pas les perspectives spirituelles de l'Institut, les marque de deux manières : d'une part, il dresse un mémorial de son histoire et de sa spiritualité ; d'autre part, ce travail se réalise dans un esprit de modestie et de fraternité qu'on ne trouve pas au même point chez les prédécesseurs. Quant au style et au fond, le F. Stratonique se rapprocherait du F. Jean-Baptiste et de l'esprit du plus grand nombre des frères.

Avec le **F. Diogène** (1920-1942) on a l'impression de se retrouver proche du F. Théophane : peu de circulaires véritables mais publication de nombreux documents pontificaux. Peu de circulaires présentant une pensée personnelle, le F. Diogène avouant bonnement qu'il a repris tel ou tel livre ou conférence qui lui a plu. Évidemment, on peut penser que le F. Diogène n'a pas une doctrine suffisamment profonde pour délivrer un message personnel. Mais le problème est peut-être, comme dans le cas du F. Théophane, plus complexe. Tous deux en effet gouvernent après des

⁴ Dans la circulaire du 2/2/1916 (t. 13 p. 130) le F. Stratonique donne encore une liste des grands aînés. Voir aussi t. 14 p. 67.

supérieurs généraux prolixes et doivent tenir compte d'une certaine lassitude de leur public. D'autre part, ils peuvent paraître gênés par une conception fixiste de la spiritualité mariste : comme les origines sont établies définitivement par les livres officiels de l'Institut et par les règles, pourquoi indéfiniment répéter ? Ils se consacrent donc à ce qui leur paraît procurer des nouveautés : les documents pontificaux et les ouvrages sur la spiritualité de leur temps.

En tout cas, quand il donne des textes plus personnels, le F. Diogène paraît plutôt traditionaliste. Le 25 décembre 1921 (t. 14 p. 515-536) sa circulaire sur la vocation envisage celle-ci comme une véritable prédestination (p. 518) à laquelle l'appelé ne peut se soustraire, même s'il n'a pas fait de vœux. Évidemment, il y a derrière ce texte tout le problème de la persévérance des frères mobilisés qui sont tentés de ne pas rejoindre la Congrégation. Mais il semble y avoir plus : la contestation d'une conception trop rigide de la vocation à laquelle il répond sans concession.

La circulaire du 25/12/1923 sur ce qui constitue l'essentiel de la vie religieuse est peut-être le texte le plus subtil du F. Diogène qui tente de formuler une doctrine nouvelle sur la sécularisation évoquée directement (p. 84) pour la première fois dans une circulaire⁵. Comme au chapitre de 1920 les sécularisés ont été reconnus comme religieux à part entière, se pose la question : qu'est-ce qui fait l'essentiel de la vie religieuse ? Le F. Diogène répond que le religieux n'est pas du temps et que « nous devons être à ce deuxième siècle de notre existence tels que furent nos devanciers » mais il rajoute un peu plus loin :

« L'essentiel, c'est de l'être intérieur⁶, entendons-le bien, c'est la sainteté, du moins la vertu personnelle. Le reste n'est pas sans importance, mais c'est de l'accidentel [...] L'essentiel du religieux (en italiques) est pour nous une sauvegarde infailible si nous le possédons à un degré suffisant ; [...] la preuve en a été faite expérimentalement surtout dans les pays où nos frères ont traversé soit la persécution soit la révolution. [...] Pour une congrégation répandue dans les cinq parties du monde, il est bien rare que la persécution ou la révolution ne sévissent pas sur un point ou sur un autre [...] Il est donc sage de nous tenir prêts à la lutte, et de demander à Dieu de nous ménager, dans toutes les circonstances où nous pourrions nous trouver, les grâces nécessaires pour lui demeurer fidèles. »

⁵ Le chapitre de 1920 a une commission sur la sécularisation mais ses actes (t. 14 p. 411-453) ne la mentionnent pas afin d'éviter d'éventuelles poursuites.

⁶ Aujourd'hui on dirait « *c'est l'être intérieur* ».

Telle que formulée, la pensée du F. Diogène paraît assez confuse. Je pense pouvoir l'interpréter ainsi : en thèse la vie religieuse est intemporelle mais en hypothèse elle est bien obligée de faire face aux persécutions et révolutions. Pour ce faire elle doit se replier sur ce qui constitue son fondement : la conscience, en sacrifiant l'accidentel (l'habit...). Et l'expérience a prouvé que cela était possible.

On comprend pourquoi le F. Diogène est embarrassé car il entérine ainsi la thèse de la légitimité de la sécularisation et surtout une conception de la vie religieuse qui fait des signes extérieurs (l'habit, la règle, la communauté) des accessoires. La vie religieuse n'apparaît donc plus fondée sur la communauté et des signes extérieurs, mais sur l'individu. Le F. Diogène ne tire évidemment pas les ultimes conséquences des principes qu'il vient de poser et parle de « l'esprit de la vie religieuse », qui porte, dit-il, à l'exacte observance des règles et il termine par une charge contre les manquements à la pauvreté et l'abus des visites sans compter une tirade sur l'esprit du monde la plus traditionnelle.

Si ambiguë, et au fond intenable, que soit cette doctrine du F. Diogène, qui rattrape d'une main ce qu'il vient de concéder de l'autre, elle n'en constitue pas moins une brèche dans la conception classique de la vie religieuse. Evidemment, elle aura peu d'effet pratique puisqu'elle n'apparaît pas comme une doctrine mais une adaptation aux malheurs des temps. On peut regretter aujourd'hui que le F. Diogène n'ait pas manifesté plus d'audace mais était-ce possible d'aller plus loin ? Rien n'est moins sûr. Toujours est-il que ce texte reste comme une des rares tentatives de repenser quelque peu la vie religieuse mariste avant le concile.

La seconde circulaire du F. Diogène qui me paraisse mériter un commentaire est celle du 24 mai 1926 sur l'esprit du V.P. Champagnat (t. 15 p. 432-465) dans laquelle il compare l'Hermitage au monastère de Clairvaux encore imprégné du souvenir de St Bernard. C'est en ce lieu vénéré par les frères de toutes les parties du monde (p. 433) où l'on respire « comme une atmosphère de sainteté » que le F. Diogène intercède pour les frères menacés de persécution en divers lieux. Afin de se préparer à toute éventualité il les invite à reproduire les vertus du Fondateur en suivant l'ordre des chapitres de la seconde partie de sa Vie : Esprit de foi...

Cette reprise des vertus fondatrices me paraît d'intérêt secondaire. En revanche est manifesté fortement le lien, à un siècle de distance, entre le sentiment du fondateur qui voyait l'Hermitage comme la cité mystique de Marie destinée à se répandre sur toute la terre, et la pensée du disciple qui voit la promesse à la fois réalisée et menacée.

L'interrègne de quatre ans (1942-46) entre le F. Diogène et le F. Léonida est géré par les **FF. Machaëlis** puis **Marie-Odulphe**. Les cinq circulaires qu'ils produisent sont loin d'être sans intérêt. Mais, une fois de plus, les troubles et les guerres suscitent d'abord une volonté de restauration. Ainsi le F. Marie-Odulphe affiche le 24 mai 1945 l'intention de « tout restaurer dans l'esprit du V. fondateur par le culte de la règle » (t. 19 p 351). Dans la sécularisation, la guerre de 14-18, les persécutions dans divers pays et le second conflit mondial il ne voit que l'occasion d'un certain fléchissement religieux auquel il faut remédier en retrem pant ses énergies spirituelles. Des bouleversements ont eu lieu et le monde ne sera plus comme avant, mais le F. Marie-Odulphe ne s'en soucie pas : il faut revenir à la règle du Fondateur. Le hiatus semble total entre la spiritualité officielle et la réalité.

De 1946 à 1958 le **F. Léonida** fait un gros effort doctrinal. Si l'idée de restauration demeure fondamentale chez lui, elle est ouverte à l'idée d'adaptation, particulièrement dans la formation. Peut-être la préoccupation qui semble courir tout son généralat serait, devant l'inquiétude suscitée par la faible persévérance des frères, de leur redonner une forte identité mariste, faite d'amour et d'estime de leur vocation. La circulaire-clé sur ce sujet me paraît celle du 8 décembre 1952 intitulée : « Nous sommes des religieux, des Petits Frères de Marie » dans laquelle il traite de l'esprit religieux et de l'esprit mariste, thèmes éminemment traditionnels. Là où il fait preuve d'originalité c'est dans les causes de relâchement de l'esprit religieux : la rapide extension de la Congrégation, la persécution, le service militaire ou le travail obligatoire⁷ ; la grande protection dont l'Institut a joui de la part des autorités en divers pays ; enfin, un personnel insuffisant.

C'est l'une des premières fois qu'un supérieur reconnaît qu'un déficit religieux peut avoir des causes non seulement extérieures mais internes et même institutionnelles. Dans la seconde partie sur les « sources de l'esprit religieux et Mariste » (t. 21 p. 113) il donne le corpus qui, à son avis, contient l'esprit mariste : La Vie du Fondateur, les Règles, les A.L.S., les Notices Biographiques, les circulaires des premiers supérieurs et le Bulletin de l'Institut. Il y ajoute un peu plus loin, mais manifestement au second rang : le Guide des écoles, le Bon Supérieur, la Perfection Chrétienne, les Méditations du F. J.B., le catéchisme sur La Vierge Marie. C'est

⁷ Service du Travail Obligatoire (STO) qui contraignait les jeunes gens, sous occupation allemande, à aller travailler en Allemagne pour l'économie de guerre.

manifestement un effort pour discerner dans la tradition ce qui demeure fondamental de ce qui est dépassé.

Il fait de même avec la circulaire du 8 décembre 1948 (t. 20 p. 91-118) sur la direction spirituelle. On sait qu'en 1890 le décret *Quaemadmodum* du Saint Siège a interdit aux supérieurs laïcs des congrégations d'exiger le compte de conscience au for interne et que la direction spirituelle effectuée par les assistants a alors été abandonnée. Le F. Léonida (p. 96) nuance les effets de cette interdiction et encourage un retour de la direction.

Sur la persévérance (t. 22 p. 739) le F. Léonida présente une intéressante synthèse historique du problème après avoir souligné que la vocation est fondamentalement un mystère et un problème relevant de la liberté et de la foi, ce qui évacue une révoltante doctrine de la prédestination encore formulée par le F. Diogène. Cependant, son examen des causes de défection et des remèdes à y apporter, pour être intelligemment formulée, n'apporte au fond rien de neuf, même si la 4^e partie (p. 25...) me semble pour la première fois offrir une synthèse des arguments de ceux qui s'en vont. Au fond, mais de manière nuancée, le F. Léonida rejoint la doctrine classique : la sortie d'un frère est un problème pour lui mais pas pour l'institution.

Le chapitre de 1958 (t. 22 p. 322-358) ayant comme programme une revivification de l'esprit du Bienheureux Fondateur par une ferveur religieuse plus intense, un zèle plus efficace et une vie de famille plus intime, se situe dans la continuité du F. Léonida et les deux premières circulaires du **F. Charles-Raphaël** traitent du zèle et de la vie de famille. Peut-être le vrai changement de ton intervient-il avec la circulaire du 8 décembre 1960 sur les Règles Communes, qui viennent d'être refondues.

En effet, dans la partie qui traite de « Nos traditions à conserver » (p. 501-504) le F. Charles-Raphaël reformule l'esprit de la Congrégation en rappelant qu'« il y eut, chez lui (Champagnat), en tout premier lieu, un souci apostolique » et que si « la pensée de fonder un institut religieux a suivi presque immédiatement » elle n'a pas été première. Aussi « c'est dans ces deux directions qu'il faut chercher ce qui est essentiel dans l'œuvre du Bx Fondateur ». De tels propos me paraissent franchement nouveaux car, depuis le F. Jean-Baptiste, il était acquis que la vie religieuse était première et le zèle second. Le P. Champagnat lui-même, en fondant l'Hermitage comme un couvent, a accredité largement cette thèse. Ainsi, le F. Charles-Raphaël, sans y insister, rappelle qu'historiquement le zèle est premier et que l'Institut est au service de l'apostolat.

Cette même partie de la circulaire apporte une autre nouveauté de taille par le titre : « Spiritualité qu'il propose aux frères » qui est, à ma connaissance, le premier emploi du mot « spiritualité » dans les circulaires. Et la définition de la spiritualité qui suit ce titre est loin d'être banale car le F. Charles-Raphaël y rappelle que « la vie des frères doit être imprégnée de l'esprit marial » fait des vertus de Nazareth : humilité, simplicité, modestie qui sont en rapport avec notre genre de vie et notre apostolat. Jointe à l'esprit de famille qu'il considère comme fondamental, cette définition de la spiritualité mariste réunifie autour de l'esprit de Nazareth, plutôt développé par le P. Colin que par le P. Champagnat, un esprit mariste qui isolait trop souvent l'apostolat de la vie religieuse et l'humilité de Marie. Par ce texte bref le F. Charles-Raphaël se révèle comme un profond connaisseur de la spiritualité mariste et probablement le premier à la formuler en termes nouveaux après une longue période de répétitions plus ou moins heureuses.

L'ouverture du concile en 1962 a cassé en deux le généralat du F. Charles-Raphaël et en 1963-64 il donne une grande circulaire en quatre parties au titre surprenant : « Conservation et accroissement de l'Institut ». Elle paraît singulièrement décalée, et pour tout dire conservatrice, en une période où les événements conciliaires bouleversent le paysage religieux. Peut-être faut-il la voir comme la volonté, chez un supérieur responsable, de faire face à une exaltation qui menace de tout emporter. La circulaire du 1^{er} mai 1965 sur « La Fidélité à l'esprit de notre vocation et loi de l'adaptation » a en tout cas cette préoccupation puisque son titre même évoque la nécessité de concilier fidélité et changement. Sa troisième partie (p. 278...) tente de donner, pour le chapitre général qui se profile, des normes sur ce qui doit demeurer et ce qui doit être changé en un moment d'ébullition où la tradition risque d'être emportée.

La première circulaire du **F. Basilio Rueda** datée du 2 janvier 1968 est disposée en cinq parties qui s'échelonnent jusqu'en juillet. Elle porte essentiellement sur le XVI^e chapitre général dont la première session vient d'avoir lieu. C'est pourquoi la première partie (t.24, 2/1/1968) est consacrée à une critique de cet événement. Il y constate que, pour la première fois depuis longtemps, le chapitre a connu un véritable affrontement qu'il synthétise ainsi : spiritualité contre psychologisme, et structure contre liberté.

Il me paraît inutile de trop détailler, mais cette circulaire révèle au grand jour une division de l'Institut beaucoup plus ancienne et dont on trouve des traces, surtout à partir du généralat du F. Stratonique. Pour aller vite, et en caricaturant, nous dirons qu'un parti « conservateur », celui

de la la spiritualité-structure semble avoir, durant un siècle, déterminé la marche de l'Institut sans pour autant qu'il ait réduit un parti plus « progressiste » celui du psychologisme-liberté. En fait, ce qui s'est passé au concile se passe dans la Congrégation, qui aura la chance d'avoir un supérieur de sang-froid et apte à résoudre théoriquement pour la première fois un dilemme ancien de la Congrégation : comment s'adapter sans se renier ; comment garder l'esprit de l'Institut sans les traditions qui l'appesantissent ?

Une première révolution conceptuelle est effectuée dans la 4^e partie de la circulaire du 2 janvier 1968 - en fait du 2 juillet (cf Chronologie) intitulée « Un chapitre pour le monde d'aujourd'hui » qui fait quitter à la Congrégation sa vieille vision d'un monde corrompu dont il faut se préserver, pour offrir celle d'un monde qui appelle et dans lequel nous devons être « sacrement et levain » (p. 339).

Dans la cinquième partie de la circulaire qui ne paraît que le 1^{er} novembre 1969 le F. Basilio traite des « Appels de l'Église et du Fondateur ». Sa conclusion (p. 652) annonce une nouvelle façon d'être mariste :

« Vous pouvez être sûrs que nous avançons vers des formes de vie : moins légalistes ; apostoliquement plus hardies ; plus insérées dans une socialisation professionnelle en croissance ; avec des formes plus indépendantes et plus libres extérieurement ».

Et il ajoute qu'un tel changement « aboutira finalement à des crises de vocation car « il ne s'agit pas seulement de niveau, mais de style et même de système ». Par ces mots il prend à contre-pied toute la tradition des circulaires qui affirmaient sans cesse qu'il n'y avait qu'un système légitime qu'il convenait de maintenir coûte que coûte. En même temps il déconnecte implicitement la spiritualité du système : changer de système ce n'est pas porter atteinte à la spiritualité mais au contraire la réinterpréter.

Il reprendra explicitement cette idée dans la circulaire du 1^{er} juillet 1971 qui rend compte de la conférence générale des supérieurs, en particulier dans sa méditation devant les frères provinciaux (p. 344-399). Il y dit très clairement que l'Institut doit faire « un changement de mentalité, une *metanoia* ou conversion institutionnelle » (p. 345). De toute façon il n'y a pas le choix : nous assistons à « une transformation de la vie religieuse, non dans l'essentiel mais dans l'accidentel ; non dans son aspect évangélique mais dans son aspect culturel. Nous assistons à un dépouillement de ses formes précédentes et à sa « formulation nouvelle » (p. 346).

La circulaire du 25 décembre 1975 sur « L'Esprit de l'Institut » est capitale également parce qu'elle fait le point sur une formule sans cesse revendiquée dès l'époque du Fondateur pour définir le cœur de la spiri-

tualité mariste. C'est une mise au point sur ce qu'est la spiritualité mariste car il y distingue nettement esprit, charisme et spiritualité (p. 174-176). Puis il insiste sur le fait que la spiritualité de Champagnat, prêtre et Père Mariste, n'est pas tout à fait la nôtre. Il nous invite aussi à relativiser notre esprit face à l'évangile et à l'histoire. Il reconnaît aussi que bien souvent « le glissement du plan spirituel au plan psychologique n'a pas été une réussite » (p. 189). Par exemple l'humilité a engendré des complexes d'infériorité. Et il termine en esquissant le schéma d'une humilité, une simplicité et une modestie repensées dans un contexte nouveau.

Dans d'autres circulaires le F. Basilio s'efforcera de réinterpréter d'autres aspects fondamentaux de notre identité : par exemple la relation à Marie dans « Un nouvel espace pour Marie » (8 septembre 1976, t. 26). Il y a aussi l'étrange et gigantesque circulaire sur la fidélité (8 septembre 1984) méditation sur la vocation du Frère Mariste, non à partir de l'idéal mais du témoignage des frères. Ainsi, pour la première fois et de manière systématique, un supérieur se penche sur la vie mariste, non telle qu'elle devrait être vécue, mais telle qu'elle l'a été, avec toutes les carences et les grandeurs des personnes et de l'institution.

Ainsi, le F. Basilio a œuvré magistralement pour que l'Institut se repense de fond en comble. Par la circulaire sur la spiritualité mariste apostolique en 1992-93 le F. Charles Howard me semble conclure cette étape d'essai de redéfinition commencée avec le F. Charles-Raphaël. L'appendice de la 1^{ère} partie de la circulaire (p. 525-532) en particulier est une excellente synthèse de l'histoire du passage de l'esprit à la spiritualité mariste.

CONCLUSION

Évidemment, le recul nous manque pour porter des appréciations sur les dernières circulaires. Mais on peut dire, sans grand risque de se tromper, qu'elles s'inscrivent dans un contexte nouveau : à savoir la spiritualité mariste conçue, non comme un donné originel qu'il faut sans cesse rappeler, mais comme une création continue, non seulement de la tête mais de tout le corps mariste.

Dans une large mesure l'histoire des circulaires paraît au contraire typique d'une institution qui n'a pas su assez clairement distinguer et gérer de manière équilibrée les deux aspects complémentaires de son rôle : assurer la stabilité et garantir le dynamisme. Surtout à partir de 1903, et jusqu'au chapitre de 1958 le souci de l'unité et le culte des origines l'ont emporté sur l'attention aux signes des temps.

La première rupture, dont l'importance ne me paraît pas avoir été assez perçue, c'est le chapitre de 1958, qui reconnaît à l'individu le droit à une certaine vie religieuse autonome. Et le signe profond de cette mutation c'est le passage de la notion d'esprit de l'Institut à celle de spiritualité mariste, c'est-à-dire d'une vision communautariste et hiérarchique de la Congrégation à une articulation mieux équilibrée entre institution et individu. Même si cette mutation a été trop tardive pour éviter un certain délire individualiste et anti-institutionnel dans les années 1965-75 elle montre que l'Institut avait su anticiper dans une certaine mesure.

Quoi qu'il en soit, et malgré toutes les carences qu'on peut souligner, l'Institut a bien, dès l'origine, nourri la vive conscience d'être un corps spirituel soucieux d'un « esprit de l'Institut » fait d'humilité et de foi à l'imitation de Marie. Il a bien eu une spiritualité assez nettement définie. Ses problèmes majeurs, dans un contexte ecclésiologique qui ne permettait d'ailleurs guère d'ouvertures, ont peut-être été :

- un rapport au monde trop ancré dans la tradition monastique,
- une conception trop cléricale et trop peu fraternelle de la vie religieuse.

L'esprit de l'Institut ne pouvait donc exister que sous une forme unique délivrée par les seuls supérieurs. Dans ce contexte binaire d'adhésion sans réserve ou de « mauvais esprit » il n'y avait guère de place pour le débat public. C'est pourquoi il me paraît difficile de parler d'école de spiritualité mariste dans l'Institut pour l'époque qui précède 1958 même si en certains lieux et à certains moments (équipes des supérieurs majeurs, chapitres, seconds noviciats...) il a pu fonctionner des groupes officiels ou plus informels y ressemblant.

Pouvons-nous dire qu'à notre époque l'Institut ait constitué une ou des écoles de spiritualité ? Il me semble qu'il y tend et qu'en tout cas les conditions sont réunies pour qu'elles émergent, à savoir : une vive conscience de leur nécessité, ainsi qu'une capacité intellectuelle et institutionnelle à les faire exister. Ajoutons, ce qui n'est pas mince, que ces hypothétiques écoles de spiritualité disposeraient de matériaux maristes considérables dont les circulaires, quelles que soient leurs limites, ne sont pas la moindre portion.

TABLEAU SYNTHÈSE DES CIRCULAIRES DOCTRINALES

Pour faciliter un contact rénové avec la tradition spirituelle il conviendrait de retoiletter les circulaires en les recomposant en grands dossiers thématiques et chronologiques tels que :

- Enseignement spirituel fondamental : comprenant tous les textes doctrinaux élaborés et d'une longueur conséquente.
- Enseignement spirituel de circonstance tel qu'invitation aux retraites, exhortations à telle ou telle dévotion...
- Éducation et enseignement : comprenant l'évolution de la pensée éducative, les diverses mesures techniques, la vie des écoles...
- Les frères défunts : notices biographiques...
- Les causes de béatification et de canonisation
- Les chapitres généraux...

Le travail ci-dessous est une esquisse de ce que pourrait être un dossier sur l'histoire de la spiritualité mariste à travers les circulaires. Pour cela, ne sont retenus que les textes qui nous semblent présenter un enseignement spirituel fondamental et structuré ou des étapes importantes de l'histoire spirituelle de la Congrégation. Une exception sera faite néanmoins pour les circulaires du P. Champagnat, très courtes (reproduction manuscrite oblige !) mais évidemment importantes puisqu'aux origines.

De un à trois astérisques signalent les circulaires qui me paraissent plus intéressantes. J'ai abouti à 186 textes. J'ai choisi de garder telles quelles des circulaires en trois ou quatre parties afin de respecter le plus possible la chronologie de leur publication. Disons que l'ensemble ci-dessous comporte environ cent cinquante enseignements sur la spiritualité mariste par une quinzaine d'auteurs répartis sur à peu près 170 ans. L'apport de chaque auteur est rapidement rappelé au début de la liste de ses circulaires.

LES CIRCULAIRES SPIRITUELLES :

De l'esprit de l'institut à la spiritualité mariste

Circulaires du temps du P. Champagnat : 1817 – 1839

Les circulaires du P. Champagnat sont brèves, affectives, de circonstance : une en début d'année ; une pour annoncer les retraites. Elles présentent l'Hermitage comme la cité de Jésus et Marie (un cœur et une âme). Seulement la dernière, sur le rapport entre enseignements profane et religieux, est doctrinale.

VOL.	PAGES	DATE	TITRE DE LA CIRCULAIRE
1	1	15/1/1829	« la Sainte Vierge nous a plantés dans son jardin »
1	3	10/9/1830	« Nous avons Dieu pour défenseur »
1	4	10/8/1834	« Je souhaite que Jésus et Marie soient toujours votre unique trésor »
1	5	24/8/1835	« Comme les apôtres au cénacle...un cœur et une âme »
1	7	19/1/1836	Esquisse de testament spirituel
1	11	10/1/1837	« Aimons-nous les uns les autres »
1	13	21/1/1837	Don de la règle « aux doux noms de Jésus et de Marie »
1	14	12/8/1837	Tous réunis « sous l'étendard de l'auguste Marie »
1	15-16	15/8/1837	« Cette bonne Mère ...vous a établis comme de nouveaux apôtres »
1	17-18	4/9/1837	Mort du F. Dorothée. « Dieu nous a appelés pour être saints »
1	19-22	23.8/1838	Vivre et mourir sous les auspices de Marie
1	24-25	13/1/1839	Action de grâces envers St Joseph
1	26-27	9/9/1839	Réunion « sous les auspices de Marie notre tendre Mère »
1	28-31	6/12/1839	Travailler avec courage à l'œuvre de Marie (<i>auteur : Fr. François</i>)
1	32-37	10/1/1840	Priorité au catéchisme sans négliger les matières profanes

Sous le généralat du F. François : 1839 – 1860

F. François : Souci de cultiver la mémoire du Fondateur. Surtout la première synthèse spirituelle : la circulaire sur l'esprit de foi, probablement un ouvrage collectif impliquant le F. Louis-Marie et les aumôniers de l'Hermitage (cf. F. Avit) sans référence directe au P. Champagnat. Des circulaires de circonstance (L'Immaculée Conception... la règle).

VOL.	PAGES	DATE	TITRE DE LA CIRCULAIRE
1	41-42	6/6/1840	Mort du P. Champagnat « bon père, digne supérieur et fondateur... »
1	43-44	8/9/1840	Cultiver le souvenir du P. Champagnat
1	45-55	15/1/1841	Ouverture d'un registre pour classer les circulaires (p. 46)
1	58-60	10/8/1841	Recueillir les documents de Champagnat

VOL.	PAGES	DATE	TITRE DE LA CIRCULAIRE
1	84-93	15/1/1844	Testament spirituel du P. Champagnat
1	122-132	31/7/1847	« Que nous sommes heureux d'être les enfants de Marie »
2	5-23	15/12/1848	Esprit de foi (I)
2	29-41	16-6-1849	Esprit de foi (II)
2	75-98	21-12-1851	Esprit de foi (III)
2	123-141	11-1-1853	La Règle
2	145-168	9-4-1853	Esprit de foi (IV)
2	192-197	21-6-1854	Sur les règles et les constitutions. (<i>auteur : Chapitre général</i>)
2	203-222	2/2/1855	Sur le dogme de l'Immaculée-Conception
2	261-287	6/1/1857	Tableau thématique des maximes et exemples du Fondateur
2	301-309	8/12/1857	Sainte joie et confiance en Dieu
2	345-364	15/4/1859	L'esprit de piété
2	376-396	31/12/59	Le religieux est le temple du Saint Esprit

Sous le généralat de F. Louis-Marie : 1860 – 1879

F. Louis-Marie : Constitue un véritable corpus doctrinal que les supérieurs suivants citeront et feront réimprimer. Cette série des grandes instructions doctrinales semble se dérouler jusqu'en 1873. Elles sont marquées par un triple objectif : restaurer la piété, la charité, la régularité.

VOL.	PAGES	DATE	TITRE DE LA CIRCULAIRE
3	5-28	27/12/60	Régularité, piété, charité (programme de gouvernement) **
3	39-62	16/7/1861	Sur la dévotion à Marie ***
3	67-103	19/3/1862	Charité fraternelle (classique sans plus)
3	129-151	2/2/1863	Devoir de la prière (I)
3	176-206	8/12/1863	Ponctualité (régularité)
3	234-265	19/3/1865	Devoir de la prière (II)
3	275-296	17/1/1866	F. Bonaventure modèle du Frère Mariste ***
3	331-362	9/2/1867	Formation des frères et esprit religieux ***
3	397-425	8/12/1867	Formation des frères (suite) ***
3	463-485	2/2/1869	Pureté d'intention et imitation de Jésus Christ
4	206-230	2/7/1871	Méditations sur la Visitation. Marie médiatrice
4	239-306	8/4/1872	F. Jean-Baptiste : l'esprit sérieux ***
4	349-411	24/5/1873	F. Jean-Baptiste (suite) ; esprit de foi ***

Un second F. Louis-Marie ? Le supérieur inquiet qui voit arriver un nouveau régime politique hostile. Effort d'approfondissement de sa spiritua-

lité, Pontmain⁸ lui servant de fondement : quand la situation est catastrophique se tourner vers Marie et Jésus.

VOL.	PAGES	DATE	TITRE DE LA CIRCULAIRE
5	7-67	6/6/1874	Pontmain ou l'école de la prière (I)*
5	68-113	24/5/1875	Pontmain... (II)*
5	114-187	17/1/1876	Pontmain... (III)*
5	402-434	16/6/1877	Vie mystique de Jésus Christ dans les âmes ***
5	505-566	17/1/1878	Pontmain... (IV). La simplicité chrétienne
5	573-578	17/1/1878	La simplicité chrétienne (suite et fin)

Un supérieur vieillissant préoccupé par ses fins dernières.

En somme deux étapes dans ses instructions : une première phase, impérieuse, de recadrage de la Congrégation ; une seconde plus personnelle, plus mystique, plus inquiète aussi.

VOL.	PAGES	DATE	TITRE DE LA CIRCULAIRE
6	78-111	8/12/78	Sur l'enfer et la malheureuse éternité
6	142- 163	2/7/1879	Sur l'éternité... (suite)
6	166-192	30/11/79	Vocation. Appel à la sainteté

Sous le généralat du F. Nestor : 1880 – 1883

Quoique son généralat soit court, le F. Nestor ouvre à une conception renouvelée de l'esprit mariste en prônant une religion du coeur ainsi qu'une vision plus ouverte de l'instruction et du travail intellectuel.

VOL.	PAGES	DATE	TITRE DE LA CIRCULAIRE
6	241-266	19/3/1881	Sur l'instruction chrétienne des enfants ***
6	268-274	19/3/1881	Notice biographique du F. François*
6	333-343	12/7/1881	Dévotion au Sacré-Coeur ***
6	361-376	1/3/1882	Le plan d'études (présentation) ***

⁸ Apparition de Marie en Normandie au cours de la guerre de 1870.

Sous le généralat du F. Théophile : 1883 – 1907

L'apport doctrinal du F. Théophile est réduit : ses circulaires utilisent les travaux des autres (le F. Louis-Marie, le pape, des prêtres...) et présentent de nombreux récits de voyages. Il apparaît comme un homme d'action et un administrateur lancé dans la diffusion mondiale de la Congrégation et préoccupé par les difficultés de l'éducation en France. Mais cette vision est contrebalancée par certaines circulaires remarquablement profondes, surtout au début et à la fin de son généralat.

On peut penser aussi qu'il fallait un temps pour digérer la littérature abondante et parfois prolixe du F. Louis-Marie. Enfin on comprend qu'affronté à la sécularisation, il soit, dans ses dernières circulaires, revenu sur des sujets fondamentaux, tels que la prière et la vocation.

VOL.	PAGES	DATE	TITRE DE LA CIRCULAIRE
7	308-314	25/01/87	Esprit de foi. Esprit du Fondateur. Esprit de l'Institut**
7	338-357	22/10/93	De l'éducation
8	512-532	1/1/1895	La piété dans les écoles libres (I) (d'après l'abbé Fèvre, salésien)
8	575-591	11/6/1895	La piété dans les écoles libres (II)
8	687-705	27/12/95	La piété dans les écoles libres (III)
9	330-336	24/5/1898	Les œuvres de jeunesse (I)
9	375-379	27/12/98	Les œuvres de jeunesse (II)
9	447-455	2/6/1899	Les œuvres de jeunesse (III)
10	143-152	10/5/1902	Esprit de prière ***
10	410-420	19/3/1904	Fidélité à la vocation *

Sous le généralat du F. Stratonique: 1907 – 1920

Comme le F. Théophile, le F. Stratonique doit faire face à d'énormes difficultés : la sécularisation, la guerre. Il doit faire assimiler les nouvelles constitutions de 1903, suite à la reconnaissance romaine. Enfin, il prépare le centenaire de l'Institut. Ses circulaires vont donc porter sur le souci de fidélité aux origines, de respect de la règle et des constitutions, de confiance en la Providence. Son interprétation des origines est marquée par deux traits originaux : l'importance qu'il attribue aux premiers frères et la vertu de dévouement.

VOL.	PAGES	DATE	TITRE DE LA CIRCULAIRE
7	308-314	25/01/87	Esprit de foi. Esprit du Fondateur. Esprit de l'Institut**
11	197-204	31/12/07	Confiance en la Providence
11	204-208	31/12/07	Éloge du F. Théophile : une « règle vivante »

VOL.	PAGES	DATE	TITRE DE LA CIRCULAIRE
11	335-350	2/2/1909	Les constitutions (Historique)
11	395	25/4/1909	Préparation au centenaire : imiter le P. Champagnat (I)
11	447	25/5/1910	Imiter le P. Champagnat : son esprit de foi ***
11	485-508	2/2/1911	Les constitutions ***
11	558-565	18/5/1911	Imiter la force et la crainte de Dieu du P. Champagnat
12	7-24	2/2/1912	Nos constitutions (article 144) (pb. de la sécularisation) ***
12	119-124	22/4/1912	Imiter le P. Champagnat : présence de Dieu et zèle ***
12	175-204	2/2/1913	Nos constitutions : articles 67 (étude religieuse) et 71
12	245-259	24/5/1913	Considérations utiles : Réformer, conformer, transformer
12	259-272	24/5/1913	Imitation du P. Champagnat et des « frères aînés » ***
12	325-343	2/2/1914	Nos constitutions ...
12	505-523	24/5/1914	Crainte de Dieu (horreur du péché, enfer) *
13	18-37	2/2/1915	La Divine Providence.
13	37-45	2 /2/1915	La paix
13	67-86	2 /2/1915	Le purgatoire et la dévotion aux âmes du purgatoire *
13	98-104	1/6/1915	Renouvellement dans l'esprit de piété
13	130-164	2/2/1916	Imiter foi, ferveur et force du P. Champagnat et des 1 ^{ers} frères
13	165-188	2/2/1916	Nos constitutions : article 58 sur l'obéissance
13	207-222	24/5/1916	Évocation des derniers jours de M. Champagnat
14	4 -29	2/1/1917	Rôle providentiel de l'Institut durant son 1er siècle. ***
14	58 - 80	24/5/1917	Accroissement de l'esprit surnaturel
14	40 p.	9-12-1916	Bienfaits de ma congrégation : sa beauté (<i>auteur : un frère</i>)
14	91-104	2/2/1918	Les Béatitudes
14	104-133	2/2/1918	La persévérance
14	175-202	24/5/1918	Fortifier en nous le règne de Dieu... (Christ-roi)
14	223-256	19/3/1919	Sur la régularité (testament spirituel du F. Stratonique)
14	293-300	24/5/1919	Dévouement (typique du F. Stratonique)

Sous le généralat du F. Diogène: 1920 – 1942

Alors que le F. Stratonique se rapprocherait du F. Louis-Marie par son apport doctrinal considérable, le F. Diogène ressemble plutôt au F. Théophane : peu d'apports personnels mais beaucoup de comptes-rendus de textes pontificaux et de livres d'auteurs spirituels actuels. Esprit conservateur, il s'efforce néanmoins de penser la sécularisation comme forme authentique de vie religieuse, d'autant qu'il a une vive conscience que l'Institut vit sans cesse quelque part en situation de persécution plus ou moins larvée.

VOL.	PAGES	DATE	TITRE DE LA CIRCULAIRE
14	515-536	25/12/21	Vocation, persévérance, vœux, dispense *
14	613-620	25/12/22	Sur la joie
15	1-11	24/5/1923	Du bon emploi du temps
15	81-95	25/12/23	Sur l'essentiel de la vie religieuse (problème de la sécularisation)***
15	150-160	24/5/1924	Dévotion à la SainteVierge dans l'éducation
15	293-308	8/5/1925	Du vœu et de la vertu d'obéissance (rappel)
15	432-465	24/5/1926	L'esprit du Vénérable P. Champagnat ***
15	519-542	25/12/26	Sur les 12 vertus recommandées par St Alphonse de Ligori
16	199-218	25/12/28	Sur la grâce et la charité (inspiré du P. Janvier)
16	585-594	24/5/1931	St Augustin maître de vie intérieure (d'après le P. Cayré)
17	10-30	25/12/32	Marie modèle de pauvreté, chasteté, modestie, obéissance
17	65-88	16/4/1933	Les persécutions antichrétiennes
17	125-140	25/12/33	L'âme de Jésus dans sa passion (d'après le P. Monsabré)
17	570-584	25/12/36	L'Action Catholique
17	599-613	24/5/1937	Le purgatoire
18	7-45	24/5/1938	Dévotion au Sacré-Cœur
18	167-227	24/5/1939	Centenaire de la mort de Champagnat. Historique de sa cause

Du temps du F. Michaelis (vicaire général intérimaire) : 1942 - 1945

Le F. Michaelis paraît essentiellement soucieux de conservation de l'Institut dans une guerre qui force bien des frères à vivre des situations imprévues. Les circulaires paraissent décalées de la réalité.

VOL.	PAGES	DATE	TITRE DE LA CIRCULAIRE
19	233-248	25/12/1943	Nos maisons comme des « Domus Dei »
19	310-330	25/12/1944	Conservation des vocations

Du temps du F. Marie-Odulphe (vicaire général intérimaire) : 1945 – 1946

Le F. Marie-Odulphe présente des instructions d'une valeur spirituelle certaine et on comprend son souci de restauration après une époque troublée mais on est quelque peu déçu de ne percevoir aucune réflexion sérieuse sur le bouleversement du monde qui vient d'avoir lieu et qui est appelé à continuer.

VOL.	PAGES	DATE	TITRE DE LA CIRCULAIRE
19	351-362	24/5/1945	Restaurer dans l'esprit du Fondateur par la règle ***
19	369-390	25/12/1945	Retour à l'esprit du P. Champagnat ***
19	430-454	24/5/1946	Zèle pour l'éducation

Sous le généralat du F. Léonida : 1946 – 1958

Le F. Léonida fournit un gros effort doctrinal : deux circulaires par an, traditionnelles mais de bon niveau. On y sent une volonté de restaurer l'Institut en profondeur, face à des problèmes inquiétants tels que la faible estime de la vocation et le défaut de persévérance. L'idée d'une mutation nécessaire se profile, quoique de manière encore très timide.

VOL.	PAGES	DATE	TITRE DE LA CIRCULAIRE
19	574-594	24/5/1947	Un grand amour de notre vocation
19	631-648	8/12/1947	Bon emploi du temps
20	8-32	24/5/1948	Tendre à la sainteté par la règle comme le Bienheureux Bénilde
20	91-118	8/12/1948	La direction : moyen de faire régner l'union ***
20	175-198	24/5/1949	Zèle apostolique
20	262-287	8/12/1949	Les conseils (de maison...) leur nécessité
20	337-363	24/5/1950	Donner le bon exemple
20	407-453	8/12/1950	Recrutement et culture des vocations
20	481-511	24/5/1951	Mieux aimer la congrégation et la mieux servir
20	568-604	8/12/1951	Soin de la santé et des malades
21	11-48	24/5/1952	Une plus grande confiance en la Très Sainte Vierge **
21	84-122	8/12/1952	Nous sommes des Petits Frères de Marie (Esprit Mariste) ***
21	173-203	24/5/1953	Charité fraternelle
21	233-261	8/12/1953	Lutte contre le péché impur
21	259-327	24/5/1954	Retraite (cf. manuscrits du F. Jean-Baptiste)
21	361-393	8/12/1954	Visites et correspondances
21	393-401	8/12/1954	Estime de nos constitutions
21	441-466	7/5/1955	Béatification. Imiter M. Champagnat (son esprit de foi) **
21	510-547	8/12/1955	Fidélité à la pauvreté
21	570-585	24/5/1956	Imiter le don de force de Champagnat **
21	625-644	8/12/1956	Charité envers les élèves
22	7-39	24/5/57	La persévérance **
22	80-98	9/12/1957	Glorifier Dieu par notre vie : pureté d'intention

Sous le généralat du F. Charles-Raphael : 1958 - 1967

Le chapitre de 1958 marque une rupture avec la tradition puisqu'il prend des décisions paraissant aujourd'hui anodines mais qui alors étaient de grande portée, telles que la méditation individuelle. C'est l'irruption d'un certain individualisme dans un univers jusqu'alors extrêmement communautaire.

VOL.	PAGES	DATE	TITRE DE LA CIRCULAIRE
22	322-358	24/5/1959	Revivification de l'esprit du Bienheureux Fondateur

Les circulaires du F. Charles-Raphaël me semblent obéir à deux préoccupations successives : d'abord faire admettre à l'Institut une évolution nécessaire ; ensuite, face au torrent d'innovations et de déstructurations occasionnées par le concile et le bouleversement de la société, rappeler les fondements de la tradition. Un signe important de changement apparaît : le mot « spiritualité ».

VOL.	PAGES	DATE	TITRE DE LA CIRCULAIRE
22	384-422	8/12/1959	Un zèle plus ardent et plus éclairé
22	429-458	24/5/1960	Vie de famille
22	492-515	8/12/1960	Nos règles communes (1 ^{er} usage du mot « spiritualité » ?)
22	529-565	1/5/1961	Notre vie spirituelle ***
22	621-652	24/5/1962	La volonté d'union
22	673-703	8/12/1962	Exigences actuelles de notre vocation apostolique
23	7-46	24/5/1963	Conservation et accroissement de l'Institut (I)
23	54-102	8/12/1963	Conservation et accroissement de l'Institut (II)
23	117-176	24/5/1964	Conservation et accroissement de l'Institut (III)
23	187-222	8/12/1964	Conservation et accroissement de l'Institut (IV)
23	249-290	1/5/1965	Fidélité à l'esprit de notre vocation et loi de l'adaptation
23	207-303	1/12/1965	Le concile Vatican II et la préparation du chapitre général (I)
23	359-394	1/5/1966	Le concile Vatican II et la préparation du chapitre général (II)
23	425-471	1/12/1966	Préparation du chapitre général de 1967
23	525-541	6/6/1967	Considérations sur le chapitre spécial

Sous le généralat du F. Basilio Rueda : 1967 – 1985

Avec le F. Basilio nous assistons à une rupture culturelle et institutionnelle clairement vue et acceptée, et à un effort systématique de réinterprétation de la tradition mariste. La Congrégation n'est plus perçue comme un en-soi déconnecté du temps et des lieux mais au contraire comme une société qui n'a de sens que dans la réception-transmission du salut divin aux personnes, à l'Église et au monde. C'est une véritable refondation de la spiritualité de la Congrégation au moins aussi importante que celle qui a été effectuée dans les années 1850-70 sous les généralats des FF. François et Louis-Marie.

VOL.	PAGES	DATE	TITRE DE LA CIRCULAIRE
24	1-67	2/1/1968	Chapitre général (I): bilan de la première session
24	69-91	2/1/1968	Chapitre général (II): l'inter-session
24	121-159	2/1/1968	Chapitre général (III): face à la 2 ^e session
24	161-343	2/1/1968	Chapitre général (IV): un chapitre pour le monde d'aujourd'hui
24	347-668	2/1/1968	Chapitre général (V) : Appels de l'Église et du Fondateur
25	47-308	6/6/1970	Vie communautaire
25	344-399	1/7/1971	Conférence générale
25	482-556	1/11/1973	Entretien sur la prière (I)
25	557-580	1/11/1973	Entretien sur la prière (appendice)
26	7-150	30/5/1975	L'obéissance
26	173-249	25/12/1975	Sur l'esprit de l'Institut
26	253-714	8/9/1976	Un nouvel espace pour Marie
27	5-168	19/3/1978	Projet communautaire (I)
27	193-258	21/11/1980	Projet communautaire. Chapitre complémentaire
27	326-364	8/12/1982	L'oraison (circulaire aux frères provinciaux)
28	3-623	8/9/1984	La fidélité

Sous le généralat du F. Charles Howard : 1985 – 1993

Comme il convient après un temps d'intense activité doctrinale, les généralats suivants sont plus discrets tout en se situant dans la même veine. Avec le F. Charles Howard apparaît la première circulaire ayant pour titre la spiritualité mariste.

VOL.	PAGES	DATE	TITRE DE LA CIRCULAIRE
29	16-40	25/12/1986	Constitutions et statuts, notre règle de vie
29	47-93	1/11/1987	Les vocations
29	107-147	31/7/1988	Le discernement
29	155-163	20/5/1989	Le Fondateur interpelle ses frères
29	255-283	12/3/1990	Semeurs d'espérance
29	297-340	30/11/1990	Un appel urgent : Sollicitudo Rei Socialis
29	345-419	15/10/1991	Le mouvement Champagnat de la famille mariste
29	425-532	25/3/1992	Spiritualité mariste apostolique (I)
29	535-585	10/7/1993	Spiritualité mariste apostolique (II) : notre mission mariste <i>(rédaction par des membres du Conseil général)</i>

Sous le généralat du F. Benito Arbuès : 1993 – 2001

VOL.	PAGES	DATE	TITRE DE LA CIRCULAIRE
30	5-53	8/11/1997	Avancer sereinement mais sans tarder (<i>conférence générale</i>)
30	61-102	8/5/1998	Fidélité à la mission dans des situations de crises sociales
30	123-157	1/9/2000	Convocation au chapitre général
30	123-168	31/10/2000	À propos de nos biens

Famille Mariste *- au sens littéral -*

Alois GREILER, s.m.

Alois GREILER est un Père Mariste qui réside à Abmsen, dans le nord de l'Allemagne, où il travaille comme curé dans quatre villages. Il est aussi membre d'un centre de spiritualité pour les laïcs. Il fait partie d'une équipe qui prépare un colloque international sur la Société de Marie : « Colin et l'Océanie ». En 2004, comme aumônier à Manziana (Italie) pour un groupe des Frères Maristes et Marianistes, il a terminé des articles sur le Père Colin. L'un des frères en a transmis un au Frère Gabriel Michel pour qu'il le traduise en français et, éventuellement, le fasse publier dans les « Cahiers Maristes ». D'où la présence ici de cet article. Nous remercions Frère Gabriel pour son travail.

La Famille Mariste, à travers ses diverses congrégations, révèle en fait bien des liens de famille humaine parmi ses membres. Les Colin, les Chanel, les Chavoïn et d'autres parmi les premiers maristes avaient plusieurs de leurs membres dans les congrégations maristes. Les présentations suivantes, sans prétendre être complètes, veulent illustrer ces liens.¹

I. LA FAMILLE COLIN

Jean-Claude Colin (1790 - 1875) est le fondateur et le supérieur général de la Société de Marie (prêtres et frères), chef du Tiers-Ordre et cofondateur des Sœurs Maristes.

¹ Je suis très reconnaissant pour le matériel rassemblé par d'autres : *Correspondance Mère Saint-Joseph* (CMJ) ; *Index Mère Saint-Joseph* (IMJ) ; *Un Fondateur parle* (FS) ; *Un Fondateur agit* (FA) ; *Origines Maristes* (OM) ; *Abrégé des Annales de Frère Avit* ; Gabriel Michel FMS, *Champagnat au jour le jour*, Rome, 2001 ; *Chronologie de l'Institut des Frères Maristes des Écoles*, Rome, 1976. Jean Jeantin, *Colin*, volumes. 1 et 6, Archives de la Société de Marie à Rome (APM). Pour plus d'information, consultez les œuvres biographiques. Les Maristes ne sont pas uniques par rapport à leurs liens familiaux. On trouve trois frères Chaminade à l'origine des Marianistes, dont Guillaume Joseph (béatifié en 2000) est devenu le fondateur d'une famille religieuse connue aussi sous le nom de la « Société de Marie ».

Pierre Colin, son frère, est sa première recrue et a occupé différents postes importants dont celui de directeur pour les laïcs et les sœurs. Souvent Jean-Claude le consultait. Pierre, comme prêtre à Coutouvre, avait rencontré Jeanne-Marie Chavoïn et Marie Jotillon. C'est lui qui les a invitées à Cerdon et les a aidées à discerner leur vocation mariste de fondatrices. Jotillon avait travaillé avec Jeanne-Marie Colin, sœur aînée des Colin, dans un groupe d'enseignantes laïques.

Des neveux et des nièces des Colin, quatre de la même famille, ont rejoint les prêtres ou les sœurs :

- Eugène Colin est devenu prêtre mariste et était présent à la mort de Jean-Claude.²
- Alphonse, son frère, a été novice, mais a quitté en 1847.³ Il a rejoint le T.O. à Lyon.
- Jean-François (1818 - 1899), 7^e enfant de Jean, frère aîné du fondateur, est allé à l'Hermitage en 1844. Il a dû quitter pour des raisons de santé en 1870. Plus tard, il est devenu maire à Chapelle-de-Mardore. Son père Jean était venu vivre avec lui et, en 1867, sur l'insistance de Jean-François, Jean-Claude est venu l'y visiter.⁴
- Clotilde Colin (Sœur Ildephonse) et
- Louise Colin (Sœur Agnès), sœurs d'Eugène et d'Alphonse, sont devenues deux des premières Sœurs Maristes.⁵ Clotilde⁶, supérieure de la première école publique des Sœurs à Collonges, a été la 3^e supérieure générale. Louise a occupé d'autres postes.⁷
- Jeanne-Marie Colin, sœur du fondateur, et son amie sont entrées à Bon Repos en 1836, mais ont quitté l'année suivante.⁸
- Jean-François Mercier (1832 - 1892) était fils du second mariage d'une sœur de Colin. Né à Saint-Bonnet, il devint Père Mariste. En 1860, Mercier quitta la Société.
- Berthe Colin fut sœur chez les Sœurs Maristes.

2 CMJ, doc. 263

3 FA, doc. 267 ; CMJ, p. 167, p. 14.

4 Voir G. Lessard (ed.), *Projet d'édition des lettres écrites par Jean-Claude Colin pendant son généralat (1836-1854)*, 9 fascicules, Hull, 1986 - 1990.

5 CMJ, p. 188, note de bas de page n° 8, deux nièces de Colin sont entrées en 1847 et ont fait profession en 1848.

6 CMJ, doc. 53 ; p. 32, n. 61; p. 264.

7 CMJ, p. 239 note de bas de page n° 8 ; p. 265, note de bas de page n° 17 ; p. 270, note de bas de page n° 5.

8 C. Rozier SM (ed.), *Écrits de S. Pierre Chanel* (EC), Rome, 1960, p. 152.

- Claudine Colin, sœur et marraine de Jean-Claude, devint Sœur de la Sainte-Famille.
- Marie-Louise Colin devint Sœur Sainte-Agnès chez les Maristes.
- Les Pères Poupinel et Yardin sont amis intimes de la famille Colin et viennent à des réunions de famille, ainsi que Clotilde et Louise.⁹

Après sa démission, Colin écrit bien des lettres à ceux et celles de sa parenté qui étaient entrés dans la Société : Eugène, Sœur Ildephonse, Sœur Agnès¹⁰ et à son petit-neveu, Joseph Colin.

2. FAMILLE CHAMPAGNAT

Marcellin Joseph Benoît Champagnat (1789 - 1840), prêtre mariste et fondateur des frères enseignants, avait une tante Louise qui était Sœur de Saint-Joseph, vivant à la maison, et plusieurs membres de la famille vécutrent aussi à l'Hermitage.¹¹

Il permit à son frère Jean-Pierre (1787 - 1833) et à ses enfants de venir à l'Hermitage en novembre 1833. Toute cette famille semble avoir été victime de la tuberculose. Jean-Pierre meurt le 16 novembre. Sa femme retourne chez ses parents. Une fille rejoint les sœurs à Bon Repos, puis retourne à Marllhes prendre soin de sa mère. Une autre, Anne, devient sœur à Bon Repos, mais y meurt en 1835.¹² Trois enfants meurent en 1834, dont Jean, 4 ans, qui inaugure le cimetière,¹³ Jeanne-Marie,¹⁴ 15 ans, Barthélemy, 19 ans, fait profession sur son lit de mort¹⁵, leur frère Marcellin, 7 ans, meurt le 8 décembre 1837.¹⁶ Tous sont enterrés à l'Hermitage.

Un autre frère de Marcellin, Jean-Barthélemy (1777 - 20 janvier 1838) est resté à la maison du Rozet. Il donne deux de ses enfants à l'Hermitage : Jean-Baptiste devient Frère Théodoret, mais quitte et meurt accidentellement en 1849¹⁷ ; l'autre est Frère Régis (1827 - 1885).¹⁸

9 CMJ, p. 264, p. 239, note de bas de page n° 8 ; APM 230.1, *Lettres Colin*, copie, lettre à Poupinel, 24.1.1857, dans laquelle Colin remercie Poupinel pour l'intérêt porté à sa famille.

10 APM 230.1, *Lettres Colin*.

11 *Chronologie de l'Institut*, p. 15 – 16.

12 IMJ, p. 121.

13 Michel, *Au jour le jour*, p. 275, p. 279 ; *Abrégé des Annales*, p. 142.

14 Michel, *Au jour le jour*, p. 282.

15 *Abrégé des Annales*, p. 150.

16 Michel, *Au jour le jour*, p. 326.

17 Michel, *Au jour le jour*, p. 280 ; *Abrégé des Annales*, p. 11.

18 Frère Régis, *Abrégé des Annales*, pp. 11, 155, 184.

Marguerite-Rose, sœur de Marcellin et mère de l'ex-frère Straton. (« Le trop petit savant qui nous a quittés. »)¹⁹

Marie-Anne (1775 - 1817), autre sœur de Marcellin, épouse Benoît Arnaud qui sera le maître d'école de Marcellin à Saint-Sauveur. Leur fils, Philippe Arnaud vient étudier le latin avec Marcellin à La Valla en 1821 (avec le futur Père Mariste Matricon) et continuera à travailler à N.-D. de l'Hermitage à partir de 1828 ; il est même établi là dans une maison qui occupait le fond de la chapelle actuelle. Marie-Anne a eu aussi deux petits-fils qui sont devenus frères : Frère Tharsice (J.-B. Seux, 1829 - 1890) et Théonas (A. Seux, 1840 - 1902 en Océanie). À l'hospice de l'Hermitage meurt un Théodore Bernard Arnaud, 60 ans, père de J.-M. Arnaud, économiste à La Favorite, école du Tiers-Ordre mariste, le 9 juillet 1835.²⁰

3. LA FAMILLE CHANEL

Pierre Chanel (1803 - 1841)²¹, prêtre, fait partie des vingt premiers qui ont fait profession comme maristes et des premiers missionnaires envoyés en Océanie. Françoise Chanel, sa sœur chérie devient Sœur Mariste et meurt avant Pierre. Une autre sœur, Josephite, passe 1832 comme pensionnaire à Bon Repos, puis se marie en 1833. Son cousin, Antoine, a été professeur quelque temps au Petit Séminaire de Belley.

4. LA FAMILLE CHAVOIN

Jeanne Verchère, la mère de la fondatrice, est chargée du ménage au presbytère de Cerdon quand Jeanne-Marie Chavoin (1786 - 1858) commence la première communauté de sœurs.²² Après, cette mère suit sa fille à Bon Repos et y meurt. Jeanne-Marie devient la fondatrice du Sœurs Maristes. Une autre Jeanne-Marie Chavoin, cousine germaine de la fondatrice, arrive comme première postulante des Sœurs Maristes à Cerdon.²³

Neveux et nièces de Chavoin : Jean et Théodore-Augustin Millot et leur sœur firent partie des Maristes et causèrent quelques difficultés. Les

¹⁹ Avit, *Abrégé des Annales*, p. 18 (numérotation de la nouvelle édition).

²⁰ Michel, *Au jour le jour*, p. 290.

²¹ EC, p. 509-512.

²² IMJ, p. 118 ; CMJ, p. 25.

²³ IMJ, p.118.

garçons avaient vécu avec leur tante et les frères Colin à Cerdon en 1825.²⁴ Ils furent séminaristes au Petit Séminaire de Belley. Jean devint Père Mariste.²⁵ Théodore-Augustin essaya diverses vocations. Il était à N.-D. de l'Hermitage en 1836-37, puis chez les Capucins et à la Chartreuse. En 1847, il meurt à Saint-Étienne comme enseignant sans avoir fondé de famille. Jean-Marie Millot entre à La Capucinière le 1^{er} octobre 1834 et devient Père Mariste.²⁶ Thérèse devient Sœur Mariste et très proche de Chavoïn qui la soutenait quoiqu'il semble qu'elle ait causé des problèmes dans la congrégation des sœurs. Elle avait beaucoup de respect pour Colin. Elle resta avec sa tante à Bon Repos et, après la démission de celle-ci, en 1853, elle alla avec la fondatrice à Meximieux et Jarnosse, très probablement à la demande de la fondatrice.²⁷ Cependant elle ne simplifia pas toujours les problèmes et fut probablement « gâtée » par sa tante.²⁸

5. LES FAMILLES DÉCLAS, DELORME ET POMPALLIER

À son arrivée et par sa participation aux missions du Bugey, Étienne Déclas a contribué au lancement de la Société de Marie à Cerdon. Quatre de ses nièces sont devenues Sœurs Maristes.²⁹

Trois frères de la famille Delorme ont rejoint N.-D. de l'Hermitage. L'un d'eux est resté, Frère Marie-Nizier qui est allé à Futuna.³⁰ Le Père Victor Poupinel S.M. a visité les frères et sœurs de F. Marie-Nizier. Les frères Delorme connaissaient le Père Fontbonne qui avait été vicaire dans leur paroisse et plus tard à l'Hermitage. Un des amis de Jean-Marie Delorme est aussi entré avec lui, Frère Raphaël, dont la sœur est allée à Bon Repos avec deux de ses amies.

Jean-Baptiste Pompallier était parmi les prêtres qui projetaient de former la Société de Marie en 1829. Il n'a pas pu devenir un Mariste par-

24 CMJ, pp. 24 et 30 ; OM 4, p. 313-314 ; Michel, *Au jour le jour*, p. 192, et p. 319.

25 CMJ, pp. 199, 291.

26 Michel, *Au jour le jour*, p. 283.

27 CMJ, p. 273.

28 CMJ, p. 176, note de bas de page n° 32.

29 Marie-Thérèse Aubauque SM, *La congrégation des Sœurs Maristes jusqu'à la démission de mère Saint-Joseph (1786 - 1853). Dix-huit conférences données aux novices de Sainte-Foy du 24 octobre 1962 au 20 août 1963*, Ms, Belley, 1964, p. 123 - 4 ; CMJ, p. 86, note de bas de page n° 7 ; CMJ, p. 197, note de bas de page n° 9 ; p. 228, note de bas de page n° 5 ; CMJ, p. 284, note de bas de page n° 6 ; IMJ, p. 122.

30 J. Ronzon FMS, *Jean-Marie Delorme - Frère Marie-Nizier (1817 - 1873). De Saint Laurent d'Agny à l'île de Futuna*, Saint-Martin-en-Haut, 1995.

ce qu'il a été ordonné évêque pour l'Océanie Occidentale, avant que la Société fut fondée. Entre 1831 et 1832, son demi-frère était pensionnaire au collège de Belley.³¹ À son retour en Nouvelle-Zélande, en 1860, il a emmené sa nièce Louise qui deviendra sœur et le frère de celle-ci, Antoine, qui deviendra prêtre.³² Antoine Pompallier, son neveu, naquit à Lyon en 1839 et mourut aux États-Unis le 15 août 1886. Il avait passé quelque temps avec son oncle évêque à Auckland.

6. AUTRES PREMIERS MARISTES ET LEUR PARENTÉ DANS LA GRANDE SOCIÉTÉ DE MARIE

- Breton, prêtre diocésain est devenu Mariste et est parti pour Tonga. Une de ses nièces a rejoint les Sœurs Maristes.³³
- La famille Audras a donné deux des premiers Frères Maristes enseignants et une de leurs sœurs, Marie Audras, est entrée à Bon Repos comme Sœur Saint-Louis, en septembre 1828.³⁴
- Chanut, un des premiers Pères Maristes, a envoyé son neveu, qui restait seul après la mort de son père était mort, à N.-D. de l'Hermitage, en 1833, comme aspirant frère.³⁵
- Le Père Jean-Baptiste Anliard est parti avec son frère Michel, frère laïc, en Océanie, en 1848.
- Sœur Ambroise, seconde supérieure générale des Sœurs Maristes, avait une sœur et deux cousines dans sa congrégation.³⁶
- Charles-Alphonse Ozanam fut Père Mariste quelques années, puis quitta. Il travailla à Paris pour aider son frère Frédéric, fondateur de la Société Saint Vincent de Paul. Frédéric a fait partie du cercle qui se réunissait dans la maison de Louis Janmot où travaillait Françoise Perroton.
- Les biographies des premières SMSM montrent des membres de leurs familles surtout parmi des prêtres.³⁷

31 OM I, doc. 239.

32 Jessica Munroe, *The Story of Suzanne Aubert*, Auckland, Auckland University Press Bridget Williams Books Ed., 1996, pp. 6 - 7; 55.

33 CMJ, doc. 68.

34 CMJ, p. 160, note de bas de page n° 7 ; Michel, *Au jour le jour*, p. 228 ; OM I, doc. 445, note de bas de page n° 7.

35 OM I, doc. 263 ; *Abrégé des Annales*, p. 126.

36 CMJ, p. 160, n. 13 ; IMJ, p. 122.

37 *Our Pioneers*, vol. 4.

- Jean-Anthelme Buyat, Père Mariste, avait une sœur chez les Sœurs Maristes.³⁸ Il fut orienté vers les Maristes par son frère, prêtre à Belley et ancien élève de Colin. Jean-Claude Buyat, lequel a écrit une biographie de son frère.³⁹
- Barthélemy Épalle a suivi son jeune frère Jean-Baptiste et comme lui a rejoint les Maristes.
- Six nièces de Marie-Thérèse Jotillon, première compagne de Chavoïn, sont devenues Sœurs Maristes.⁴⁰
- Gabrielle Fayasson, sœur de deux Frères Maristes, a vécu à N.-D. de l'Hermitage et était chargée du linge jusqu'à ce qu'une communauté des Sœurs de la Sainte-Famille prît la relève.
- Marie Gardet, nièce de Marie Jotillon, était parmi les premières postulantes des Sœurs Maristes à Cerdon.
- Claude-Antoine Jacquet (tué en Océanie en 1847)⁴¹ et Jean-Baptiste Jacquet, Étienne et Antoine Séon, Augustin et Félicien de Verna ont été parmi les premiers Pères Maristes.
- Marie-Hermeline Courveille est devenue bénédictine à Pradines où Chavoïn allait faire ses retraites.
- Frère Liguori avait ses parents, M. et Mme Chevalier, qui vivaient à l'hospice de l'Hermitage et y sont morts en 1839.

Il y a aussi des cas de passage de l'une à l'autre branche. Des laïques qui aidaient les missions sont devenues Sœurs Missionnaires⁴²; des tertiaires, comme Viennot et autres ont rejoint la Société des pères et aussi celle des frères. Eymard et Champion sont devenus premier et troisième supérieurs généraux des Pères du Saint-Sacrement.

Bien sûr, parmi les membres d'une même famille qui étaient entrés chez les Maristes, tous ne sont pas restés. J.-M. Delorme (F. Marie-Nizier) qui était à Futuna avec Chanel, avait une sœur qui était religieuse, mais pas mariste. Gabriel-Claude Mayet était neveu de Claudine Thévenet, fondatrice des Sœurs de Jésus-Marie. Un ami de la famille Mayet-Thévenet devint évêque au Canada et invita les Maristes pendant le généralat de Colin à venir dans son diocèse.

38 CMJ, p. 167, p. 14.

39 *Notice on the life of J.M.A. Buyat*, Lyons, Pelagaud, 1852.

40 Vivienne Goldstein SM, *Marie Jotillon: A Study in Light and Shade*, Ms, Bon Repos, 1988.

41 FS, p. 368.

42 Voir G. Girard (éd.), *Laïcs maristes. Anthologie des sources historiques*, Rome, 1991 (LM), Index des noms.

7. LES MARISTES ET LE CONTACT AVEC LEURS FAMILLES

Un autre aspect intéressant concerne les relations avec des parents qui ne sont pas devenus Maristes. Nous avons déjà vu que la fondatrice offrait une place à sa vieille mère au couvent des sœurs. À Belley, le pensionnat de Bon Repos et le Petit Séminaire avaient des parents parmi les pensionnaires dont certains étaient orphelins (famille Chanel, Chavoïn, Colin).⁴³ Devie ordonne à Colin de voir sa parenté. Participe-t-il à des réunions de famille ? Sans doute, mais seulement lorsqu'il fut supérieur général. Il alla voir Eugène, son neveu quand ce dernier eut son lieu de nomination et il alla voir aussi ses nièces devenues Sœurs Maristes.

Pierre Chanel, Joseph Chevron SM, Suzanne Aubert et Françoise Perrotton partirent pour les missions sans dire adieu à leur famille la plus proche, ce qui leur fut très pénible. Ce n'est là qu'une indication des liens quand des membres d'une famille étaient entrés dans la vie religieuse. D'autres vont consacrer du temps à la maison familiale pour s'occuper des parents malades, participer à des réunions, faire une visite. Mariette Louvat, novice, puis professe, alla quelque temps chez elle pour s'occuper de sa famille.⁴⁴ Le Père Mayet resta avec sa famille de longues périodes, en convalescence. Les missionnaires d'Océanie gardaient contact par des lettres envoyées, soit au supérieur général, soit directement à la parenté. Les lettres mettaient un temps énorme pour atteindre leur destination. Chanel était mort quand lui parvint l'annonce du décès de sa mère. Le Père Déjours quitta la Société quelques années pour aider sa famille et revint ensuite.

8. ENTRER DANS LA FAMILLE MARISTE GRÂCE AU MÊME VILLAGE OU À UNE ORGANISATION D'ÉGLISE

Un même village ou une même ville d'origine pouvait amener un contact personnel et une vocation mariste. Après que Chavoïn et Jotillon se furent décidées à Cerdon, des jeunes femmes de la paroisse furent attirées par leur exemple. Dussurgey a fait son noviciat sous la direction de son ami Girard qui était de son village. Lagniet est venu du même village que la famille Courveille, circonstance qui l'a empêché de devenir Maris-

⁴³ CMJ, p. 239, note de bas de page n° 9.

⁴⁴ CMJ, p. 283, note de bas de page n° 1.

te. Étant prêtre à Lyon, cela lui a donné l'occasion de rencontrer Pierre Colin, Servant et Pompallier qui lui ont fait meilleure impression. Quand le diocèse a ajourné son autorisation de partir pour les missions étrangères, il a rejoint les Maristes, au début pour partir en Océanie.

Champagnat a fait le catéchisme à Gabriel Rivat (Frère François, 1808-1881) qui est devenu son successeur à la tête de la Congrégation. Un frère et un cousin de Gabriel se sont faits prêtres mais pas Maristes. Jean-Baptiste Épalle, enfant de Marlhes, a reçu des leçons de catéchisme de Champagnat, séminariste en vacances. Une fois ils ont parlé des missions. Plus tard, Épalle a pu faire remonter sa vocation missionnaire à cet entretien. Il est devenu évêque et martyr aux Îles Salomon.⁴⁵

Marie-Claudine Deville (Sœur Saint-François-Régis) de Saint-Julien-en-Jarez (proche de l'Hermitage) a été envoyée par Champagnat aux Sœurs Maristes en 1838. Le Mariste J.-B. Matricon était un jeune prêtre de Marlhes en 1828.⁴⁶ Champagnat lui a enseigné le latin et l'a aidé dans ses difficultés de jeune prêtre. Il est entré dans la Société en 1835 et été aumônier de l'Hermitage un bon nombre d'années.⁴⁷

Champagnat et Frère Stanislas ont été sauvés dans une tempête de neige par M. Donnet (histoire du Souvenez-vous). Un membre de cette famille Donnet est devenu archevêque de Bordeaux. En 1838, les Pères Maristes ouvraient à Verdélais (diocèse de Bordeaux) leur première communauté hors du diocèse de Lyon.

Les organisations d'Église mettaient les jeunes en contact. Cela contribuait à des formes ultérieures de coopération. La paroisse était un de ces lieux de contact. Des années passées ensemble au Petit ou au Grand Séminaire de Lyon ont façonné le premier groupe d'aspirants maristes. Champagnat, Colin, Vianney se sont connus au séminaire. Courveille a raconté son expérience du Puy à ses camarades de séminaire. Des compagnons séminaristes des premiers maristes qui étaient devenus curés et évêques ont demandé des frères ou prêtres maristes. Dans les séminaires beaucoup dépendait de l'attitude des supérieurs à l'égard des vocations religieuses ou missionnaires. Fontbonne et Janvier étudièrent avec les premiers prêtres maristes au Grand Séminaire de Lyon et ils signèrent la promesse de Fourvière. Tous deux sont partis aux États-Unis avec l'évêque qui les avait ordonnés, Dubourg. Champagnat resta en contact avec eux. Fontbonne lui

45 Voir le vitrail dans la chapelle de l'Hermitage ; *Abrégé des Annales*, p. 26.

46 Michel, *Au jour le jour*, p. 219 ; OM I, p. 445.

47 *Abrégé des Annales*, p. 167.

avait demandé des Frères pour les États-Unis et Champagnat y pensait sérieusement quand il voyait échouer les tentatives de reconnaissance légale du gouvernement français. Janvier revint à Saint-Chamond au bout de dix ans. Champagnat essaya bien de lui rappeler sa promesse d'entrer dans la Société de Marie. Janvier ne le fit pas, mais il aida Champagnat.

Champagnat envoya quelque quinze jeunes filles à Bon Repos comme Sœurs Maristes (voir le vitrail de N.-D. de l'Hermitage montrant une Sœur Mariste à chevet de Champagnat mourant bien qu'aucune n'y ait vraiment été présente). Les Petits Frères de Marie de N.-D. de l'Hermitage sont un bon exemple de vocations qu'a fait naître la présence personnelle du fondateur mariste dans les villages de sa région : La Valla, Saint-Genest-Malifaux, Saint-Sauveur-en-Rue. Paul Sester FMS travaillant à partir du « Registre des Entrées » peut conclure ainsi : « Origines. Presque la moitié des postulants sont venus du département de la Loire. »⁴⁸

Guillaume Douarre a pris avec lui trois de sa paroisse en Auvergne, une région non mariste, quand il rejoindrait les Maristes pour aller en Océanie. Leurs noms occupent une place importante dans l'histoire de la Nouvelle-Calédonie : Douarre comme évêque, les frères Blaise Marmonton et Jean Taragnat, et le Père Gilbert Roudaire.⁴⁹

9 - LE RÉSEAU LYON, LE CURÉ D'ARS ET LE MOUVEMENT EUCHARISTIQUE.

Les premiers maristes vivaient dans des réseaux de relations personnelles. Nous mettons en relief trois de ces cercles qui ont été très importants dans les débuts de la Société de Marie. D'abord il y a le cercle Lyon en général⁵⁰ et spécialement l'appui lyonnais aux missions étrangères, puis la figure nationale du Curé d'Ars, ami des Maristes, enfin le mouvement eucharistique.

Lyon était un foyer de renouveau religieux et d'activité missionnaire. Les Maristes sont nettement une congrégation lyonnaise. C'est évident quand on voit leur place dans ce réseau. Ce n'est pas par hasard que Ro-

⁴⁸ Paul Sester FMS, *Amenés par Marie. Présentation du « Registre des entrées »*, dans *Cahiers maristes* N° 20 (2004) 7 – 35, ici p. 16.

⁴⁹ Georges Delbos, *L'Église catholique en Nouvelle-Calédonie*, Paris, Desclée, 1993, p. 26.

⁵⁰ Les missions étrangères étaient florissantes à Lyon et beaucoup d'hommes et de femmes se connaissaient les uns les autres. Voir : Yannick Essertel, *Réseaux et vocations missionnaires dans le diocèse de Lyon de 1815 à 1962*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique* 90 (1995) 49 – 70.

me ait demandé à un ancien des missions de Lyon, Jean-Louis Pastre, d'aller en Océanie. Pastre connaissait le vicaire général Cholleton qui connaissait les Maristes. C'est ainsi qu'on demanda aux aspirants maristes d'accepter la mission. Duplay, longuement recteur de Saint-Irénée, a permis à plus de la moitié de ses séminaristes de partir aux missions étrangères. Il n'en a pas été de même avec son successeur. Finalement, l'évêque seul donnait l'autorisation d'entrer dans une congrégation ou de partir en mission. Dans le temps qui suit la Révolution de 1789, les évêques avaient eux-mêmes besoin de personnel. D'où source de conflits, comme ce fut le cas du P. C. Jacquet qui quitta Lyon pour l'Océanie sans permission et Colin fut convoqué chez l'archevêque. La *Propagation de la Foi* et la *Société d'Océanie* fournirent des bienfaiteurs et des vocations pour la Société de Marie (Auguste Marceau, Collomb). Les premiers Maristes et les aumôniers de N.-D. de l'Hermitage étaient des séminaristes, des diacres (E. Séon) et des prêtres du diocèse de Lyon. Loras, directeur du Petit Séminaire de Meximieux, encouragea Chanel et Bret et partit lui-même en mission (États-Unis).

Il faut accorder une prééminence à Pauline Jaricot avec son *Rosaire vivant* et sa *Propagation de la Foi*. La *Propagation* fit connaître les Maristes. Meynis, secrétaire de la branche lyonnaise voulait rejoindre les Maristes, mais Colin ne l'y autorisa pas à cause de l'importance de son rôle. Les *Annales de la Propagation de la Foi* contribuèrent à une nouvelle connaissance des Missions et stimulèrent un bon nombre à partir en mission. Ce fut le cas pour les familles qui soutenaient financièrement les paroisses promotrices des *Annales* ainsi que les petits et grands séminaires. Les *Annales* étaient lues aussi hors de France. Depuis 1837 y apparaissaient des nouvelles de missionnaires maristes ou des extraits de leurs lettres. Ce fut le cas de la fameuse lettre des femmes de Wallis aux femmes de Lyon. Cette lettre inspira Perroton à aller en Océanie en 1847. Le confesseur et protecteur de Pauline Jaricot organisa une aide financière pour l'Hermitage à un certain moment.⁵¹ François Perroton fut chef d'un groupe de dix pour collecter des dons. Suzanne Aubert qui était son amie et allait partir pour le Pacifique travaillait en Nouvelle-Zélande parmi les Maristes et y fonda ensuite sa propre congrégation. Chanel entra en contact avec une amie de Jaricot.⁵² Colin lui-même connut Jaricot à ses débuts et

51 OM 1, doc. 265.

52 Anthony Ward SM (ed.), ... *Ever Your Poor Brother. Peter Chanel: Surviving Letters and Futuna Journal* (AMMA, 2), Rome, 1991.

eut beaucoup à faire avec l'Association qu'elle dirigeait. Un frère de Pauline Jaricot était étudiant à Paris quand Colin s'y rendait pour voir le nonce.⁵³

Eymard avait une amie, Mademoiselle Perrin, qui était une nièce de Jaricot. Vraiment, les Maristes doivent beaucoup en aide matérielle, financière, morale dans leurs débuts aux agences de l'Association de Pauline à Lyon et à Paris. Par l'intermédiaire de sa tante, Claudine Thévenet,⁵⁴ Mayet et sa famille étaient en contact avec la famille Jaricot. Eymard était en contact régulier avec les membres de la famille Mayet. Sophie David, membre actif du Tiers-Ordre de Marie, sous la direction d'Eymard, fut parmi les premières à aider Jaricot.⁵⁵

Quand Épalle, Pompallier et Bataillon étaient en France, ils allaient prêcher et recruter dans des paroisses. Antoine Martin avait écouté Épalle et voulait le rejoindre, mais ses parents ne voulaient pas entendre parler de sa vocation missionnaire. Finalement, il devint Mariste, mais ne partit pas pour les missions étrangères, puisque ses talents le rendaient apte à occuper un poste dans de grands séminaires. Il fut le troisième supérieur général.

Il faut penser à un autre cercle autour de Jean-Marie Vianney, le Curé d'Ars. Il a dirigé bien des vocations vers les diverses branches maristes. Des Maristes sont venus le voir et comme des milliers d'autres, ils ont fait le pèlerinage d'Ars. Suzanne Aubert a été une de ces pèlerines et les intuitions du curé ont été importantes pour elle.⁵⁶ Sa parente, Clotilde, une des pionnières SMSM, avait rejoint le Tiers-Ordre et partait pour l'Océanie en 1858.⁵⁷ En fait le Curé d'Ars encourageait les vocations pour diverses congrégations, pas seulement pour les Maristes.

Le troisième cercle unit les Maristes au mouvement eucharistique de la seconde moitié du 19^e siècle en France. Des cercles d'hommes et de femmes branchés sur l'adoration eucharistique à Paris et à Lyon formèrent un groupe de bienfaiteurs et de vocations. Les Maristes étaient très impliqués dans cette œuvre en beaucoup d'endroits. Les Maristes Bertholon puis plus tard Julliard à Paris animaient des groupes tant masculins que féminins voués à l'adoration du Saint-Sacrement. Une nièce de Bertholon

53 Donal Kerr, *Jean-Claude Colin, Marist. A Founder in an Era of Revolution and Restoration : the Early Years 1790 – 1836*, Dublin, Columba Press, 2000, p. 185.

54 *Life and Work of Mother Mary St Ignatius (Claudine Thévenet), 1774-1837, Foundress of the Congregation of Jesus and Mary*, Dublin, Clonmore and Reynolds, 1953.

55 *Souvenirs : Mère Saint-Joseph*, doc. 186.

56 Munroe, *Aubert*, p. 40 - 42.

57 LM, doc. 287.

va entrer dans la congrégation appelée *Adoration Réparatrice*. La Mère Dubouché en était une figure centrale. L'évêque Douarre l'avait rencontrée à Paris ainsi qu'Eymard dans une visite à Paris (1849). Dubouché venait ouvrir une maison à Lyon en 1850. Eymard, Colin et Mère Dubouché avaient divers plans et moyens pour la coopération. Eymard était ami de Mayet et était en contact avec sa famille. Un autre ami de la famille Mayet était Charbonnel, plus tard archevêque de Toronto, qui insistait pour avoir des Maristes dans son diocèse.⁵⁸

Près de la communauté mariste de Montparnasse vivait une association d'hommes : De Cuers (plus tard deuxième supérieur général des Pères du Saint-Sacrement), Hermann Cohen et Fage promouvaient l'adoration nocturne des hommes. Quand Bertholon S.M. résidait à Paris (1844-1852), il était directement impliqué dans divers projets liés aux congrégations eucharistiques et à l'adoration du Saint-Sacrement. Il était directeur spirituel de Dubouché. Il connaissait Cohen et ses amis. Les Sœurs Maristes et la congrégation de Dubouché ont subi son influence. Viennot, Eymard, Philippon et Bertholon lui-même s'intéressaient à l'idée d'une éventuelle branche contemplative mariste.

Après sa visite à Paris en 1849, Eymard travailla à établir ces groupes à Lyon. Eymard connaissait personnellement les voyants de La Salette et Hermann Cohen. Le Père Lagniet était cousin de Sœur Agnès qui était supérieure d'un couvent de Sœurs de l'Adoration Réparatrice. Madame Guillot, co-fondatrice des Filles du Saint-Sacrement, connaissait Eymard depuis des années par suite de leur activité dans le Tiers-Ordre.

Résumé

Les évangiles nous parlent de frères parmi les premiers disciples de Jésus, de personnes de la même ville que celle de la parenté de Jésus et parmi eux en premier lieu Marie, sa Mère, et d'autres parents pas toujours d'accord avec sa mission, mais qui ont finalement cru en lui. Les évangiles nous disent aussi que ces parents s'encourageaient les uns les autres à le suivre, comme le fit André pour Pierre. Ces deux phénomènes : liens de parenté et activité vocationnelle, nous les trouvons dans la famille mariste globale. Cela donne un ton biblique très beau aux débuts de la famille mariste.

58 FS, doc. 150.

Colin n'avait plus ses parents dès l'âge de cinq ans suite à des circonstances dramatiques. Champagnat perd son père en 1804, sa mère en 1810. Tous les premiers Maristes, d'une façon ou d'une autre, ont hérité de leurs parents, soit quelque chose de leur caractère, soit quelque chose de leur histoire personnelle. Les fondateurs ont eu aussi quelquefois à s'occuper des affaires de leur famille et de leurs problèmes économiques. En 1840, la sœur de Colin lui laisse un gros héritage. Champagnat, déjà bien accaparé par des problèmes financiers de son Institut, est aussi impliqué dans les questions financières de sa famille.

Jean-Claude Colin avait un ardent amour pour sa famille religieuse, la Société de Marie, et des rapports variables avec sa famille naturelle. Comme orphelin, il avait été confié à son oncle qui était aussi le maître de maison. Plus tard, beaucoup lui furent aussi confiés. Il regardait Marie comme sa Mère, comme sa propre mère le lui avait dit sur son lit de mort. Durant la période au presbytère de Cerdon, avec son frère Pierre, Jeanne-Marie Chavoïn et les deux garçons Millot, il vivait vraiment une vie de famille et cela fut une expérience de famille mariste, spécialement pour Jean-Claude Colin. Après la terrible expérience de recevoir les derniers sacrements, alors qu'il était jeune, il a pris une certaine distance avec sa famille naturelle pendant quelque temps. Cependant, comme prêtre et comme Mariste, il était avec un de ses frères, Pierre, qui a été sa première recrue. Les relations de Colin avec sa propre famille ont changé plus tard, suite à ses propres visites à des membres de sa famille devenus maristes, à son vieux frère Jean et à quelques-uns de ses plus proches collaborateurs, présents à des réunions de famille. Les traumatisantes expériences avec sa famille pendant son enfance ne doivent pas servir d'exemple exclusif pour ses relations familiales.

Il y avait de nombreux nouveaux groupes religieux et, pour recruter, il fallait s'appuyer sur différents facteurs. L'un d'eux, semble-t-il, était la famille. Les vocations dans les différentes branches venaient de leurs familles. De plus, les Maristes encourageaient des vocations à diverses congrégations et c'est aussi ce que faisaient des non-maristes comme le Curé d'Ars.

D'un autre côté, nous savons que quelques membres de familles associées aux Maristes causèrent des difficultés.⁵⁹ Des membres de famille ralentirent le développement des Sœurs⁶⁰ et contribuèrent à des tensions

59 CMJ, p. 261, et autres.

60 CMJ, p. 215, note de bas de page n° 5 ; p. 222, note de bas de page n° 79.

entre Colin et Chavoïn.⁶¹ Les premiers Maristes avaient des liens étroits avec leur famille et n'y renoncèrent pas complètement ou aisément. Les missionnaires du Pacifique, hommes et femmes, correspondèrent souvent avec leur famille. D'ailleurs, les lettres des membres des familles et d'amis furent un des rares moyens d'appui moral. Quand des membres de la famille de Suzanne Aubert sont morts, elle a hérité d'articles de valeur qui l'ont aidée à financer son œuvre en Nouvelle-Zélande.

Cette présentation d'un aspect de Jean-Claude Colin et d'autres des premiers Maristes jette ainsi quelque lumière sur d'autres aspects : une compréhension littérale de la « Famille Mariste », les relations avec la famille lorsqu'on devenait religieux, les difficultés que ces relations causaient aux fondateurs et aussi les relations que les fondateurs avaient entre eux. Ce fut aussi une autre tâche pour Colin, Champagnat et Chavoïn de voir comment leur parenté progressait dans la vocation mariste. Nous y voyons entre autres le côté humain de leur personnalité et aussi une différence avec notre temps. Comme le disait un jour Karl Rahner en parlant du « chrétien et de sa parenté non croyante ». Comme alors, nous pourrions aujourd'hui comprendre de manière nouvelle nos liens de coopération mariste, comme des liens entre frères et sœurs adultes d'une même famille religieuse.

61 CMJ, p. 30-31.

Une société mère de la Société de Marie ?

*Les « Amis di cordon » au
Séminaire St Irénée*

(1805-1816)

Frère André LANFREY, fms

Tous les Maristes savent que la Société de Marie naissante a eu des relations conflictuelles avec M. Bochard, fondateur des Pères de la Croix de Jésus, dont l'œuvre a commencé en 1814 par la diffusion au séminaire Saint Irénée d'un imprimé intitulé la « Pensée pieuse ». Installés en 1816 dans l'ancienne chartreuse de la Croix Rousse, à Lyon, avec M. Mioland comme supérieur, les disciples de Bochard, familièrement appelés « les Chartreux », deviendront par la suite les « prêtres de Saint Irénée ».

Les P. Coste et Lessard ont cherché à consulter les archives d'une société qui a eu tant de liens avec les Maristes. Le tome 1 des *Origines Maristes* qui, dans son chapitre II, dresse un « Inventaire des fonds consultés » mentionne (p. 92) les « Archives des prêtres de Saint-Irénée » mais précise que « le plus grand mystère plane sur le sort actuel de ces archives, utilisées encore en 1937 par M. Odin, auteur de l'ouvrage *Les Chartreux de Lyon* ».

Ayant, au cours de recherches à l'archevêché de Lyon, trouvé des papiers sur M. Pousset, un des aspirants maristes devenu par la suite Père de la Croix de Jésus et fondateur des Sœurs de la Sainte Famille, j'ai contacté la Société des prêtres de St Irénée toujours établie « aux Chartreux », dont le supérieur, le P. Martin, lui-même historien, m'a généreusement ouvert des archives que le P. Coste n'avait pu consulter vers 1960.

Mes recherches à l'intérieur de ce dépôt permettent d'enrichir de façon significative notre connaissance des origines maristes, soit par des documents parlant d'elles, soit en précisant dans quelle ambiance elles évoluent. J'en ai tiré un document regroupant quatre-vingt onze documents,

que je tiens à la disposition des chercheurs et dont je vais communiquer ici une partie.

UNE « SOCIÉTÉ DU ZÈLE »

Dans des articles précédents j'ai développé l'idée que la Société de Marie était à l'origine une société secrète de séminaire inspirée des AAs (Assemblées des Amis)¹ fondées au XVII^e siècle et destinées à initier les aspirants au sacerdoce à la vie spirituelle et à l'apostolat.

En travaillant sur les archives des Chartreux j'ai eu la surprise de découvrir une de ces sociétés, contemporaine des Maristes au séminaire Saint Irénée. Ses membres s'appellent « les amis du cordon² ». Leur devise est « *Labora sicut bonus miles Christi Jesu³* » qu'ils écrivent souvent sous la forme abrégée : L.S.B.M.C.J.

Cette société est attestée par Jean-Marie Mioland (1788-1859), séminariste à St Irénée de 1807 à 1812 puis directeur⁴ jusqu'en 1816. Il est ensuite supérieur des Chartreux de 1816 à 1838. Devenu évêque d'Amiens puis archevêque de Toulouse, il meurt en 1859. Ses archives sont conservées aux Chartreux⁵. Dans ses mémoires rédigées en 1838⁶, avant qu'il ne devienne évêque, il rappelle que quelque temps après son entrée à St Irénée en 1807 ou 1808 :

« Je suis reçu dans une réunion de zèle dont je deviens vice-président sous monsieur Pastre : autre grâce qui fut la source de mille autres en m'occupant de sujet de zèle : on⁷ m'accoutuma à observer, à juger, à apprécier les hommes, à ne pas m'étonner de leur grossièreté, de leur fausseté (sic) de leur ingratitude : j'en fis dès la même année l'expérience⁸;

1 Cahiers Maristes ne 9, juillet 1996, p. 5-82, « La SM comme congrégation secrète » ; n° 17, mai 2001, p. 55-82, « Sur la société de Marie comme congrégation secrète ».

2 Je n'ai pas trouvé la signification de ce cordon dont une lettre semble donner la couleur en désignant les amis du cordon du titre de « amis rouges ». cf dossier Archives des Chartreux, doc. 44, lettre de Gillibert, Rome, 28 mai 1814.

3 Tirée de II Timothée 2 v. 3. Dans leurs lettres ils se nomment eux-mêmes « soldats de J.C. » ou « braves »

4 Les professeurs de séminaire portent le titre de directeurs.

5 Dans OM4 p. 315-317, notice biographique.

6 Chartreux boîte 1.

7 Les confrères de la société, mais surtout son directeur spirituel : M. Royer.

8 Une lettre de d'Argenteuil le 24/9/1808 (Chartreux, Registre 67/23) semble faire allusion à ces déboires dont on ignore la nature exacte mais qui semblent venir de séminaristes peu enclins à se laisser embrigader dans une société pieuse.

on me charge de rédiger et d'écrire un nouveau règlement qui a subsisté longtemps ».

M. Pastre, le président de cette société, ayant été séminariste de 1804 à son ordination sacerdotale le 26 juillet 1808⁹, Mioland exerce donc sa vice-présidence au cours de l'année scolaire 1808 et lui a probablement succédé. Quant aux « on » qu'il emploie ils recouvrent les deux directeurs sulpiciens qui semblent patronner cette œuvre : MM. Royer et Maréchal¹⁰ qui devront quitter le séminaire à la fin de 1811 sur l'ordre de Napoléon qui dissout la compagnie de St Sulpice. Le nouveau règlement est donc rédigé entre fin 1808 et fin 1811. Il ne s'agit certainement pas d'une création mais de la modernisation d'un texte antérieur à la Révolution dont la forme a vieilli.

Mioland nous éclaire sur la fonction de cette société : former une élite de clercs zélés exerçant leur action dans le séminaire. Sa correspondance et ses notes nous donnent d'autres précisions : les confrères, durant leurs vacances, doivent se comporter comme des ecclésiastiques édifiants, se consacrer à des travaux de zèle comme catéchismes, visites des prisons... Ils se réunissent certains dimanches pour prier et célébrer ensemble. Il s'écrivent des « communications de bonnes œuvres »,¹¹ lettres dans lesquelles ils font part de leurs travaux apostoliques... Évidemment, durant le temps du séminaire ils tiennent des réunions régulières dans lesquelles ils se manifestent leur amitié, s'exhortent à la piété, au zèle et pratiquent la coulpe. C'est ce que rappelle Mioland dans ses « Réflexions à l'occasion de mon ordination¹² » :

« Oublierai-je jamais ceux avec lesquels j'avais des relations plus intimes, ces entretiens si aimables et si doux, où l'âme s'épanchait sans crainte et dont on ne sortait jamais que plus instruit et plus vertueux ! Etat heureux que vous m'avez ménagé (envoyé) O mon Dieu (comme un ange) pour ouvrir mon cœur, m'en faire connaître les plaies, et les endroits faibles, et le fortifier par tant d'avis, de bons conseils, de saints exemples ; ce souvenir pourra-t-il jamais s'effacer (de mon cœur) ? »

9 Notice biographique dans OM4 p. 321.

10 Il subsiste dans les archives Mioland de nombreuses lettres de M. Royer mais une seule – très chère – de M. Maréchal qui, parti en Amérique, ne peut facilement communiquer.

11 Chartreux R. 152, ne 89, lettre de Picon le 25 mai 1816.

12 Boîte 1, pochette 8, feuille 8.

LES RÉOLUTIONS AU MOMENT DE L'ORDINATION

Si les papiers des Chartreux ne contiennent pas le règlement de cette société, ils offrent les résolutions de Mioland au moment de la prêtrise. Et un petit carnet contenu dans les archives des sœurs de la Sainte Famille de Lyon renferme un texte très semblable de M. Pousset, leur fondateur. Il s'agit manifestement de l'acte d'engagement à vie des amis du cordon qui, en même temps qu'ils accèdent au sacerdoce, se lient dans une fraternité sacerdotale apostolique. Les deux textes sont trop longs pour être intégralement donnés ici mais leur plan montrera leur structure¹³.

Mioland : 14 juin 1812	Pierre Pousset : 28 juillet 1817
RÉSOLUTIONS POUR SE MAINTENIR DANS L'ESPRIT DE SA VOCATION	
	L.S.B.M.C.J.
Invocation à Dieu et aux saints 1 ^{ère} résolution : Porter le costume ecclésiastique intégral : soutane, rabat, chapeau, tonsure... 2 ^{ème} résolution : Éloignement des sociétés mondaines. Seulement des visites de nécessité	
Se souvenir de sa qualité d'homme de Dieu et être la bonne odeur de J.C.	
Eloignement tout particulièrement des « personnes du sexe »	
3 ^e résolution : s'édifier de l'exemple des confrères et leur donner le bon exemple. Cultiver l'amitié avec les meilleurs. En prendre un comme conseiller spirituel.	
RÉSOLUTIONS PLUS PARTICULIÈRES	
1. Tous les jours au moins une demi-heure d'oraison	
2. Récitation fidèle du bréviaire à l'intention de toute l'Église et spécialement des confrères.	
3. Lecture spirituelle quotidienne	
4. Préparation soigneuse à la messe et action de grâce prolongée.	
5. Chapelet quotidien	
6. Un quart d'heure quotidien de visite au St S.	
7. Pas d'administration des sacrements sans recueillement préalable	

¹³ Voir le texte intégral en annexe.

ENGAGEMENTS PERSONNELS	
<p>Mise en commun des bonnes œuvres avec les « amis ». Union spirituelle aux confrères deux fois par jour dans les SS. Cœurs de J. et M. Fidélité à l'étude de la morale et de l'écriture sainte (à l'exemple de Mgr. de la Motte d'Orléans) Consécration de toute la vie à la gloire de Dieu et au salut des âmes. <i>Ad majorem Dei gloriam.</i> Répandre parmi les fidèles l'esprit d'apostolat. Les impies se coalisent : pourquoi pas les amis de Dieu ? Mépriser l'approbation des hommes et n'avoir que Dieu en vue¹⁴.</p>	
PRATIQUES IMPORTANTES POUR LA PERSÉVÉRANCE	En plus de la lecture spirituelle, de la visite au St Sacrement, du chapelet :
Pour éviter le relâchement et assurer le salut, retraite spirituelle annuelle dans le séminaire vu comme berceau de la vie sacerdotale.	Préparation à la mort quatre fois l'an
Préparation à la mort de temps en temps	Retraite annuelle au séminaire vu comme berceau de la vie sacerdotale.
<p>Que ces résolutions signées de mon sang soient mon juge si je les abandonne ou qu'elles soient les prémices du sang que je désire verser pour la gloire de Dieu. Enfin, qu'elles me rappellent mon engagement à ne vivre que pour Dieu. Brève invocation à Marie.</p>	
Pas de signature chez Mioland.	Pousset signe effectivement de son sang.

Bien que plus tardif, le texte de Pousset paraît plus archaïque comme s'il n'avait pas tenu compte de la version modernisée de Mioland¹⁵. Quoi qu'il en soit, ces deux textes ont subi l'influence d'un petit ouvrage anonyme intitulé *Association à l'amour Divin sous la protection de la Très Sainte Vierge Mère de Dieu et de la belle dilection ; de St Joseph, premier associé du Verbe incarné, & de Saint Jean l'Évangéliste son bien-aimé disciple*¹⁶. Dans ses premières pages l'ouvrage préconise la formation d'associations de l'amour divin :

« On ne doit recevoir dans cette association que des personnes qui ont la crainte de Dieu, & qui sont déjà touchées de son amour ; ou celles

¹⁴ Pousset utilise comme devise : « D.S. » c'est-à-dire « Dieu seul ».

¹⁵ Soit la société fonctionnait en deux groupes, l'un plus proche de l'ancien règlement ; soit les confrères avaient la possibilité de choisir entre l'ancienne et la nouvelle formule de consécration.

¹⁶ Une première édition, de 236 pages en 1774 et une seconde, de 192 p. en 1782, ont été faites chez Etienne Rusand à Lyon.

dont on a espérance de lui gagner les cœurs, encore est-il très à propos de commencer à les lui attacher avant que de les y admettre.

Il faut qu'il règne une grande union entre les associés, une ouverture de cœur entière ; afin de se communiquer ses bons sentiments, de se reprendre mutuellement de ses défauts, & de se porter tous au bien, & à l'amour de Dieu ».

Chaque associé... « se regardera comme établi de Dieu pour suppléer au défaut de ceux qui ne l'aiment pas. Son zèle en un point si essentiel doit le porter à communiquer ses ardeurs au prochain, à gagner pour toujours à Dieu des cœurs qui l'aiment, & surtout ceux de sa condition, et plus particulièrement encore les jeunes ecclésiastiques, destinés qu'ils sont par leur état à être tout à Dieu, à le faire connoître, aimer & glorifier de tout le monde ».

On paraît donc être là à la source du règlement de la société des amis du cordon groupant une élite, unie par la charité (Cor Unum...), le zèle, le soin de leur perfection par l'avertissement fraternel.

Les textes de Pousset et Mioland reflètent aussi l'influence des *Mémoires en forme de lettres pour servir à l'histoire de la vie de feu Messire François Gabriel d'Orléans de la Motte, évêque d'Amiens* ¹⁷. Ce prélat né à Carpentras en 1683 et mort en 1774 est le modèle du saint prêtre. Les deux règlements font allusion à lui et citent certaines de ses expressions. Il n'est pas impossible d'ailleurs que l'association de l'Amour Divin ait subi son empreinte ¹⁸.

Par son ton solennel le texte d'engagement de Mioland et Pousset sonne comme un programme de sainteté ecclésiastique à l'esprit – et au vocabulaire parfois - proche du Formulaire des Maristes. Trop long pour devoir être prononcé publiquement en entier il est, comme la « Pensée pieuse » de M. Bochard, un manifeste signé par les adhérents. Une version abrégée a pu servir d'engagement solennel ¹⁹.

En somme, cette « réunion du zèle » appelée aussi « amis du cordon » nous a laissé la version longue de son projet, alors que les aspirants maristes ne nous ont gardé que la version courte du leur, comme le dit Pierre Colin, dans sa lettre du 9 octobre 1819 à Mgr Bigex, évêque de Pi-

17 Par l'abbé d'Argnies, deux volumes, 1e et 2e éditions, Malines, 1785.

18 P. 205 : « Belle effusion du cœur d'un prélat chéri de Dieu & des hommes, sur la vertu de simplicité ». Ce prélat pourrait être Mgr de la Motte.

19 Le livre « Association à l'amour divin » de 1774 comprend, p. 15, une brève prière de consécration individuelle à l'amour divin, et p. 224 et 229 deux consécérations collectives à Marie proches de celle des congrégations mariales. La seconde édition de 1782 ne comprend plus ces consécérations.

gnerol²⁰ : « Ils signèrent de concert le formulaire suivant qui contient en abrégé²¹ le but et le plan de la société ».

M. POUSSET ET LES ASPIRANTS MARISTES

M. Pousset (1794-1883) a droit, comme Jean-Marie Mioland (1788-1859), à une notice biographique dans les *Origines Maristes*²². Né en 1794 à Cordelle, dans la Loire, il fréquente les séminaires de Saint Jodard (1807-1812), Verrières (1812-14), St Irénée (1814-16)²³. Il est considéré comme l'un des douze premiers aspirants maristes mais, plus jeune que les autres, il quitte le séminaire en mai 1816 pour devenir professeur à Verrières. Il n'a donc pas signé le formulaire mariste ni n'a participé à la cérémonie de Fourvière en juillet 1816. Il ne sera ordonné prêtre qu'en 1817.

Il a laissé²⁴ un petit carnet de 58 pages qui contient son autobiographie commencée à Alix (Loire) le 8 février 1822, dont la page 6 est pour nous très précieuse :

«... Sur la fin de 1814, j'allai au séminaire de St. Irénée à Lyon. Quoique d'un très faible tempérament je pus y continuer mes études malgré les désordres et les craintes occasionnés par le retour de Bonaparte (20 mars²⁵). Quant à l'intérieur, mêmes dispositions, beaucoup de sécheresses, de tentations d'orgueil, encore que je m'appliquasse à la vie cachée, beaucoup surtout de distractions²⁶. **L'on m'y parla du Labora si-cut b. etc, de la congrégation des RP de la croix, des Mariistes, je pris des engagements, pour la première chose, me disposai à la seconde et ne répugnai point à la dernière.** Je manquai à être tué par mon père à mon arrivée en vacances parce que avec M. Chizelle²⁷ nous fûmes pris pour des soldats (les Autrichiens étant jusqu'à Tarare).

20 Publiée dans *Cabiers Maristes*, Ne 11, juillet 1997.

21 Il y avait donc une version longue.

22 OM4 p. 315-16.

23 Il s'y trouve en 6 e avec Étienne Terraillon. J.C. Colin est en 5e (OM1, doc. 9 p. 138-139) à St Jodard de 1804 à 1809. En 1812-13, à Verrières il est logicien de 2e division avec J.C. Colin, Étienne Déclas, J.M. Vianney... tandis que Marcellin Champagnat et Étienne Terraillon sont en 1e division de logiciens. (OM1, doc. 21 p. 160).

24 Chartreux, boîte 43 : « M. Pousset. 1794-1883. Divers. Notes. Sermons. Manuscrits. »

25 Date rajoutée ultérieurement par Pousset. C'est celle de l'arrivée de Napoléon à Paris. Il a débarqué de l'île d'Elbe le 1er mars.

26 Style télégraphique : sa vie intérieure est faite de sécheresses...

27 Autre séminariste natif de la même région près de la ville de Roanne.

En 1816 - je fus tonsuré et sousdiaconé les 6 et 7 avril par M. Dubourg²⁸ – au premier mai je fus envoyé à Verrières pour y enseigner la troisième... »

Ce témoignage nous rappelle l'effervescence suscitée à partir de mars par les Cent jours (20 mars – 22 juin) qui se terminent à Waterloo le 18 juin et provoquent une dure occupation de la France par les alliés dont les troupes sont portées au pillage. Comme Pousset parle de « Bonaparte » et non de « Napoléon » on peut en déduire qu'il est royaliste et a probablement été de ceux qui refusaient le chant du *Domine salvum fac imperatorem*²⁹ au séminaire. Par ailleurs Pousset confirme ce que disent les *Origines Maristes* sur son contact, durant un temps, avec les aspirants maristes³⁰ et nous apprend sa relation déjà suivie avec les disciples de Bochard³¹. Surtout, il nous rappelle l'existence des *Labora sicut b...* sur lesquels les archives des Chartreux nous apprennent beaucoup.

PROBLÈMES CHRONOLOGIQUES SOULEVÉS

Sa manière de nommer la société de Bochard est quelque peu anachronique car, en 1814-15, les disciples de Bochard ne se nomment pas encore Pères de la Croix de Jésus mais sont simplement les adeptes de la « Pensée pieuse », que certains signent en forme d'engagement³². Pousset indique d'ailleurs qu'en 1815 il n'a pas encore accompli cette démarche. Vis-à-vis des Maristes, il utilise la première orthographe « Mariistes », comme le formulaire de 1816, ce qui montre un contact précoce.

Ce faisant, il ouvre un problème chronologique car, d'après Déclas, un des quatre premiers aspirants maristes, ce nom, qui vient manifestement de Courveille, lui aurait été révélé à lui seul, la veille des vacances de 1815³³, c'est-à-dire vers le mois d'août, les autres aspirants maristes n'en ayant connaissance qu'au cours de l'année scolaire 1815-16, com-

28 Évêque de la Nouvelle-Orléans qui ordonnera au sacerdoce en juillet la plupart des aspirants maristes.

29 Prière publique pour le souverain, qui signifie sa reconnaissance par l'Église, et donc sa légitimité.

30 Voir sa biographie dans OM4 p. 339-40

31 Doc. 750, § 7.

32 Voir OM 1 doc. 33. Texte imprimé circulant discrètement au séminaire en 1814-15.

33 OM2 doc. 591

mençant à la Toussaint. En suggérant que le projet mariste avait déjà commencé en 1814-15 Pousset paraît se tromper d'un an, à moins qu'il ne faille prendre au sérieux sa chronologie.

Celle-ci ne manque pas de pertinence car Pousset écrit moins de dix ans après les événements, est très soucieux de chronologie, et offre un souvenir précis qui termine l'année scolaire 1814-1815. D'autre part, en décrivant son degré d'appartenance à chacune des trois sociétés il suggère la chronologie suivante : d'abord, adhésion aux « *Labora sicut b.* » avant les Cent Jours ; des rapports avec les adeptes de la « *pensée pieuse* » assez avancés mais non conclus, peut-être à cause des Cent Jours ; enfin, avec les « *Mariistes* », des contacts seulement esquissés, ce qui est conforme aux sources maristes sur les débuts du projet.

On peut d'ailleurs comparer les souvenirs de Pousset aux témoignages de Déclas et Terraillon. Le premier (OM. doc. 591) note une première prise de contact entre lui et Courveille, certainement avant mars 1815, puis une reprise après les Cent Jours en juillet - août, juste avant les vacances. En disant que Courveille n'avait parlé à personne d'autre de son projet, Déclas s'avance beaucoup car Courveille a dû dans un premier temps multiplier les contacts individuels et recueillir quelques adhésions de principe. S'il ne l'avait pas fait, on comprendrait mal pourquoi il affirme à la veille des vacances que l'ordre des Maristes va se créer. En outre, Terraillon déclare qu'aussitôt arrivé à Lyon Courveille « *jette ses regards sur les élèves de cet établissement pour voir ceux qui sembleraient avoir vocation* » (doc. 750).

Si l'on prend donc au sérieux le témoignage de Pousset, et notamment sa chronologie, on devrait penser qu'aux vacances de 1815 les contacts avec divers séminaristes sont plus avancés et plus nombreux qu'on ne le pensait, ce qui expliquerait la rapidité ultérieure de la constitution du groupe. Quant à Pousset, le fait qu'il ne reparle pas des Maristes en 1816 suggère qu'il n'a pas donné suite au projet. D'ailleurs, rien dans ses notes spirituelles ne manifeste une quelconque influence mariste. Au mieux il a été un sympathisant.

FORMER DES SOCIÉTÉS DE JEUNES GENS À L'EXERCICE DU ZÈLE

Les grandes lignes de cette société des amis du cordon étant posées nous focaliserons sur un point particulier des engagements de Mioland et Pousset qui révèle une forme d'action proche de celle de Champagnat à La Valla et Courveille à Épercieux.

Mioland (1812)	Pousset (1817)
<p>Je me pénétrerai de cette maxime de St Ignace qui est si éminemment celle de tout bon prêtre : <i>Ad Majorem Dei Gloriam</i> ». Mes études, mes prières, mes actions, mes paroles, mon ministère : je consacre tout à la gloire de Dieu, et au salut des âmes³⁴ ; ce sera là mon seul désir, ma seule affection. Je saisirai avec empressement toutes les occasions qui se présenteront de la procurer de quelque manière que ce soit. Je n'oublierai pas que pendant tout le tems que je ne serai qu'en second dans une paroisse³⁵, il ne m'appartiendra pas de faire aucun établissement de ma seule autorité. Je pourrais cependant par le moyen des maîtres d'écoles, ou à l'occasion de ceux à qui j'apprendrais le chant de l'église, faire parmi les jeunes gens un choix précieux de quelques âmes ferventes et généreuses que je formerais à l'exercice du zèle³⁶. Mais si jamais il plaît à la divine providence de m'élever à la charge pastorale, je ne négligerai rien pour répandre parmi les simples fidèles l'esprit de l'apostolat³⁷. Hélas les impies se coalisent, les ennemis de l'église se liguent, les méchants se réunissent pour arracher à Dieu des âmes qu'il a sauvé (sic) ; il n'y aurait donc personne qui se sentît quelque désir de les ramener à ce Dieu de bonté, et de les faire croire à son amour.</p>	<p>... je me propose de travailler toute ma vie à la plus grande gloire de Dieu : heureux si comme St Ignace et plusieurs autres saints, à son exemple je n'avais jamais devant les yeux que cette maxime qui leur a fait entreprendre de grandes choses : <i>Ad majorem Dei gloriam</i></p> <p>Soit donc que je me trouve avec mes confrères ou avec des personnes du monde, soit que je vaque aux divers travaux du ministère, je n'aurai d'autre vue que celle de porter à Dieu, et s'il lui plaît de me faciliter les moyens de former quelque société qui puisse procurer sa gloire je le saisirai avec le plus grand empressement : je ne dois cependant pas oublier que pendant tout le temps que je serai pasteur secondaire dans une paroisse il ne m'appartiendra pas de faire aucune sorte d'établissement à moins que par la vigilance que j'aurai à observer sur les écoles des jeunes garçons et des jeunes filles, je ne trouve l'occasion de suggérer aux maîtres et maîtresses d'école une institution de ce genre que je dirigerai par un conseil sans en paraître l'agent principal³⁸. Je pourrai encore sous le prétexte de réunir quelques jeunes gens pour leur apprendre le chant de l'église, faire parmi eux un choix précieux de jeunes personnes que je formerai à l'exercice du zèle³⁹ ; si jamais il plaît à</p>

34 Tout cela est aussi dans le Formulaire mariste : ... « Nous promettons solennellement que nous nous donnerons, nous et tout ce que nous avons, pour sauver de toutes manières les âmes »...

35 C'est-à-dire vicaire.

36 C'est-à-dire à l'amour divin. C'est ainsi qu'agira Champagnat.

37 Idée originale pour l'époque, typique des congrégations secrètes qui envisagent d'adapter leur modèle, notamment pour lutter contre les impies qui savent se grouper pour faire le mal.

38 Pousset met bien en évidence le souci du secret.

39 L'abbé Lefranc, membre de la société des « amis du cordon » semble avoir suivi ce modèle avec Jeanne Marie Chavoïn et ses compagnes.

	<p>Dieu de m'appeller à la charge pastorale je ferai la recherche des établissements les plus utiles qui existeront et, me conformant aux circonstances des temps, des lieux et des personnes, je ne négligerai rien pour procurer à mon peuple de si grands moyens de salut⁴⁰. Eh quoi ! les ennemis de l'église se coalisent, les partisans du monde se réunissent, les académies des sciences s'établissent partout, et pour Dieu dans la vue de le faire glorifier on ne trouverait pas des hommes et surtout des prêtres qui employassent toutes les facultés que Dieu leur a données pour opposer un rempart à l'irréligion et à la corruption des mœurs qui défigure tout et ravage l'héritage du père de famille⁴¹ ! Un prêtre animé de cet esprit de zèle pourrait de la sorte convertir tous ses confrères en apôtres.</p>
--	--

Dans ce passage Pousset est très disert, tandis que Mioland utilise probablement une version réformée par ses soins. Mais là n'est pas l'essentiel car les deux textes sont gouvernés par la devise jésuite et envisagent des sociétés de laïcs formés à « l'exercice du zèle ». Cela signifie donc que les amis du cordon veulent étendre leur société à tous les lieux, pour glorifier Dieu mais aussi pour grouper les chrétiens contre les impies. C'est une véritable utopie de résistance chrétienne qui semble marquée par l'esprit d'avant la Révolution mais, somme toute, proche de celle des Maristes chez qui l'esprit offensif est plus visible. Champagnat en particulier, dans sa paroisse de La Valla, va suivre cette démarche pour créer une association de pieux instituteurs qu'il forme au zèle sans en être le supérieur⁴². Surtout, l'abbé Lefranc, à Coutouvre, fondera son association de l'amour divin dans cet esprit, avec Jeanne-Marie Chavoïn et Marie Jotillon, qui sont les premières sœurs maristes.

40 Pousset deviendra ainsi fondateur des sœurs de la Sainte Famille.

41 Réflexion fréquente dans les règlements de sociétés secrètes de la fin du XVIIIe siècle.

42 Voir dans sa Vie, ch. 11 p. 115-116, sa conversation avec le vicaire général Bochard.

LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DU ZÈLE

Dans son carnet de résolutions Pousset a laissé des pages blanches qu'il a ensuite remplies avec deux listes de ses amis du cordon. Certains, dont le nom est précédé d'une croix sont défunts au moment où il écrit, quelque temps après son ordination. Leur lieu de naissance est en général indiqué. J'ai souvent pu compléter cette donnée, mise alors entre parenthèses, quand elle faisait défaut. Surtout, une recherche dans les registres d'ordination des archives de l'archevêché a permis de préciser la date de la tonsure, apparemment donnée au moment de l'entrée au grand séminaire.

La chronologie des entrées dans la société est très cohérente : les amis du cordon fonctionnent à partir de 1804-5, c'est-à-dire du moment où le séminaire est réorganisé par les Sulpiciens, jusqu'aux environs de 1816. Pour la produire, Pousset a certainement consulté le registre des inscriptions. Sa motivation est d'ailleurs spirituelle : chaque confrère devant prier quotidiennement pour les autres il convient d'en posséder la liste. C'est un *memento*⁴³.

N°	Nom, prénom	Lieu de naissance	Tonsure (registres d'ordinations) ⁴⁴	Référence dans les OM
« + hos in intimo » MM.				
01	Durand J. Baptiste	St Just en Bas	13/4/1805	OM1/915.
02	Jacquemin J. Claude	St Chamond	5/4/1804	
03	Fontaine J. Marie	Beny	5/4/1804	
04	Paccaud Etienne	Legnieux (Trelain)	5/4/04	
05	Guillot Antoine	St Just en Bas	13/4/05	
06	Drevet Pierre	Valbenoîte	24/2/05	
07	Bourgaud J. Baptiste	St Étienne	13/4/05	
08	Durand Etienne	St Germain Laval	24/2/05	
09	Bernard Jacques	Marboz	13/4.05	
10	Barbier J. Baptiste	Risols (?) d. de Grenoble	?	
11	+ Pichat Louis	Chavanne sur Furan	24/2/05	
12	Perrodin Denis	Marboz	24/2/05	OM4 p. 797

⁴³ Le P. Colin, dans une lettre de 1828 au P. Champagnat signale qu'il a dans son bréviaire un *memento* concernant le P. Séon.

⁴⁴ J'ai choisi ce seul indice car il offre les listes les plus larges, précise le nom des parents, la paroisse d'origine et parfois la date de naissance. Une difficulté subsiste quant aux noms, à l'orthographe plus ou moins fixée, et aux prénoms, dont le nombre peut varier. Il existe aussi quelques homonymes.

LES «AMIS DI CORDON» AU SÉMINAIRE ST IRÉNÉE

13	Puittet (Puilliet) Jean	Belmont	13/4/05	
14	Grange Martin	St Georges sur Couzan	24/2/05	
15	+ Garel Pierre Marie	St Martin Lestra	24/2/05	
16	Richarme Michel	Rive de Gier	24/2/05	
17	Cattet J. François	Neuville	13/4/05	OM4 p.216, notice
18	Lefranc J. Philibert	Cours	24/2/05	OM4 p. 306, notice
19	Roche J. Bap.	St Just en Bas	20/4/06	
20	Bertheas Rambert	La Fouillouse	20/4/06	
21	Coignet Martin	Tarantaise	20/4/06	
22	Siméon J. Baptiste	Chevrières	20/4/06	
23	+ Crépet Claude	Chazelles sur Lyon	?	OM1/140; 4/ 127
24	Charretier Benoît	Chazelles sur Lyon	20/4/06 (barré ensuite)	
25	Laffay Jean	St Bonnet	20/4/06	OM1/217
26	St Jean (de) Jean François	St Romain de Popey	20/4/06	OM1/907...
27	Ville Joseph (Benoît)	St Martin en Haut	3/8/06	
28	Pastre Jean Louis	Fenestrelles (Piémont)	3/8/06	OM4/321 notice
29	+ Dutour Jean-Baptiste	Bessenay	24/2/05	
30	Vial Michel	Ste Colombe	20/4/06	OM4 p. 830...
31	Combe Jean Marie	St Didier	20/4/06	
32	Breuil J. Bap.	Montbrison	?	
33	Nicod J. (Claude) François	Bourg	20/4/06	OM4/126
34	Cholleton Jean	St Marcel de Félines	28/3/07	OM4/notice
35	Denoyel J. Claude	Fleurieux sur A.	28/3/07	
36	Néel Barthélemy	Meys	28/3/07	OM4/127
37	Miolland Jean Marie	Lyon	23/5/07	OM4/notice
38	Greppo J. Gabriel Honoré	Lyon	23/5/07	OM4/760
39	Préher François		Prêtre en 1812	OM4/802
Fin de la première liste				
40	Pichat Félix	Chavanne sur Furan	28/3/07	OM4/329 notice
41	Tarpin J. Louis	Lyon	28/3/07	
42	Pelossieux Antoine	? (St Romain d'Urfé)	28/3/07	
43	Collin Pierre	? (St Bonnet le Troncy)	24/7/08	OM4/notice p. 241
44	+ Arnaud Jean	? (St Bonnet le Courreau)	24/7/08	
45	Morel J. Claude	? (Chevrières)	28/3/07	

46	Minot Jean Louis	? (Combre)	24/7/08	OM1/238
47	Guillot Guillaume	Ste Agathe	24/7/08	
48	Peronnet J. Marie	Violay	24/7/08	OM4/125
49	Ducray Louis Ennemond	Dioc. d'Autun	22/7/09	
50	Jambon Charles Guillaume	Pont de Veyle	22/7/09	
51	Darnand François	Marboz	22/7/09	
52	Mayet J. Claude	St Claude	24/7/08	
53	Villecourt Clément	Lyon	22/7/09	OM4 p. 361 notice
54	Plasse Jean	Sury (Cesay ?)	22/7/09	OM4/132
55	Gilbert J. Antoine	Farney	1/6/10	OM4 / notice
56	Magdinier Pierre Marie	Ste Agathe	22/7/09	
57	Petit Louis	St Domingue	24/7/08	OM1/238
58	+ Berlier Ant. Charl. Aimé	Lyon	1/6/10	
59	Charles Maurice	Amplepuis	28/5/11	OM4 notice
60	Simon Georges Gabriel	St Bonnet le Courau	28/5/11	
61	Picon Ant. François	St Étienne	28/5/11	
62	Josserand Jean Marie	Furciat ? Cursiat ?	12/6/12	
63	Poncet Bernard Benoît	St Didier	?	OM4/119, 133
64	Loras Mathias	Lyon	28/5/11	OM2/658...
65	Carron J. Bte.	St Georges (St Etienne la Varenne)	1/6/10	OM2/152...
66	Guillermet Philibert	Ampuis	12/12/12	OM2/470...
67	Delupé (de Lupé) Aug. Marie Fleury	Lyon	06/13	OM4/492
68	Pater Vincent	Lyon	22/7/09	
69	Horand Denis	Lyon	12/12/12	
70	Chirat Charles	Lyon	24/7/08	OM1/217
71	Boutan J. Bte.	St Étienne	?	
72	Blanc Ant.	Sury le Comtal	6/1/14	OM1/217...
73	Loire Pierre	Violey	12/12/12	
74	Crozet Jacques Marie	Néronde	2/6/14	OM1/208...
75	Mangon Claude	St Didier	Prêtre en 1817	OM3/844
76	Derorry Michel Christophe	D. de Trente: incorporé.	06/13	
77	Dujart Antoine	Lyon	28/5/11	
78	Deville Claude	St Étienne	2/6/14	OM1/217
79	Corsain Pierre	Bourg	6/4/16	OM4/734
80	Pousset Pierre	Cordelle	6/4/16	OM4/ notice

LES «AMIS DI CORDON» AU SÉMINAIRE ST IRÉNÉE

81	Privat Pierre	Lyon	6/4/16	
82	Brunon J. Bte	Rochetaillée	?	
83	Champion Joseph	Poncin	6/4/16	OM4/720
84	Froget Pierre	? (Panissières)	6/4/16	
85	Orcel (Orsel) Jacques	? (Lyon, St Pierre)	6/4/16	OM4/ notice
86	Blanchard Jean Marie	? (Duerne)	6/4/16	
87	Gabriel Aug. Ambroise	?	6/4/16	OM1/237
88	Alagnard (?)	?	?	
89	Magnard Antoine ou Barthélemy	? (St Étienne ou Chavanay)	6/4/16	
90	Portier Michel	? (Montbrison)	6/4/16	
91	Quiblier Joseph	? (Colombier)	6/4/16	

Trente-neuf de ces quatre-vingt-onze personnages sont répertoriés dans les OM dont onze bénéficient d'une notice, et j'ai mis en caractères gras ceux qui ont participé aux origines comme Lefranc (n° 18), Cholleton (n° 34), Félix Pichat (n° 40), Pierre Colin (n° 43), Gillibert, (n° 55), Maurice Charles (n° 59), Pierre Pousset (n° 80) et enfin Jacques Orsel (n° 85). Les liens entre amis du cordon et aspirants maristes sont donc loin d'être négligeables et le cas de Pousset n'est pas isolé. Pourtant, on remarque que tous les huit, sauf peut-être Cholleton, ne sont pas au cœur du projet mariste, parce que plus âgés ou seulement sympathisants, quoique propres à soutenir un projet apostolique proche du leur.

Enfin, on a la surprise de ne pas voir figurer dans cette liste des séminaristes de grande valeur comme André Coindre, futur fondateur des Frères du Sacré-Cœur et co-fondateur, avec Claudine Thévenet, de la Congrégation de Jésus-Marie ; Donnet, futur cardinal et qui fut au courant du projet mariste ; Querbes, futur fondateur des Clercs de Saint Viateur ; Dufêtre, futur évêque de Nevers... Les amis du cordon (91 de 1804 à 1816 soit moins de dix par an en moyenne) sont donc chaque année une petite société d'une dizaine de membres, imbus d'une certaine sensibilité spirituelle, probablement à deux niveaux : un noyau dur de militants engagés par une consécration, dont Pousset nous fournit la liste, et un second cercle, de sympathisants, éventuellement membres actifs de groupes similaires. D'ailleurs un certain nombre d'indices donnent à penser que le séminaire St Irénée renferme dans ses murs une quatrième société, d'esprit jésuite⁴⁵. Il y a donc des influences réciproques

⁴⁵ Dans un ouvrage très récent intitulé *Un fondateur contrarié. Louis Querbes. 1793-1859*, le F. Robert Bonnafous, csv, donne des précisions importantes sur ce groupe « jésuite » aux pages 70-75 du tome 1.

et des enchevêtrements de réseaux, même si ces petites associations nourrissent des projets divers.

UN CAS EMBARRASSANT : JEAN-ANTOINE GILLIBERT

Les OM consacrent une notice (OM4, p. 288) à ce séminariste brillant. Les papiers Mioland parlent souvent de lui et comportent plusieurs de ses lettres. Entré à St Irénée en 1809 il y est encore en 1814, exerçant la fonction de maître de conférence. Très jeune (il est né en 1792), il y attend l'âge de la prêtrise. Mais son parcours va être très perturbé car, le 26 avril 1814, n'étant encore que sous-diacre, il accompagne le cardinal Fesch qui part en exil à Rome après l'abdication de Napoléon, pour être son secrétaire. L'année suivante il rentre en France avec son maître qui bénéficie du retournement des Cent jours, et repart presque aussitôt avec lui après l'échec politique de l'empereur. À la Toussaint 1815 il rentre au séminaire St Irénée. Diacre le 6 avril 1816, il quitte le séminaire le 1^{er} mai et n'y revient que pour son ordination sacerdotale le 22 juillet 1816. Sa notice biographique des OM mentionne qu'ensuite il aide les Maristes mais qu'il est finalement interdit en 1831 par Mgr de Pins.

Dans ses lettres à ses « amis » qui l'accusent d'avoir été, en partant, infidèle au roi et à la patrie, il tente de se justifier, invoquant qu'il a obéi aux conseils et même aux ordres de ses supérieurs et que son exil n'aura qu'un temps : il garde sa fidélité au séminaire St Irénée et à ses « amis ».

Derrière toute cette prose délicate à interpréter semble se profiler un fait⁴⁶ : Gillibert, sujet brillant et ambitieux, est partisan décidé du cardinal Fesch et de l'Empire. Il est même probablement, de par son ancienneté et sa carrure intellectuelle, le chef d'un parti « feschiste » au séminaire en un moment où, chez la majorité des séminaristes les sentiments royalistes se sont exacerbés et fortement mêlés au sentiment religieux⁴⁷. Certains des « amis » de Gillibert ont manifestement passé à l'amalgame royauté - Église mais d'autres, dont Mioland, restent plus modérés et entretiennent des relations cordiales. Au début de la Restauration, Gillibert, qui semble bien revenu de ses rêves de carrière et de son bonapartisme, mais pas de sa fidélité à Fesch dont il fait une question d'honneur, peut

⁴⁶ Gillibert parle à demi-mot à cause de la censure.

⁴⁷ Quand le cardinal Fesch reparait au séminaire en 1815 il est très mal reçu par les séminaristes qui refuseront longtemps de chanter le *Domine Salvum Fac imperatorem*. Voir notamment OM1 docs. 37-38.

réintégrer facilement St Irénée : les vicaires généraux de Fesch administrent toujours le diocèse en son nom et peuvent le protéger. C'est seulement avec l'arrivée de Mgr de Pins en 1824 que sa situation se gâtera car Gillibert, alors curé de la Madeleine à Tarare, figurera comme l'un des chefs du parti feschiste⁴⁸. Contrairement à Mioland et aux Maristes il ne saura pas se rallier à la nouvelle autorité du diocèse.

Compte tenu de ce que nous connaissons de l'homme, rien ne le prédispose, sauf l'appartenance aux amis du cordon, à entrer dans le groupe des aspirants maristes qu'il n'a pu connaître qu'entre la Toussaint 1815 et le 1^{er} mai 1816. Il se peut alors qu'il ait été un homme isolé et ait cherché à rencontrer un groupe de substitution aux amis du cordon avec lequel il n'a peut-être pas renoué. M. Cholleton, qui a exercé à St Irénée avec lui en 1812-1814 a pu aussi l'orienter vers un groupe ayant besoin d'un homme expérimenté... L'hypothèse la plus intéressante, et qui n'exclut pas forcément les autres, est la relation entre Bochard et Gillibert. Le premier et le second étant d'ardents « Feschistes », Gillibert a pu être l'agent du vicaire général au séminaire et donc auprès d'une société qu'il voulait affilier aux Pères de la Croix de Jésus. En tout cas, parti le 1^{er} mai 1816, Gillibert n'a pas dû participer à l'élaboration du formulaire mariste, mais sa présence au tout début de la Société de Marie montre une fois de plus que celle-ci a pu subir des influences fort diverses même s'il n'est pas facile de les débrouiller.

CONCLUSION

Les documents découverts nous permettent donc de mieux situer les premiers maristes dans des réseaux plus complexes que nous ne le pensions, la même personne pouvant d'ailleurs appartenir à plusieurs entités spirituelles distinctes et à des degrés divers. Pousset suggère en outre une chronologie plus précoce des premiers pas de la SM : dès l'année scolaire 1814-1815, les Cent jours (mars-juillet) bloquant le projet.

D'autre part, le texte des résolutions de Mioland et Pousset donne une bonne idée de ce que devait être le formulaire mariste dont la consé-

⁴⁸ Dans ses mémoires (A. Lanfrey, *Archives des Chartreux*, doc. 78) Mioland relate qu'avant son entrée à Lyon Mgr de Pins a proposé à Gillibert de devenir son secrétaire et d'entrer avec lui à Lyon. Comme, d'après Mioland la proposition vient de Besson, curé de St Nizier, et artisan de l'élimination de Fesch, Gillibert refuse sur le conseil de Mioland. Si le piège avait fonctionné, tout le monde aurait su qu'un des plus chauds partisans de Fesch avait fait sa soumission.

cration de Fourvière n'est qu'un abrégé. On peut dire sans trop de risques que sur bien des points il ressemblait aux résolutions Pousset-Mioland, peut-être en subissant leur influence mais surtout parce que baignant dans un contexte apostolique et sacerdotal identique, avec la même volonté de reconstituer un tissu ecclésial par de petits groupes fervents. La seule grande différence entre les amis du cordon et les Maristes c'est qu'on ne trouve pas nettement chez eux cet esprit eschatologique, universaliste et marial qui caractérise si bien la Société de Marie.

Autre acquisition d'importance : l'origine des Sœurs Maristes est éclaircie du fait que l'abbé Lefranc, qui fonde à Coutouvre l'association de l'amour divin et forme Jeanne-Marie Chavoïn à la vie spirituelle et au zèle, est un des amis du cordon qui ne fait que mettre en pratique son règlement.

Se pose aussi la question de l'influence de Pierre Colin, ami du cordon, sur son frère Jean-Claude.

Enfin, nous avons vu que Champagnat, à la Valla, semble mettre en pratique, pour la formation des frères, une stratégie suggérée par le projet apostolique des amis du cordon, comme s'il avait lui-même participé à leur groupe⁴⁹. Et j'allais oublier le plus important : Jean Cholleton, le mentor des premiers maristes, lui aussi ami du cordon.

Tous ces facteurs permettent donc d'affirmer que les Maristes ont été, dans une mesure difficile à déterminer mais certaine, sous l'influence des amis du cordon.

F. André LANFREY,
le 10 octobre 2003

⁴⁹ Ainsi, son « Il nous faut des frères » prendrait un sens plus riche sans exclure sa propre inspiration personnelle. Cette participation pourrait aussi expliquer le message mystérieux de M. Mioland, ancien président des amis du cordon, cité dans les mémoires du P. Séon (OM, doc. 625, § 21) : « Dites à M. Champagnat qu'il bâtit en vain ». Elle montre un lien entre les deux hommes et une divergence sur le moyen d'apostolat choisi, peut-être parce que M. Mioland interprète l'Hermitage comme une maison missionnaire qui doublerait celle des Chartreux.

DOCUMENT I.
Autobiographie Pousset

Marge	Texte
20 _	Sur la fin de 1814, (rajouté au-dessus de la ligne : « après le retour des Bourbons ») j'allai au séminaire St Irénée à Lyon : quoique d'un très faible tempérament je pus y continuer mes études, malgré les désordres et les craintes occasionnés par le retour de Bonaparte (rajouté : « <u>20 mars</u> »). Quant à l'intérieur mêmes dispositions, beaucoup de sécheresse, de tentations d'orgueil, encore que je m'appliquasse à la vie cachée, beaucoup de distractions. L'on m'y parla du <i>Labora sicut b.&</i> de la congrégation des Rp. De la croix, des Mariistes, je pris des engagements pour la première chose, me disposai à la seconde et ne répugnai point à la dernière ⁵⁰ . Je manquai à être tué par mon père à mon arrivée en vacances parce que avec M. Chizelle nous fumes pris pour des soldats (les autrichiens étant jusqu'à Tarare).
21	
1815	En 1816 (rajouté au-dessus de la ligne : « je fus tonsuré et sous diaconé les 6 et 7 avril par M. Dubour ») au premier mai je fus envoyé à Verrières pour y enseigner la troisième. M. Mioland dit la messe pour nous à fourvière ⁵¹ . Arrivé à notre destinée avec M. Crozet, après les aventures de Largentière et de Montbrison nous trouvâmes les élèves en complète (sic) insurrection ⁵² je vis tout cela avec assez de sang froid ; quoique haï d'abord, je fus ensuite assez aimé.
22	L'année suivante, j'eus quelques succès de zèle surtout par rapport à MM. Roux, Bazin, Billod, Pelley, Vallet... A Pâques je fus fille de Jephté ⁵³ et partis pour aller après quatre mois recevoir la prêtrise. Dans cet intervalle de temps je parlai trop de mes petits succès, et j'ai souvent songé depuis que cette faute avait été punie par le refroidissement ou la chute de ceux (corrigé : « de quelques-uns ») auxquels j'avais pu être de quelque utilité. Je reçus le diaconat et la prêtrise les 26 et 27 juillet jour de St Joachim et St Pérégrin prêtre de Lyon, 1817, des mains de Mgr Morel de Mons alors évêque de Mende ⁵⁴ . Le lundi soir je dis à Fourvière ma première messe et passai à Verrières pour prendre mon frère Claude Marie. En m'en allant je fus extrêmement fatigué près de St Germain-Laval et mon frère aussi, près de chez nous. Mad(ame) Bonnefond prit grand soin de moi. Veuillez le Seigneur l'en récompenser !
1816	
23	À la Toussaint je retournai à Verrières couvrir (?) les fonctions de vicaire et d'abord de professeur, puis de premier préfet. (fin de la p. 7).
1817	
23 ans et 4 mois	

50 Il confirme ce que disent les sources maristes : il n'a pas été signataire du Formulaire.

51 Il semble que ce soit un rite classique d'envoi en mission.

52 Ces troubles ne sont pas liés aux événements politiques mais à la stratégie de M. Bochart qui place ses hommes dans les séminaires. Voir la lettre de Chazelle dans les archives Besson à Metz. (CM ne 18)

53 Sacrifié

54 Fesch est alors exilé et les vicaires généraux doivent faire appel aux évêques amis ou de passage.

20½ Sur la fin de 1814, j'allai au séminaire
 1814 St-Jérôme à Lyon. Quoiqu'en santé faible
 néanmoins j'y pus y continuer mes études,
 21 Malgré les veilles et les craintes occasionnées par
 le retour de Bonaparte. Quant à l'instruction
 même disposition, beaucoup de richesses, de tentation
 d'orgueil, mais que j'appliquai à la vie ecclésiastique,
 beaucoup surtout de distraction. Et on en a
 1815 parlé des Labors saint B. G. De la longé-
 rité du Roi de la cour, des Ministres,
 je pris des engagements pour la première
 chose, me disposai à la seconde et en
 répugnance point à la dernière, je me contentai
 à être tout par moi-même à mon arrivée en
 vacances, parce que avec Mr. Flirell nous fumes
 pris pour des titulaires (les autrichiens étaient jugés
 Laram.) j'acceptai et j'acceptai, le 6 et 7 avril, mais Dubon
 22. En 1816 au premier Mars je fus envoyé à
 1816 Venise pour y assigner le troisième Mr
 Miotlan et la cause pour son à-fournir.
 Arrivé à toute dernière avec sa femme, après la

DOCUMENT 2.

Résolutions Mioland - Pousset

J.M. Mioland, 14 juin 1812

« Résolutions que j'ai prises au séminaire de St Irénée avant d'en sortir pour me maintenir avec le secours de la grâce dans l'esprit de ma vocation.

Pierre Pousset, 28 juillet 1817

« Résolutions que j'ai prises au séminaire de St Irénée avant d'en sortir pour me maintenir avec le secours de la grâce dans l'esprit de ma vocation.⁵⁵

Invocation à Dieu et aux saints⁵⁶

Après avoir invoqué l'assistance de l'Esprit Saint, de la Sainte Vierge ma très pieuse mère, celle de St Louis de Gonzague, de St Pierre, de St Vincent de Paul, de St François de Sales, de St François Régis, de mes patrons, et protecteurs, de mon ange gardien, pour lesquels je remercie Dieu de m'avoir donné une tendre dévotion⁵⁷ : j'ai formé les résolutions suivantes.

Après avoir invoqué l'assistance de la Sainte Vierge ma très pieuse mère, celle de St Louis de Gonzague, de St François Régis, de St François de Sales, de St Vincent de Paul, de St Charles Borromée, de St Pierre mon patron, etc. et de mon ange gardien, pour qui je rends grâces à Dieu de m'avoir donné une dévotion tendre j'ai formé les résolutions suivantes.

Porter le costume ecclésiastique intégral : soutane, rabat, chapeau, tonsure...

Première résolution

Le zèle pour la gloire de Dieu et de l'église, et le salut des âmes, qui doit être l'âme d'un prêtre me rendront inébranlable dans la résolution que je prends de ne m'écarter en aucun point du costume ecclésiastique, c'est-à-dire que dans ma résidence ordinaire je porterai toujours l'habit long, avec la ceinture, le rabat (sic), le cha-

1^{ère} résolution

Le zèle pour la gloire de Dieu et de de la Ste Église cat(holique) ap(ostolique) et rom(aïne) et pour le salut des âmes, qui doit être l'âme d'un prêtre me rendront inébranlable dans la résolution que je prends de ne m'écarter en aucun point de la perfection du costume de l'état ecc(lésiasti)que, c'est-à-dire que dans ma résidence ordi-

55 Voir Jeanne Pousset-Carcel et Bernadette Carcel, *Deo Soli. La vie d'un prêtre. Pierre Pousset. 1794-1883*, Feurs, 1998, p. 28-30

56 NDLR. Les titres encadrés ont été rajoutés pour montrer la structure. Ils n'existent pas dans l'original.

57 Ce sont les patrons habituels des congrégations de séminaristes. On notera l'insistance sur les patrons apostoliques.

peau, la tonsure ecclésiastique et que dans tout mon extérieur je tâcherai de me garder de toute recherche qui sentirait la vanité ou une propreté affectée⁵⁸.

naire je porterai toujours la soutane avec une ceinture modeste, rabbat (sic) et cha-peau à trois cornes, la tonsure raffraîchie et les cheveux sans frisure⁵⁹.

Éloignement des sociétés mondaines. Seulement des visites de nécessité

Seconde résolution

Je conserverai toute ma vie un éloignement marqué pour les sociétés du monde, selon les règles que donnent tous les auteurs qui ont traité des devoirs ecclésiastiques, et qu'on m'a mis si souvent sous les yeux dans le cours de mon séminaire. Je ne paraîtrai jamais dans ces sociétés, qui n'ont d'autre but que le plaisir, ou dont l'esprit de religion et de respect au moins pour la piété, est entièrement banni. Dans les visites que je rendrai aux grands, et aux riches, j'aurai toujours quelque motif digne de la sainteté de mon état ou la gloire de Dieu ou l'intérêt de l'église, ou le bien des pauvres, ou les devoirs de bienséance et dans toutes ces conversations je me souviendrai de cette glorieuse qualité d'homme de Dieu⁶⁰ que l'apôtre donne à tous les prêtres en la personne de Timothée. Je chercherai à être partout la bonne odeur de J.C.⁶¹ et de ne sortir jamais de ces conversations avec le monde sans avoir trouvé l'occasion d'y mêler adroitement quelque parole de salut.

2^e résolution

Pour me conformer à ce que j'ai appris dans les ouvrages qui traitent des devoirs eccl(esiasti)ques et aux avis qui m'ont été si souvent inculqués dans le séminaire j'aurai toute ma vie un éloignement marqué pour les sociétés du monde. Jamais je ne me rendrai dans celles qui n'ont d'autre but que le plaisir. Persuadé cependant qu'un prêtre est quelquefois obligé de voir les maisons des grands, et de se rendre chez les hommes en place, pour éviter tout abus de ce genre et ne jamais me faire illusion je me prescris à moi-même d'avoir toujours pour motif alors, ou la gloire de Dieu ou l'intérêt des pauvres et de l'église, ou d'honorer les gens en place, afin de les rendre par cette déférence les protecteurs de la religion et du bon ordre⁶²

Éloignement tout particulièrement des « personnes du sexe ».

58 Mgr d'Orléans de la Motte exige de même le port de l'habit long (Mémoires... t. 1 p. 221)

59 M. Emery, à St Sulpice, dut lutter contre la frisure. Mgr de la Motte est contre : *Mémoires...* t. 1 p. 221

60 Mioland utilise déjà ce terme souligné dans ses résolutions de vacances de 1808.

61 Même chose. Cette expression paulinienne est d'ailleurs un lieu commun des AAS et sociétés secrètes.

62 On remarquera ici la perspective plus étroite de Pousset qui semble copier un texte plus ancien.

Je me rappelle(D)erai cet avis de St Jérôme solus cum sola absque arbitro vel teste non sedeas et cet autre de St Augustin : amor spiritualis generat affectuosum, affectuosus familiarem, familiaris carnalem, et je m'interdirai absolument toute société intime avec les personnes du sexe, surtout avec celles dont la sainte vie et le dévouement au bien pourrait me laisser quelque prétexte de m'écarter de cette règle si importante au jugement des saints.

Dans tous mes rapports avec les hommes j'aurai sans cesse devant les yeux ces paroles de N.S. : discite a me quia mitis sum et humilis corde

3^e résolution.

Devant craindre en évitant cet écueil de tomber dans un autre plus ordinaire et non moins dangereux, je veux dire celui qui se trouve dans la société intime des personnes du sexe je ne formerai aucune liaison étroite avec elles me rappelant ce que dit St Jérôme *solus cum sola absque arbitro vel teste non sedeas*. Et cet avis de St Augustin : *amor spiritualis generat affectuosum, affectuosus familiarem, familiaris carnalem*.

S'édifier de l'exemple des confrères et leur donner le bon exemple.
Cultiver l'amitié avec les meilleurs. En prendre un comme conseiller spirituel.

Troisième résolution

C'est dans la vie édifiante de mes confrères que je dois trouver un des plus forts encouragements à la vertu ; moi-même je dois être l'exemple de tous ; *labora sicut bonus miles christi Jesu. Posui vos ut eatis et fructum afferis... exemplum est fidelium*.⁶³ » Ainsi dès que je serai arrivé dans le lieu où l'obéissance seule⁶⁴ m'aura conduit, mon premier soin sera de chercher à connaître les prêtres les plus vénérables du canton, pour cultiver leur amitié et m'édifier de leurs exemples. J'en choisirai le plus digne pour mon directeur, mon guide et mon conseil, et s'il est trop éloigné pour être mon confesseur ordinaire, je le verrai à des époques déterminées, pour lui exposer l'état de ma conscience, et les difficultés qui m'embarrasseraient.

4^e résolution

Convaincu, comme je dois l'être que j'ai besoin d'être excité par les exemples des autres et que je dois être moi-même un encouragement pour mes frères, Dieu m'ayant appelé à sa gloire *labora sicut bonus miles christi Jesu...posui vos ut eatis et fructus afferatis* »... Aussitôt que je serai arrivé au lieu où l'obéissance seule m'aura placé, mon premier devoir sera de chercher les prêtres les plus vénérables de mon canton, 1^o pour cultiver leur amitié 2^o pour que leurs bons exemples soient un encouragement à ma faiblesse. Je choisirai le plus digne pour mon directeur, et s'il n'est pas assez rapproché de moi pour être mon confesseur ordinaire, je solliciterai de sa bonté de le voir à des époques déterminées, pour discuter avec lui des intérêts de

63 C'est la devise de la société secrète. Dans les lettres elles sont formulées en sigle : L.S.B.M.C.J. (Labora sicut ...)

64 Souligné dans le texte. Le souci de l'obéissance est le même que chez les Maristes.

Mais si, ce qu'à Dieu ne plaise, j'étais privé de ce précieux avantage je me regarderais, quoiqu'indigne que j'en sois, comme appelé à devenir le modèle de mes confrères, par la régularité de ma conduite, la douceur, l'humilité, la condescendance et la charité que je chercherai à mettre dans tous les rapports que j'aurai avec eux.

ma conscience, le consulter sur les difficultés qui renaissent sans cesse dans le ministère. Mais si, (ce qu'à Dieu ne plaise), je me voyais privé de ce précieux avantage, je me regarderais, quelqu'indigne que j'en sois, comme appelé à devenir le modèle de mes confrères, par la régularité de ma conduite, heureux si je puis par là mériter de leur être utile sous d'autres rapports.

Résolutions plus particulières

Dieu m'ayant fait la grâce de me donner la conviction la plus intime que le salut d'un prêtre est étroitement lié à la pratique de l'oraison de chaque jour⁶⁵ ; à la récitation fervente du saint office, à la préparation qui doit précéder la célébration de la messe et à l'action de grâce qui doit la suivre, je promets à Dieu

Résolutions plus particulières

Dieu m'ayant fait la grâce de me donner la conviction la plus intime que le salut d'un prêtre est étroitement lié à la pratique de la méditation, à la récitation fervente du saint office, à la préparation qui doit précéder les SS. Mystères, ainsi qu'à l'action de grâce qui doit les suivre, je promets

Tous les jours au moins une demi-heure d'oraison

1^o de faire tous les jours régulièrement au moins une demi-heure d'oraison, que je conserverai dans mon cœur la conviction intime qu'un prêtre sans la pratique de l'oraison est un corps sans âme, et que je dois moins facilement priver mon âme de l'oraison, que nos corps de la nourriture ordinaire selon cette réflexion frappante de Ligorio (sic) : Il n'est pas rare de voir réunis dans un prêtre l'aumône et le péché, la récitation du bréviaire et le péché, la prédication et le péché, la célébration des saints mystères et le péché,

1^o d'oraison régulièrement : si jamais je m'écartais de cette règle, lorsque je lirai ces résolutions je me dirais à moi-même ce que disait judicieusement le vénérable Liguori qu'il n'était pas rare de trouver réunis dans un prêtre la prédication et le péché, la récitation du bréviaire et le péché, l'aumône et le péché ; mais que jamais dans un prêtre on ne trouvait l'oraison de chaque jour et le péché. Je regarde cette résolution comme si importante que je ne me permettrai pas dans le temps où les

⁶⁵ *Mémoires... t. 1 p. 147.* Mgr d'Amiens regardait l'oraison comme l'âme de la vie d'un prêtre...

toutes les fonctions de la vie apostolique, tous les travaux du zèle, et le péché ; mais que jamais on ne rencontrerait ensemble la méditation de chaque jour et le péché. Je regarde cette résolution comme si importante que dans des circonstances extraordinaires, comme au tems de Pâques, d'une mission, je ne me permettrai pas d'interrompre cet exercice, sans y être autorisé par mon directeur et sans y suppléer par de ferventes oraisons jaculatoires.

grands travaux apostoliques du ministère occupent tellement un prêtre, comme à Pâques, dans un jubilé ou une mission, d'interrompre cet exercice, sans être autorisé par celui qui me dirigera

Récitation fidèle du bréviaire à l'intention de toute l'Église et spécialement des confrères.

2^o le bréviaire doit sauver ou damner un prêtre : on peut lui appliquer ces paroles : hic positus est in ruinam aut in resurrectionem multorum in Israël : je ne dirai donc jamais la plus petite partie de mon office sans m'être recueilli, et sans avoir dirigé mon intention en me représentant dans ce saint exercice comme l'ange du ciel et de la terre ; je prendrai alternativement les intentions suivantes pour me servir pendant huit jours, ou un mois ; pour le souverain pontife et tous les pasteurs de l'église : pour l'extirpation des schismes, des hérésies ; des erreurs et pour la paix de l'église : pour le peuple vers lequel j'aurai été envoyé ; pour les âmes que j'aurai à conduire ; pour les pécheurs obstinés ; pour la persévérance des justes ; pour les âmes du purgatoire et spécialement pour celles qui y seraient détenues par suite des fautes commises dans l'exercice de mon ministère ; enfin pour tous ceux avec qui je suis en union de prières et de bonnes œuvres : pendant la récitation de l'office je renouvelerai mon attention aux Deus in adjutorium et aux Gloria Patri

2^o il est si évident que le bréviaire doit sauver ou damner les prêtres et qu'on peut dire lorsque l'église le met entre les mains ce que le saint vieillard Siméon disait du Sauveur en le tenant entre ses bras *cui positus est hic in ruinam aut in resurrectionem multorum in Israël.*

Qu'afin de m'armer contre moi-même je me propose de rappeler s'il est possible cette parole toutes les fois que je le réciterai ; mais pour particulariser cette résolution plus que toutes les autres

1^o je ne dirai jamais la plus petite partie de mon office sans m'être recueilli et avoir dirigé mon intention

2^o Je m'inclinerai à chaque Gloria Patri dans la même vue que Ste Thérèse qui s'offrit alors à souffrir le martyre pour la gloire de la Ste Trinité...

Lecture spirituelle quotidienne

3° la lecture spirituelle est après l'oraison l'exercice le plus indispensable à la vie spirituelle ; je tâcherai d'en faire régulièrement n'envisageant que le bien de mon âme, et ma perfection. Je m'en tiendrai à un petit nombre de livres, que je lirai avec beaucoup de réflexions ; j'y trouverai un moniteur qu'aucun respect humain ne pourra arrêter et des lumières nécessaires pour la direction des âmes appelées à la perfection. Quand je n'aurai pu remplir ce saint exercice, j'y suppléerai avant de me coucher par la lecture de quelques nombres⁶⁶ de l'Imitation.

Préparation soigneuse à la messe et action de grâce prolongée.

4° Les actions les plus saintes souvent répétées, dégèrent en une habitude qui ne dit plus rien. Les ministères les plus terribles ne frappent plus. À cette réflexion je me sens tout effrayé par la crainte de monter un jour à l'autel sans cette foi vive, cette pureté de cœur, cet amour ardent, cette religion attentive, qu'exige la sainteté de ces mystères redoutables, et que j'espère par la miséricorde du Seigneur y apporter la première fois que je les célébrerai. Je me préparerai donc avec soin à cette grande action.

Si la célébration de la Ste messe ne suit pas immédiatement mon oraison, je prendrai au moins un demi quart d'heure pour me recueillir avant de me revêtir des habits sacerdotaux ; mon action de grâce ne sera jamais moindre d'un quart d'heure, et quelque peu disposé à prier que je me trouve, je ne retrancherai rien de ce tems que je me fixe ici : si jamais je l'abrège ce

3° j'ai trop souvent entendu dire dans le cours de mon séminaire et je suis trop convaincu par mes propres lumières que les actes les plus saints souvent réitérés, dégèrent en une habitude qui ne dit plus rien, qui ne frappe plus, que je suis dans ce moment comme effrayé de célébrer un jour les SS. mystères sans cette foi vive, cet amour ardent, cette Ste frayeur qui suivent tant de prêtres à l'autel : et pour me prémunir contre un si grand danger, rendez-moi fidelle ô mon Dieu à dater de ce jour, ou je dirai une première messe jusqu'à celui où je dirai la dernière à faire la préparation dont tous les prêtres fervents se font un devoir indispensable, et à vous rendre les actions de grâces que mérite une faveur si étonnante que celle de consacrer votre corps, le faisant descendre du ciel entre mes mains. Ma préparation faite dès le matin, si la messe ne la suit pas immédiatement, je me re-

⁶⁶ La lecture du mot manuscrit n'est pas sûre : nombres ou membres ? La signification est : versets.

ne sera que lorsque mon ministère m'appellera ailleurs, d'une manière si pressante que je pourrai me dire à moi-même : je quitte Dieu pour Dieu : et comme j'aurai peut-être à administrer le sacrement de pénitence aussitôt après la messe de peur que l'habitude de me rendre sitôt au confessionnal ne me fasse oublier l'importance de l'action de grâce, ou de peur que de rejeter trop loin je n'en tire plus autant de fruit, je prendrai toujours au moins cinq minutes pour me recueillir profondément et profiter de ces instants si précieux

cueillera au moins pendant un demi quart d'heure avant de me revêtir des habits sacerdotaux et ma préparation ordinaire ne sera jamais moindre d'un quart d'heure et quand je serai devant mon Dieu insensible comme le rocher, dur comme le diamant, je ne retrancherai rien de ce temps que je fixe ici ; si jamais je l'abrège ce ne sera que lorsque mon ministère m'appellera ailleurs d'une manière si pressante que je pourrai me dire à moi-même : je quitte Dieu pour Dieu. Vous ne permettez pas ô mon Dieu ! qu'en relisant ces résolutions je trouve ma condamnation dans ces paroles de l'église : *sumunt boni, sumunt mali, sorte tamen inaequali vita vel interitus. Mors est malis, vita bonis ; vide panis sumptionis dispar exitus !*

En bas de page, petit dessin à la plume représentant un calvaire avec trois croix.

Chapelet quotidien

5^o Je me souviendrai du conseil de St François de Sales, de la pratique de tous les saints et de l'habitude pieuse que nos maîtres m'ont donnée et je tâcherai tous les jours de réciter le chapelet pour me consacrer à Marie, ainsi que toutes les œuvres de mon ministère et pour lui demander son secours.

Un quart d'heure quotidien de visite au St S.

6^o Je ferai en sorte de trouver ordinairement un quart d'heure pour visiter le St Sacrement : ce sera là que j'irai déposer mes prières, chercher des lumières, et me consoler de toutes les afflictions qu'il plaira à Dieu de m'envoyer.



Pas d'administration des sacrements sans recueillement préalable

7^o d'après le conseil de tous les saints prêtres que Dieu m'a fait la grâce de connaître, pour ne pas me familiariser avec les choses saintes et pour les traiter avec le respect, la religion qu'elles demandent et pour édifier les fidèles, et réveiller leur foi, je n'administrerai jamais un sacrement sans m'être recueilli et avoir ranimé ma foi.

Memento de St Bernard

8^o Je me rappellerai souvent ces paroles frappantes par lesquelles St Bernard trace le sommaire des obligations des prêtres : Deo proximi ; proximo devoti, sibi mortui

Il semble que se termine là une première partie du règlement qui ne fait que récapituler les devoirs d'un saint prêtre.

Engagements personnels⁶⁷

Mise en commun des bonnes œuvres avec les « amis ».
Union spirituelle aux confrères deux fois par jour dans les SS. Cœurs de J. et M.

Je bénis Dieu de m'avoir donné pendant le cours de mon séminaire des amis vertueux qui me portaient à lui ; pour garder fidèlement les saints engagements que j'ai pris avec eux⁶⁸, je mets en commun avec eux toutes mes bonnes œuvres, le Saint Sacrifice, l'oraison, le saint office, les prières, administration des sacrements ; je visiterai ces amis fidèles aussi souvent que je le pourrai ; je les embrasserai deux fois le jour, à

Engagements personnels

Je rends d'immortelles actions de grâces au Dieu trois fois saint de m'avoir donné dans le cours de mon séminaire des amis vertueux qui me portaient à lui et qui m'adressaient avec tant de bonté le langage de la parfaite charité et pour garder fidèlement les pieux engagements que j'ai pris avec eux, je règle à dater de ce jour jusqu'au dernier de ma vie de mettre en commun mes oraisons, visites au St Sacrement, récitation du St office et toutes

67 Cette seconde partie concerne explicitement la société des amis du cordon.

68 Il y a donc eu un premier engagement comprenant certainement une formule de consécration.

9 heures et à 4 heures environ, dans les Saints Cœurs de Jésus et de Marie⁶⁹.

mes bonnes œuvres en général et surtout l'auguste sacrifice, les renfermant régulièrement tous au memento des vivants. Je visiterai ces amis fidelles aussi souvent que la distance des lieux le permettra ; je correspondrai avec eux avec empressement ; mais ces moyens ne pouvant suffire à l'ardeur de la charité qui me lie à eux, je les embrasserai cordialement deux fois le jour dans les SS cœurs de Jésus et de Marie et je leur dirai Jésus soit loué dans tous les siècles des siècles. Amen

Fidélité à l'étude de la morale et de l'écriture sainte (à l'exemple de Mgr de la Motte d'Orléans)

L'oisiveté est l'opprobre du sacerdoce. Les connaissances nécessaires à un prêtre sont si importantes, si étendues, si variées ! Je serai fidèle à m'occuper à l'étude, selon le tems que l'ordre de la providence me laissera libre⁷⁰. Je m'interdirai toute étude profane qui absorbera une trop grande partie de mon tems qui n'est plus à moi, mais à Dieu, à l'Église, aux peuples. L'étude de la morale, entre les autres, la lecture de l'écriture sainte, m'occuperont souvent et je me souviendrai de ce trait édifiant de la vie de M. de Lamotte évêque d'Amiens qui jusques dans sa dernière vieillesse pendant même la maladie qui termina sa vie, à quatre vingt onze ans, se faisait lire le nombre de pages de la théologie de Poitiers, déterminé dans son régleme⁷¹.

Les connaissances nécessaires à un prêtre étant si étendues si variées si importantes (sans parler de l'oisiveté qui déshonore (sic) les ministres du Seigneur qui s'y livrent et fait dire d'eux ce que Jérémie disait avec la plus vive douleur : Quomodo obscuratum est aures mutatus est color optimus... dispersi sunt lapides sanctuarii in capite omnium laterum parvuli peturunt panem...) je serai fidelle dans les jours où les travaux n'absorberont pas tous les momens de mon ministère et de mes œuvres de piété, à repasser mes études théologiques, surtout la morale, envisageant comme mon modèle en ce point M. De la Motte évêque d'Amiens qui jusque dans la dernière vieillesse fut tellement fidelle à cette résolution qu'à l'âge de 91 ans dans la maladie qui termina sa vie il se faisait lire chaque jour le nombre de pages de la théologie de Poitiers, déterminé par son régleme⁷¹.

69 Preuve que la société des « amis du cordon » est envisagée non seulement pour le séminaire mais pour la vie. Comme dans la plupart des sociétés de ce type, elle est un partage des mérites et bonnes œuvres. La pratique particulière de penser deux fois le jour à ses amis dans les Saints Cœurs de Jésus et de Marie s'inspire de l'ouvrage *Association à l'Amour divin...* (p. 10) qui préconise : « Avoir un rendez-vous avec tous les associés une fois le jour dans le Sacré Cœur de Jésus, sçavoir, à 3 heures après-midi »...

70 L'*Association à l'Amour divin* préconise (p. 11) : « S'appliquer particulièrement à l'étude ou à sa profession, & s'efforcer d'y faire des progrès, en vue d'être plus en état de faire connoître & glorifier Dieu ».

71 *Mémoires...* op. cit. t. 1, lettre VI p. 147

Consécration de toute la vie à la gloire de Dieu et au salut des âmes. *Ad majorem Dei gloriam.*

Je me pénétrerai de cette maxime de St Ignace qui est si éminemment celle de tout bon prêtre : *Ad Majorem Dei Gloriam* ». Mes études, mes prières, mes actions, mes paroles, mon ministère : je consacre tout à la gloire de Dieu, et au salut des âmes⁷²; ce sera là mon seul désir, ma seule affection.

Convaincu cependant que lorsque je paraîtrai au tribunal du juge redoutable je n'aurai pas seulement à rendre compte de mes études, mais du fruit que j'en aurai retiré, je me propose de travailler toute ma vie à la plus grande gloire de Dieu : heureux si comme St Ignace et plusieurs autres saints, à son exemple je n'avais jamais devant les yeux que cette maxime qui leur a fait entreprendre de grandes choses :
Ad majorem Dei gloriam

Répandre parmi les fidèles l'esprit d'apostolat.
Les impies se coalisent : pourquoi pas les amis de Dieu ?

Je saisirai avec empressement toutes les occasions qui se présenteront de la procurer de quelque manière que ce soit. Je n'oublierai pas que pendant tout le temps que je ne serai qu'en second dans une paroisse, il ne m'appartiendra pas de faire aucun établissement de ma seule autorité. Je pourrais cependant par le moyen des maîtres d'écoles, ou à l'occasion de ceux à qui j'apprendrais le chant de l'église, faire parmi les jeunes gens un choix précieux de quelques âmes ferventes et généreuses que je formerais à l'exercice du zèle⁷³. Mais si jamais il plaît à la divine providence de m'élever à la charge pastorale, je ne négligerai rien pour répandre parmi les simples fidèles l'esprit de l'apostolat⁷⁴. Hélas les impies se coalisent, les ennemis de l'église se liguent, les méchants se réunissent

Soit donc que je me trouve avec mes confrères ou avec des personnes du monde, soit que je vaque aux divers travaux du ministère, je n'aurai d'autre vue que celle de porter à Dieu, et s'il lui plaît de me faciliter les moyens de former quelque société qui puisse procurer sa gloire je le saisirai avec le plus grand empressement : je ne dois cependant pas oublier que pendant tout le temps que je serai pasteur secondaire dans une paroisse il ne m'appartiendra pas de faire aucune sorte d'établissement à moins que par la vigilance que j'aurai à observer sur les écoles des jeunes garçons et des jeunes filles, je ne trouve l'occasion de suggérer aux maîtres et maîtresses d'école une institution de ce genre que je dirigerai par un conseil sans en paraître l'agent principal⁷⁵. Je pourrai encore sous le prétexte de réunir quelques

⁷² Tout cela est aussi dans le Formulaire mariste.

⁷³ C'est ainsi qu'agira Champagnat

⁷⁴ Idée originale pour l'époque, typique des congrégations secrètes qui envisagent d'adapter leur modèle, notamment pour lutter contre les impies qui savent se grouper pour faire le mal.

⁷⁵ Pousset met bien en évidence le souci du secret.

pour arracher à Dieu des âmes qu'il a sauvé (sic) ; il n'y aurait donc personne qui se sentît quelque désir de les ramener à ce Dieu de bonté, et de les faire croire à son amour.

jeunes gens pour leur apprendre le chant de l'église, faire parmi eux un choix précieux de jeunes personnes que je formerai à l'exercice du zèle⁷⁶ ; si jamais il plaît à Dieu de m'appeler à la charge pastorale je ferai la recherche des établissements les plus utiles qui existeront et me conformant aux circonstances des temps, des lieux et des personnes, je ne négligerai rien pour procurer à mon peuple de si grands moyens de salut⁷⁷. Eh quoi ! les ennemis de l'église se coalisent, les partisans du monde se réunissent, les académies des sciences s'établissent partout, et pour Dieu dans la vue de le faire glorifier on ne trouverait pas des hommes et surtout des prêtres qui employassent toutes les facultés que Dieu leur a données pour opposer un rempart à l'irréligion et à la corruption des mœurs qui défigure tout et ravage l'héritage du père de famille⁷⁸. Un prêtre animé de cet esprit de zèle pourrait de la sorte convertir tous ses confrères en apôtres.

Mépriser l'approbation des hommes et n'avoir que Dieu en vue.

Je n'oublierai jamais que l'esprit de domination, de vanité, d'empressement, de désir de l'estime et de l'approbation des hommes, corrompt les meilleures intentions, et que Dieu ne bénit que les projets, et les entreprises de ces âmes humbles, simples, douces, mortifiées, qui ne se comptent pour rien, qui estiment (sic) tout le monde au dessus d'elles, et dont toute la confiance est la bonté de Dieu. Je m'appliquerai sans cesse à purifier mes intentions de tout motif de vaine gloire, et à n'avoir en tout uniquement que DIEU EN VUE.

Je dois cependant me ressouvenir ici que l'envie de dominer gâte tout, et que Dieu ne bénit que les desseins des âmes humbles et qui se défont d'elles-mêmes, en mettant toutes leurs espérances en lui.

Sans l'étendre davantage sur ces divers moyens de sanctification que je viens de développer, sans qu'il soit nécessaire d'y être fidèle de me rappeler les avantages de l'écriture ste., ceux qu'on retire de la lecture spirituelle de chaque jour, de la visite au st. Sacrement, de la récitation du chapelet, je passe à la résolution que je prends en ce mo-

76 L'abbé Lefranc, membre de la société des « amis du cordon » semble avoir suivi ce modèle avec Jeanne Marie Chavoïn et ses compagnes.

77 Pousset deviendra ainsi fondateur des sœurs de la Sainte Famille.

78 Réflexion fréquente dans les réglemens de sociétés secrètes de la fin du XVIIIe siècle.

ment de faire quatre fois l'an au renouvellement des quatre saisons la préparation à la mort, en la manière qui suit

Pratiques importantes pour assurer ma persévérance

Retraite spirituelle annuelle dans le séminaire vu comme berceau de la vie sacerdotale.

Préparation à la mort quatre fois l'an

L'enfer est plein de personnes qui ont pris de bonnes résolutions ; mais le ciel n'est que pour les âmes généreuses, qui les ont fidèlement gardées ; quel est le prêtre qui dans le cours de son séminaire, à l'époque de son ordination, ou d'une retraite extraordinaire n'a pas promis à Dieu de vivre dans toute la sainteté que demande sa vocation ; mais qu'il y en a peu qui aie (sic) persévéré jusqu'à la fin : in christianis, dit St Jérôme, non quaerantur initia sed finis ; Judae laudantur exordia, sed finis proditione damnatur... Paulus mali, sed bene finivit : cette réflexion me fait trembler ; pour éviter ce danger de relâchement et pour ne point oublier en me dévouant au salut des autres que j'ai avant tout mon âme à sauver, je promets de faire chaque année une retraite spirituelle. Je choisirai pour ce saint exercice, autant que les circonstances pourront me le permettre, la maison qui a été mon berceau, et dont les murs me rappelleront tout seuls mes anciennes résolutions, et les leçons de sainteté que j'ai si longtemps reçues : c'est à cette pratique que je regarde comme attachés mon avancement spirituel, ma régularité ecclésiastique, ma persévérance, mon salut, rien ne pourra m'en dispenser.

1° j'examinerai si à l'égard des messes qu'on m'aura données à acquitter, des aumônes qu'on m'aura chargé de distribuer, des dépôts qu'on m'aura confiés tout est bien en état, tout est si bien réglé que dans le cas d'une mort imprévue rien ne fût détourné de sa destination

2° Je ferai mon examen de conscience après avoir relu les présentes résolutions, pour me demander compte à moi-même de la fidélité avec laquelle je les ai observées.

3° je dirai la veille vêpres et complies, matines et laudes de l'office des morts et je préparerai la méditation du lendemain.

4° Avant de me coucher je jeterai sur mon lit de l'eau bénite en forme de croix, comme cela se pratique sur les morts. Je me placerai dans mon lit de la même manière qu'un cadavre est dans la bière, je mettrai sur ma poitrine mon bréviaire, me demandant s'il est un témoin fidèle de la ferveur avec laquelle j'ai récité le st office ; et je m'endormirai dans la pensée que le lit est le premier tombeau de la plupart des hommes.

5° Dès le matin j'irai à l'église faire ma méditation sur la mort.

6° Je célébrerai la sainte messe dans les mêmes dispositions que je voudrais être pour recevoir le st viatique.

7° Je dirai les petites heures de l'office des morts à l'heure convenable dans la matinée.

8° l'après dîner après la lecture d'un sermon sur la mort et la récitation des vêpres des morts sur le soir je me rendrai à l'église me plaçant à genoux dans le sanctuaire à la même place où l'on dépose les prêtres décédés, je ferai comme mon absoute, m'occupant des pensées qui sont analogues à cette touchante cérémonie.

9° Enfin je prendrai mon repos ce jour-là comme la veille avec cette différence qu'au lieu de mon bréviaire je tâcherai de m'endormir tenant la croix entre mes mains. Si je ne pratique pas cet important exercice quatre fois je le ferai au moins deux fois l'an.

Préparation à la mort de temps en temps	Retraite spirituelle annuelle dans le séminaire vu comme berceau de la vie sacerdotale.
---	---

Je pourrai aussi faire de tems en tems la préparation à la mort de la manière suivante :

1° Je réglerai tout à l'égard des rétributions des messes, des aumônes, && afin qu'en cas d'une mort prématurée rien ne fût détourné de sa destination.

2° Je ferai mon examen de conscience et ma confession comme pour la dernière fois de ma vie.

3° la veille après avoir dit vêpres, complies, matines, et laudes des morts ; et avoir préparé ma méditation sur la mort, je jet-

Quelque saintes que soient les résolutions que je viens de prendre, je ne puis ignorer qu'elles ne me fixeraient point dans l'esprit de ma vocation si je ne cherchais le moyen de les rendre durables. Quel est l'homme, quel est le prêtre, qui, à des époques importantes de sa vie, n'en a pris de plus fortement motivées, peut-être, que celles que je viens de prendre et qu'on a vu dans la suite donner une triste preuve de l'inconstance humaine ! l'enfer, est-il écrit, est plein de bonnes résolutions. Mais le ciel n'est que pour les âmes généreuses qui les ont fidèlement gardées.

St Jérôme exprime cette pensée d'une ma-

terai de l'eau bénite sur mon lit comme sur une bière, et je m'endormirai en pensant que le lit est le tombeau de la plupart des hommes.

4° après ma méditation je dirai la messe dans les dispositions où je voudrais être en recevant le saint viatique.

5° le soir après avoir récité les vêpres des morts je ferai ma lecture spirituelle et ma visite au st. Sacrement sur la mort.

6° je m'endormirai dans les mêmes dispositions de la veille.

nière bien énergique quand il dit : *in christianis non quaerentur initia sed finis*. Qui commença mieux que Judas, bien plus heureux que moi, appelé, instruit par J.C., et cependant depuis plus de 1800 ans il est enseveli dans les enfers. *Judae laudantur exordia sed finis praeditione damnatur paulus male coepit sed bene finivit*.

C'est donc pour ne pas échouer contre l'écueil funeste que Dieu me fait envisager ici que je promets, que je statue, j'ose dire presque que je jure, de faire toutes les années régulièrement ma retraite. Je choisirai pour vaquer à cet exercice autant que le temps et les lieux me le permettent les maisons que j'appèle à tant de titres mon berceau⁷⁹ ; là que de souvenirs précieux se présentent à ma mémoire ! ah ! si j'avais eu le malheur de les laisser effacer j'interrogerai les murs de cette demeure et ils me répondront. Au reste c'est moins un plan de retraite que je forme que le propos d'être fidelle à une pratique si importante. Je suivrai l'avis de mes directeurs.

Invocations finales : que ces résolutions me rappellent mon engagement à ne vivre que pour Dieu.

« Ce sont Ô mon Dieu les résolutions générales que j'ai formé (sic) lorsque exempt de toute passion, libre de tout préjugé, et le cœur plein de la sainteté de mon état vous m'inspiriez le désir de vous être fidèle jusqu'au dernier jour de ma vie. Si je venais un jour à tomber dans le relâchement, faudra-t-il que ces caractères que ma main a tracé(s), m'accusent, et que je me

Telles sont, ô mon Dieu les résolutions que j'ai formées, lorsque exempt de toutes passions, libre de tout préjugé, vous m'inspiriez le désir de vous être fidelle : jusqu'au dernier soupir de ma vie.

Ah ! si jamais j'étais tenté de me relâcher je prendrais dans mes mains ces résolutions et je me dirais à moi-même : Reconnaiss là les caractères que ta main a tra-

79 *Mémoires...* op. cit. t. 1 p. 150 : l'abbé de la Motte et deux de ses amis « avaient coutume de se donner rendez-vous au séminaire où ils avaient été élevés, pour la retraite de huit jours qu'ils venoient y faire tous les ans ».

trouve condamné par mon propre jugement ? Ne sera-ce pas assez de mon Dieu, de Marie, des Sts, de mes patrons, de mon ange ? Faudra-t-il que je devienne moi-même mon juge ? Et qu'au dernier jour ce sang dont j'ai tracé mon nom⁸⁰ s'élève contre moi pour demander vengeance ? Oh faites plutôt Ô mon Dieu qu'il soit comme les prémices de celui que je désire verser pour la gloire de votre saint nom, et pour le salut des âmes : qu'il me soit surtout un avertissement continu de l'obligation plus particulière où je suis, comme vous étant dévoué, de me mortifier en tout, de renoncer pour vous, et pour les âmes, à tout ce que j'ai de plus cher, de vous consacrer toutes les affections de mon cœur, de ne vivre que pour vous⁸¹. Mettez-vous-même Ô mon Dieu le sceau à ces résolutions, et soyez toute ma confiance, mon refuge, ma consolation, ma lumière, mon guide, mon soutien, mon salut ; *Ego Dominus et non mutior*

cés et au bas desquels le sceau de ton nom a été apposé avec ton propre sang ? N'est-ce donc point assez pour toi d'avoir pour accusateur d'entendre les reproches de Marie, de St Louis de Gonzague, de ton patron, de ton ange gardien qui sont les témoins de tes engagements, faudra-t-il encore que tu deviennes ton juge et ton bourreau, que ce sang s'élève contre toi et demande vengeance. Ah ! Seigneur ah ! plutôt que ce sang soit les prémices de celui que je désire verser pour vous, qu'il me soit un avertissement continu de l'obligation plus particulière où je suis comme appelé au service de vos autels de renoncer à tout ce que j'ai de plus cher de tout sacrifier pour vous demeurer fidèle graver en caractères ineffaçables dans mon cœur ces paroles pour être⁸² un avertissement précieux de tout ce que je viens de promettre. *Ego Dominus et non mutior verba mea non praeteribunt*

Brève invocation à Marie.

Ô Marie vous êtes ma mère, je vous consacre ma vie et mes résolutions, on ne vous invoque jamais en vain. Veillez sur moi, sur le salut de mon âme, au milieu de tant de dangers, sur mon ministère, sur ma vie, sur ma mort, Ainsi soit-il.

Marie, ma bonne Mère, ma tendre mère en qui après Dieu je mets toute ma confiance, je mets ces résolutions sous votre protection spéciale. Rappelez-vous qu'on ne vous a jamais invoquée en vain. Faites ô Vierge immaculée que je sois fidèle à ces engagements, montrez que vous êtes ma mère, et que vous n'abandonnez pas ceux qui recourent à vous dans la sincérité de leur cœur.

À Lyon le 14 juin 1812,
jour où j'ai été ordonné prêtre. »

Fait au séminaire de St Irénée
le 28 juillet 1817
+ Pierre Louis Pousset sacerdos »

80 L'engagement est donc signé avec du sang. Le texte de Mioland ne porte pas de signature.

81 On est dans un état d'esprit et un vocabulaire proches de ceux du Formulaire mariste de 1816.

82 La lecture du mot manuscrit n'est pas sûre.

DOCUMENT 3.**Liste Pousset des amis du Cordon**

La première liste pourrait correspondre à un premier registre et un premier règlement. La seconde évoquerait plutôt le registre correspondant au nouveau règlement.

1° liste p. 3-4	2° liste p. 21-22
+ <i>Hos in intimo</i> MM.	Pichat Félix Chavanne sur Furan Tarpin J. Louis Lyon Pelossieux Antoine
Durand J. Baptiste St Just en Bas	Collin Pierre + Arnaud Jean
Jacquemin J. Claude St Chamond	Morel J. Claude
Fontaine J. Marie de Beny	Minot Jean Louis
Paccaud Etienne Légnieux	Guillot Guillaume Ste Agathe
Guillot Antoine St Just en Bas	Peronnet J. Marie Violay
Drevet Pierre Valbenoîte	Ducray Louis Ennemond Dioc. D' Autun
Bourgaud J. Baptiste St Étienne	Jambon Charles Guillaume Pont de Veyle
Durand Etienne St Germain Laval	Darnand François Marboz
Bernard Jacques Marboz	Mayet J. Claude St Claude
Barbier J. Baptiste, Risols (?) dioc. Grenoble	Villecourt Clément Lyon
+ ⁸³ Pichat Louis Chavanne sur Furan	Plasse Jean Sury (?)
Perrodin Denis Marboz	Gilbert J. Ant(oine) Farney
Puittet (ou Puilliet) Jean Belmont	Magdinier Pierre Marie Ste Agathe
Grange Martin St Georges sur Couzan	Petit Louis St Domingue
+ Garel Pierre Marie St Martin Lestra	+ Berlier Ant. Charl. Aimé Lyon
Richarme Michel Rive de Gier	Charles Maurice Amplepuis
Cattet J. François Neuville	Simon Georges Gabriel St Bonnet le Courau
Lefranc J. Philibert Cours	Picon Ant. François St Étienne
+ Roche J. Bapt. St Just en Bas	Josserand Jean Marie Curciat
Bertheas Rambert La Fouillouse	Poncet Bernard Benoît St Didier
Coignet Martin Tarantaise	Loras Mathias Lyon
Siméon J. Baptiste Chevrières	Caran J. Bte. St Georges
+ Crépet Claude Chazelles sur Lyon	Guillermet Philibert Ampuis
Charretier Benoît Chazelles sur Lyon	Delupé (de Lupé) Aug. M.F. Lyon

83 La croix signifie que le personnage est décédé.

LES «AMIS DI CORDON» AU SÉMINAIRE ST IRÉNÉE

Laffay Jean	St Bonnet	Pater Vincent	Lyon
De St Jean Jean François	St Romain de Popey	Horand Denis	Lyon
Ville Joseph	St Martin en Haut	Chirat Charles	Lyon
Pastre Jean Louis	Fenestrelles	Boutan J. Bap(tis)te	St Étienne
+ Dutour Jean-Baptiste	Bessenay	Blanc Ant(oine)	Sury le Comtal
Vial Michel	Ste Colombe	Loire Pierre	Violey
Combe Jean Marie	St Didier	Crozet Jacques Marie	Néronde
Breuil J. Bapt.	Montbrison	Mangon Claude	St Didier
Nicod J. François	Bourg	Derorry Michel Christophe	D. de Trente
Cholleton Jean	St Marcel de Fél(ines)	Dujart Antoine	Lyon
Denoyel J. Claude	Fleurieux sur A.	Deville Claude	St Étienne
Néel Barthélemy	Meys	Corsain Pierre	Bourg
Mioland J. Marie	Lyon	Pousset Pierre	Cordelle
Greppo J. Gabriel Honoré	Lyon	Privat Pierre	Lyon
Préher François	Chandon (?)	Brunon J. Bte	Rochetaillée
		Champion Joseph	Poncin
		Froget Pierre	
		Orcel Jacques	
		Blanchard Jean Marie	
		Gabriel Aug. Ambroise	
		Magand (?)	
		Magnard	
		Portier	
		Quiblier etc	

Document

L'inspecteur Guillard

Quand l'université soutenait les congrégations

Frère André LANFREY, fms

Au chapitre 8 de la *Vie* du Fondateur, le F. Jean-Baptiste évoque les premières fondations d'écoles: La Valla, Marllhes, Saint-Sauveur-en-Rue, Bourg-Argental. Aux chapitres 11 et 12 il rappelle les contradictions qu'eut à subir la fondation dans ses premières années. En-dehors du F. Jean-Baptiste, qui reconstitue tardivement l'histoire des premières années de la Société de Marie de l'Hermitage, nous avons la chance de disposer d'une source extérieure : les rapports de l'inspecteur d'académie Guillard qui visite les premières écoles maristes en 1820 et 1822. Découverts par le F. Pierre Zind¹ ils ont été transcrits dans les *Origines Maristes* (doc. 65 et 75). Au cours de recherches à Clermont-Ferrand je suis tombé par hasard sur des lettres de ce personnage, ce qui m'a incité à consulter son dossier aux Archives Nationales².

Je compte donc, dans les pages qui suivent, éclairer un peu mieux la carrière d'un fonctionnaire dont l'action semble avoir eu une réelle importance sur les origines maristes.

1 «*Contribution à une reprise des travaux sur les origines des Petits Frères de Marie* », 1^e publication dans le *Bulletin de l'Institut*, 1955, t. XXI et XXII. Textes repris dans le cahier *Sur les traces de Marcellin Champagnat*, Rome 2001, présentation du F. Henri Vignau, c.g., t. 1 p. 153-167.

2 Mon dossier est donc fondé sur : 1^o Archives de l'évêché de Clermont, JO/1/60 et K4/8/68, 2 lettres de Guillard à Mgr Duval de Dampierre, la première du 15 juillet 1816 ; la seconde, beaucoup plus intéressante, du 18 juillet 1822. 2^oArchives Nationales, F17/20903, dossier administratif de Guillard.

I. UNE NÉBULEUSE CONGRÉGANISTE

En 1820 l'enseignement primaire vit sous « l'ère des notables locaux »³. L'État n'ayant ni les hommes ni les finances pour le créer et le contrôler, depuis l'ordonnance de 1816 il confie la création et la gestion des écoles aux maires et aux curés. La surveillance de ces établissements est confiée à un comité cantonal qui propose aux recteurs d'académie nominations et sanctions. Tout instituteur public ou privé doit être pourvu d'un certificat de bonnes moeurs, d'un brevet de capacité et d'une autorisation rectorale.

Soucieux de connaître le réseau scolaire qui dépend théoriquement de l'université, et de pourchasser écoles et collèges clandestins, Guillard visite, en mai 1820, le canton de Saint-Genest-Malifaux (OM1, doc. 65 p. 253-254). En ce qui concerne les Maristes il note qu'à Marlhès, l'instituteur Moyne⁴, décédé, a été remplacé par le Sr. Audras, qui n'est autre que le F. Louis, directeur de la première école fondée par le P. Champagnat, qui n'a pas encore d'autorisation rectorale mais est simplement agréé par le comité cantonal. Il ajoute qu'à Lavalla, hors du canton, le vicaire, c'est-à-dire le P. Champagnat, tiendrait un collège avec plusieurs maîtres qui porterait préjudice aux collèges environnants⁵. Mais Guillard ne peut s'y rendre à cause de la difficulté des communications.

Si en 1820 Guillard rencontre les Maristes à Marlhès sans les identifier, au printemps de 1822, (OM1 doc. 75) sa visite des cantons de Bourg-Argental, Saint-Chamond, Feurs et Charlieu lui permet de découvrir le réseau mariste. À Bourg-Argental il signale que l'instituteur laïque n'a plus d'élèves pour le latin et que la commune a accordé le statut d'instituteurs communaux à trois frères de Lavalla à qui le recteur vient d'accorder l'autorisation. À Saint-Sauveur il trouve aussi deux frères qui ont le soutien des autorités communales et l'autorisation rectorale⁶. Le 26 avril il visite Lavalla et constate que le curé est mécontent de son vicaire, qui n'enseigne pas des latinistes mais 12 à 15 jeunes paysans qu'il forme à la méthode des frères. Il visite leur local qu'il trouve pauvre et même malpropre mais ne fait pas allusion à une école. Averti qu'il doit se mettre en règle avec l'université et ses supérieurs ecclésiastiques M. Champagnat déclare attendre « que l'arbre ait pris racine ».

3 Antoine Prost, *L'enseignement en France. 1800-1967*, Armand Colin, 1970, p. 91-92.

4 C'est lui qui a fait l'école quelque temps au P. Champagnat.

5 Plainte du principal du collège de Saint-Chamond, exagérée mais non dépourvue de fondement : le P. Champagnat a quelques latinistes.

6 L'un est Barthélemy Badard, (F. Barthélemy) né en 1804. Voir *Vie* p. 67. L'autre est Jean-Marie Granjon.

À Feurs, en mai, Guillard constate que le curé, président du comité scolaire cantonal qui surveille les écoles, s'entend très bien avec le curé d'Epercieux (Courveille) se prétendant supérieur général des deux frères du lieu, qui tiennent une école ouverte le 25 février, et de ceux de Lavalla dont le supérieur ne serait qu'un agent.

Enfin, quand il visite Charlieu, au nord du département de la Loire, Guillard découvre que le Sr Grizard, ancien des FEC, que le recteur vient d'autoriser, qui reçoit de la ville 300F, a un sous-maître avec lui et 30 ou 40 élèves. De plus « il forme des novices à la manière de Lavalla ».

Guillard a donc découvert une congrégation, clandestine à l'égard de l'université et des autorités ecclésiastiques. Si les écoles visitées ne sont pas mises en danger car soutenues par les autorités locales, les maisons de Lavalla et Charlieu sont des noviciats clandestins que le rectorat peut faire fermer.

Le rapport de Guillard semble avoir déclenché l'intervention de M. Bochard à La Valla et Charlieu et engendré la crainte de la dispersion de la congrégation naissante. (cf. mémoire Bourdin *OM* doc. 754 et *Vie* ch. 11 p. 121). En fait le vicaire général, en bon administrateur, et probablement invité par le rectorat à mettre de l'ordre chez lui, veut unifier cette nébuleuse en congrégation diocésaine sous son autorité⁷. Les sources maristes parlent d'ailleurs des pressions qu'il exerce sur le P. Champagnat dans ce sens. Il semble avoir fait de même avec Grizard.

Paradoxalement, c'est du côté de l'université que le danger a été le moindre car les circonstances sont favorables aux congrégations enseignantes : en février 1820, peu avant la première visite de Guillard, l'assassinat du duc de Berry a rempli la France d'horreur. Des complots républicains et des insurrections un peu partout semblent menacer l'ordre social. Depuis la fin de 1821 un gouvernement ultra inaugure l'alliance du trône et de l'autel. Juste avant la rédaction définitive du rapport de Guillard, le 1^{er} juin 1822, Mgr Frayssinous, un sulpicien, devient Grand maître de l'université accréditant l'idée que le clergé, avec l'accord du gouvernement, veut noyauter l'université.

Fonctionnaire zélé mais prudent, Guillard, dans son rapport, pèse le pour et le contre : faut-il sévir ou tolérer cette congrégation ? Finalement il renvoie la décision au recteur et suggère même que le conseil royal, instance dirigeante de l'université, soit consulté. Le recteur de Lyon, l'abbé

⁷ C'est l'opinion de Pierre Zind et aussi la mienne. Cf. *Les nouvelles congrégations de frères enseignants en France de 1800 à 1830*, Le Montet, 1969, p. 213-214.

D'Regel, semble avoir suivi le conseil de modération (OM1 doc. 77). Dans un courrier à Mgr Frayssinous le 4 octobre 1822, il déclare travailler à l'autorisation d'une congrégation de frères dont il ne cite pas le nom, qui pourrait être les Maristes et les Frères de Grizard confondus dans la même entité.

Voici donc rappelé à grands traits un dossier révélé autrefois par le F. Pierre Zind, et dont les pièces sont rassemblées dans les OM. Outre qu'il met en évidence un projet de société d'éducation sous forme de nébuleuse (La Valla, Feurs-Épercieux, Charlieu) il montre qu'en 1822 l'université est au fond favorable à l'établissement de congrégations pour peu qu'elles veuillent bien accepter le contrôle de l'État et surtout de l'Église.

Mais cette longue évocation qui ne prétend pas apporter du nouveau n'a qu'un but : permettre de mieux situer l'auteur du rapport qui semble avoir mis à jour le projet mariste et ses diverses interprétations.

2. CLAUDE GUILLARD, UNE CARRIÈRE PRÉCOCE ET MOUVEMENTÉE

Son dossier administratif, constitué essentiellement par lui-même, offre selon les documents qu'il rédige à diverses dates, des variantes non négligeables, facilement explicables par son souci de correspondre au mieux à la doctrine du pouvoir – et de son interlocuteur – en place au moment où il écrit.

Né le 15 février 1776 à Mâcon, (Saône et Loire) à 70 km au nord de Lyon, il a peut-être fait des études au collège de la ville⁸. Il prétend avoir été en 1791 (donc à l'âge de 15 ans) l'un des premiers commis de l'administration départementale de Saône-et-Loire. Il est ensuite régent au collège de Marcigny à partir de novembre 1792, mais lors de sa mise à la retraite il ne pourra justifier de sa présence en ce lieu qu'à partir du 2 frimaire an 2, c'est-à-dire le 22 novembre 1793. Lui-même déclare avoir été caché dans la campagne mâconnaise de 1794 à 1797, éduquant les neveux ou petits-neveux du comte de Précý, défenseur de Lyon en 1793. Dans sa lettre du 28 novembre 1831 il parle de l'« interruption forcée » de ses services en 1794, signalant que la Révolution lui a occasionné de grandes

8 Un document de son dossier administratif le présente sous le nom de « Guillard jeune » et quand il signe il semble ajouter à son nom les lettres « je », abréviation possible de « jeune ». Il serait assez facile de consulter les archives départementales de Mâcon pour étoffer le dossier. Mais cela en vaut-il la peine ?

pertes sans préciser davantage. Probablement soumis à la conscription, en 1798 il est secrétaire du général Fressinet à l'armée d'Italie. Le 1^{er} novembre 1799, à 23 ans, il rétablit le collège de Marcigny. L'établissement aurait prospéré jusqu'à compter de 90 à 120 élèves dont 55 à 60 pensionnaires, provenant de plusieurs départements.

Entre 1799 et 1809 Guillard devient propriétaire de l'établissement. Il bénéficie de la loi de Floréal an 10 (1^{er} mai 1802) qui organise des lycées publics mais reconnaît un secteur privé secondaire soit communal soit tenu par des particuliers⁹. Son établissement est reconnu comme secondaire par arrêté du 1^{er} consul le 5 frimaire an XI (1803) et en 1809 il reçoit le titre de collège. On peut penser que durant ces mêmes années Guillard acquiert un doctorat ès lettres et se marie à Jeanne-Marie-Françoise Touzet, née le 28 novembre 1775 à Marcigny. Ils auront trois enfants dont le dernier n'est pas encore établi en 1831.

De ce parcours précoce et mouvementé l'administration retiendra seulement les activités prouvées :

Du 22 novembre 1793 (2 frimaire an 2) jusqu'au 1^{er} novembre 1794 : régence au collège de Marcigny, soit 11 mois 8 jours.

Du 1^{er} novembre 1794 au 1^{er} novembre 1799 : « interruption volontaire de services, M. Guillard s'étant livré aux soins d'une éducation particulière ». Néant quant au temps de service.

Du 1^{er} novembre 1799 au 6 septembre 1809, principal et directeur d'école secondaire de Marcigny soit 9 ans, 11 mois, 6 jours.

*L'Atlas de la Révolution Française*¹⁰ confirme l'existence, en 1789, d'un collège à Marcigny, petite localité de quelques milliers d'habitants, située à 30 km au nord de la ville de Roanne et à 25 km au sud de Paray-le-Monial. C'est un collège séculier, n'ayant qu'un professeur. Il semble comparable à celui de St-Sauveur-en-Rue qu'a fréquenté Marcellin Champagnat, donnant probablement une formation élémentaire et quelques notions de latin. En 1812 il aura 3 professeurs, ce qui confirme les dires de Guillard concernant la prospérité relative de l'établissement.

Quant à Louis-François Perrin de Précý (1742-1820), dont Guillard affirme avoir éduqué les neveux, il est l'un des symboles de la résistance à la tyrannie jacobine. Militaire de carrière, en 1791 il est lieutenant-colonel de la garde constitutionnelle de Louis XVI. Le 10 août 1792 il partici-

9 Cette loi semble accorder une récompense aux établissements ayant au moins cent pensionnaires.

10 Atlas de la RF, 2, L'enseignement. 1760-1815, Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences sociales. Paris, 1988, p. 101.

pe donc à la défense du palais des Tuileries assailli par les sans-culottes qui mettent fin à la royauté ce jour-là. Comme Précý se retire ensuite à Semur-en-Brionnais, tout près de Marcigny, on comprend fort bien que Guillard soit devenu le précepteur de ses neveux. C'est là que les Fédéralistes lyonnais viennent chercher le comte pour qu'il défende leur ville insurgée contre les Jacobins parisiens. Après le siège de deux mois, il réussira à passer en Suisse puis en Allemagne où il servira d'agent royaliste. En 1814 Louis XVIII fera de lui un lieutenant général et le commandant de la garde nationale de Lyon. Guillard a donc pu disposer de relations utiles dans le milieu royaliste. Peut-être lui-même a-t-il été éloigné de l'administration départementale de Saône-et-Loire en raison de ses options royalistes ou au moins fédéralistes.

Aussi, même si notre dossier ne donne rien de précis sur les origines familiales de Guillard et laisse pas mal de zones d'ombre sur le début de sa carrière, nous avons assez de moyens de recoupements pour juger crédible sa reconstitution de carrière.

3. UN FONCTIONNAIRE ACTIF ET AMBITIEUX

C'est à la fin de 1809 que la carrière de Guillard connaît un tournant : du 6 septembre au 14 décembre 1809, l'administration note une interruption de 3 mois 8 jours par suite de sa démission de principal de collègue. Ensuite, du 14 décembre 1809 au 10 novembre 1831, soit durant 21 ans 10 mois et 26 jours, Guillard est inspecteur des académies de Clermont puis Lyon. Le total des services reconnus s'élève donc à 32 ans 9 mois et 10 jours, ce qui lui donne droit à une retraite égale aux 3/5^e du traitement dont il a joui durant les 3 dernières années de son activité, plus 1/20^e par année en sus. Sa pension s'élèvera donc à 2170 F.

Le passage de Guillard du statut d'enseignant indépendant à celui de fonctionnaire de rang moyen paraît dû à deux causes : d'une part la création de l'université impériale ; d'autre part, l'ambition – pour ne pas dire l'arrivisme – de Guillard. Celui-ci prétend que la loi du 10 mai 1806 qui fonde l'université est pour lui une menace, peut-être parce que les établissements privés doivent obtenir une autorisation du Grand maître moyennant finances et verser une redevance par élève égale au 1/20^e du montant de la pension d'internat. En outre les lycées détournent vers eux une partie de la clientèle des collèges.

Mais il y a autre chose : dès 1806 Guillard aurait présenté à Fourcroy un projet de loi qui aurait inspiré la fameuse loi du 10 mai créant l'uni-

versité impériale et celui-ci lui aurait promis le poste envié d'inspecteur général de l'Université. Il aurait de même présenté au gouvernement un plan d'éducation inspirant le décret du 17 mars 1808 qui organise l'université en corporation laïque avec un Grand maître, un conseil de trente membres, des recteurs à la tête d'académies. Cela lui aurait valu la même promesse de Fontanes, Grand maître de la nouvelle université.

Sur la foi de ces promesses Guillard aurait alors vendu son bien quelque peu dévalué par la création de l'université et donné sa démission. On peut supposer qu'il est alors monté à Paris entre septembre et décembre 1809 afin de pousser sa cause au ministère. Il n'obtient qu'une récompense bien au-dessous de ses ambitions : le titre d'inspecteur d'académie qui fait de lui un fonctionnaire de second rang et va passer le reste de sa carrière à ambitionner le poste de recteur d'académie sans jamais l'obtenir.

Il attribue ses échecs au fait que bien des arrivistes ont obtenu les postes élevés qu'il ambitionnait sans avoir ses mérites. C'est certainement vrai. Néanmoins ses faux pas au moment des changements de régime semblent pour beaucoup dans l'espèce de stagnation administrative dans laquelle il se morfond. Ainsi une lettre à l'évêque de Clermont, Mgr Duval de Dampierre¹¹ le 18 juillet 1822, rappelle un discours prononcé par lui le 27 août 1814 au début de la 1^{ère} Restauration, probablement à la séance de distribution de prix du lycée de Clermont, en faveur de la religion et de la légitimité. Il ajoute : « L'impiété m'en a fait un crime, et ça été l'un des motifs qui m'ont empêché d'être nommé recteur sous l'administration funeste que nous avons eue depuis six ans »¹². C'est peut-être ce discours, ensuite imprimé, qui fera éloigner Guillard de Clermont et attirera sur lui les foudres de l'administration en 1831.

Au mois de juin 1815, Guillard a commis un autre faux pas en sens contraire : juste avant Waterloo, qui se déroule le 18 juin, il présente son *curriculum vitae* au Grand maître de l'université, M. de Lacépède, certainement afin d'obtenir un poste plus élevé auprès du gouvernement impérial¹³.

11 Archives de l'évêché de Clermont, K4-8/68.

12 Guillard vise ici l'administration, trop libérale aux yeux des ultras, des gouvernements de la Restauration.

13 M. de Lacépède est un serviteur de l'Empire. Comme Guillard n'évoque pas son préceptorat des neveux de Précý et monte en épingle ses services rendus à l'Empire on peut penser que le texte est d'avant le 18 juin, date de Waterloo. D'ailleurs le premier gouvernement de la seconde Restauration n'est établi que le 7 juillet.

D'août 1815 à la fin de l'année il exerce les fonctions de secrétaire de la préfecture, le préfet étant occupé à démobiliser les troupes françaises et à négocier avec les troupes étrangères pillant le département. En 1816 la seconde Restauration le nomme inspecteur d'académie à Lyon. On peut interpréter cette nomination comme une modeste promotion en même temps qu'un exil.

Guillard semble donc typique de ces fonctionnaires qui ont servi la République, l'Empire puis la Restauration en faisant preuve, comme le plus grand nombre, de compétence et... de loyalismes successifs. Pas assez haut dans la hiérarchie sociale pour bénéficier des places élevées et se faire pardonner ses revirements, Guillard est donc bloqué à un poste relativement subalterne : sous l'Empire parce qu'il a été proche des milieux royalistes et sous la Restauration parce qu'il a servi l'Empire. Un singulier manque d'à propos dans ses prises de position à des moments critiques donne l'impression d'un homme plus appliqué et ambitieux que profondément intelligent.

Quand il rend compte de ses visites dans les cantons où commencent à se manifester les maristes, il est donc un fonctionnaire zélé, ambitieux et compétent qui semble toujours espérer un poste de recteur. En 1827 encore, il demande à succéder au recteur D'Regel, malade et absent, au cas où celui-ci ne reviendrait pas.

Mais il a une nouvelle affaire embarrassante : son gendre, Alexis Montandon, a été le rédacteur en chef du journal *Le Précurseur* que la police de Lyon considère comme « voué aux doctrines révolutionnaires ». Il s'en justifie en rappelant que M. Rusand, libraire-éditeur ultra-royaliste devait faire de ce Montandon le responsable de ses affaires mais a finalement préféré son propre gendre. En 1828 et 1829, malade, Guillard doit prendre deux congés de milieu d'année pour aller aux eaux d'Aix¹⁴.

Quand éclate la Révolution de juillet 1830 il est toujours inspecteur d'académie. Lui qui a servi tant de régimes ne parvient pas à entrer dans les bonnes grâces du gouvernement orléaniste : le 10 novembre 1831, un peu plus d'un an après la Révolution de juillet 1830, le ministre l'invite à faire valoir ses droits à la retraite en invoquant deux motifs : sa santé et le bien du service. Les contestations de ces deux motifs par Guillard ne changent rien et il commence à jouir de sa pension le 29 novembre 1831 sans avoir obtenu d'être nommé recteur honoraire ni membre du conseil académique. Il trouve sa pension de 2170 F trop modique. Le 22 juillet 1836 il déclare se retirer à Brassac, en Auvergne. Le 20 mai 1837, n'ayant

14 Aix-les-Bains, en Savoie.

pu supporter le climat froid de l'Auvergne, il déclare se réinstaller à Lyon. Il décède le 4 janvier 1845. Son épouse obtient alors la jouissance d'une partie de sa pension (732, 20 F). Elle meurt le 4 février 1852.

CONCLUSION : UN TEMPS D'ÉQUILIBRE ENTRE DEUX MONDES

La carrière de ce personnage de second plan permet de mieux comprendre dans quelle instabilité politique et religieuse se déroule la vie des premiers maristes et des gens placés assez haut pour accéder à des emplois, quoique trop bas pour peser sur les événements. On voit bien chez eux l'obsession de s'élever, sans cesse contrariée par des retournements de situation. Leur souplesse de comportement et leur relativisme idéologique ne suffisent pas toujours à leur attirer les bonnes grâces des régimes en place car leurs dossiers administratifs les suivent et leur affiliation à un protecteur puissant sous un certain régime les compromet avec le suivant.

Jean-Baptiste Champagnat, père du Fondateur, a, durant la Révolution, vécu cette dure loi de régimes successifs et violemment opposés et il semble y avoir laissé sa fortune. Le P. Champagnat et les premiers maristes paraissent avoir eu plus de chance sur le plan religieux : ainsi, d'abord encouragés puis contrariés par une administration diocésaine dans la continuité du cardinal Fesch, ils ont la chance de se trouver soudain, par l'arrivée de Mgr De Pins, dans le camp des gagnants. En 1830 c'est l'invers : ils sont entraînés dans la disgrâce du même prélat que le nouveau régime surveille de près en attendant de pouvoir le remplacer à la mort du cardinal Fesch en 1839 par Mgr de Bonald. Mgr de Pins ne sera jamais archevêque de Lyon, comme Guillard n'a jamais pu devenir recteur. De même, le P. Champagnat, supérieur de l'Hermitage, ne deviendra pas supérieur de la Société de Marie.

Il ne faut en effet pas oublier que, dès l'origine, Courveille et Champagnat se situent plus ou moins consciemment dans le courant ultraroyaliste qui leur permet de ne pas subir les foudres d'une université acquise à l'enseignement religieux et même congréganiste. M. Champagnat semble avoir ensuite su prendre une certaine distance envers cette idéologie dans les dernières années de la Restauration. C'est pourquoi sa congrégation passera sans trop de difficultés la phase très perturbante de la révolution de 1830. L'instauration du *Salve Regina* à cette date signifie notamment que la congrégation n'a pas à choisir entre la dynastie des Bourbons et celle des Orléans parce qu'elle ne reconnaît qu'une royauté : celle de Marie.

Il faut néanmoins souligner toute l'importance de cette révolution qui brise un projet de rechristianisation de la France par le trône et l'autel et occasionne un retour agressif de l'esprit révolutionnaire dans les premières années de la Monarchie de Juillet. Surtout, cette révolution est l'occasion d'une profonde et durable refonte des cadres administratifs, les fonctionnaires compromis avec le régime précédent perdant leur place, par mise à la retraite anticipée comme Guillard, ou blocage de leur carrière.

Outre que sa propre idée de la Société de Marie ne pourra s'imposer, le P. Champagnat subira partiellement les conséquences de cette nouvelle politique en ne parvenant pas, malgré des efforts persévérants, à obtenir l'autorisation de sa congrégation. En revanche il bénéficiera des conséquences de la politique scolaire du régime qui, par la loi Guizot de 1833, impose à chaque commune l'établissement d'une école de garçons ainsi que la méthode simultanée : celle des FEC et des Petits Frères de Marie, laïcisée sous le nom de méthode simultanée-mutuelle. Mais cette même loi, en prévoyant l'établissement d'une école normale de garçons dans chaque département, prépare le remplacement des sociétés privées d'éducation, par les fonctionnaires de l'État, et finalement leur élimination en 1903.

Les années 1820-1830 sont donc, pour les Petits Frères de Marie, les années Guillard : années bénies pour les congrégations, en un temps où l'université fonctionne sur le mode d'une quasi-congrégation fortement reliée encore à l'esprit de l'Ancien Régime et donc capable de comprendre l'utilité de ces groupes qui naissent un peu partout pour répondre à un besoin d'éducation chrétienne sans bien se rendre compte des implications politiques de leur action.

Après 1830, les congrégations ne pourront plus nourrir un tel sentiment d'innocence : l'éducation sera devenue un problème social et politique et elles devront choisir leur camp.

DOCUMENT I .
(Archives Nationale F17/20903)

Comme il est dit dans le commentaire ci-dessus, cette pièce eût été compromettante pour Guillard sous la Restauration car elle met en évidence l'offre de service de Guillard à l'Empire provisoirement rétabli durant les Cent Jours. Après 1830 elle lui est plutôt favorable, la Monarchie de Juillet se prétendant héritière de l'esprit de la révolution, notamment par le rétablissement du drapeau tricolore, et ne nourrissant pas d'hostilité envers le régime impérial. On notera que Guillard ne mentionne pas ici qu'il a été le précepteur des neveux ou petits-neveux du comte de Précý. Il n'évoque pas davantage son ralliement, pourtant éclatant, à la Première Restauration.

Durant la seconde Restauration ce sera une pièce à charge.

« N°3¹⁵ Titres de l'Inspecteur Guillard

Vingt trois ans d'exercice dans l'instruction publique, savoir : 18 ans comme professeur et ensuite Directeur d'école secondaire ou Principal de collège, à Marcigny, établissement qui était le plus considérable du département de Saône-et-Loire et de la pluspart (sic) des départements voisins ; puis 5 ans comme inspecteur de l'académie de Clermont, chargé du ministère public depuis sa création, ayant souvent rempli les fonctions de recteur, et habituellement dirigé les bureaux de l'académie.

Il est président de la section de comptabilité du conseil académique.

Il a été spécialement chargé de la haute surveillance du lycée de Clermont sur lequel il faisait des rapports hebdomadaires à S(on). Exc(ellence)¹⁶ pour l'exécution de l'instruction générale n° 110.

Il a éprouvé de grandes pertes dans la révolution ; et, en dernier lieu, l'établissement de l'université lui a coûté plus de 24 000 F. sur la vente d'une maison qu'il avait acquise dans l'espoir d'obtenir les récompenses proposées par la loi du 11 floréal an dix.

Il a présenté divers projets de lois et règlements qui ont été bien accueillis, savoir : l'un à M. de Fourcroy, le 3 octobre 1807, dont plus de 40 articles se trouvent dans le décret organique du 17 mars suivant ; un autre à M. de Fontanes le 21 juillet 1808, et qui est en plusieurs points semblable au décret du 17 septembre même année ; enfin, d'autres ouvrages relatifs

¹⁵ C'est le numéro d'ordre des pièces justificatives présentées par Guillard.

¹⁶ Le Grand maître de l'université.

à l'organisation de l'université, les 9 octobre 1807, 29 juin et 16 août 1808, et 30 mars 1809.

Les preuves de tous ces faits doivent exister dans les bureaux de l'université.

N(ot)a. Cette pièce a été présentée à M. de Lacépède, Gr(and)-M(aître) de l'université, au mois de juin 1815.

Pour copie conforme.

Lyon, 28 novembre 1831

Guillard »

DOCUMENT 2.

(Archives de l'évêché de Clermont, K4/ 8/68)

A Mgr Duval de Dampierre, évêque de Clermont

On remarquera que cette lettre a été écrite juste après le rapport sur les écoles de la Loire. Elle s'adapte merveilleusement à la conjoncture politique du moment marquée par une mainmise de l'Eglise sur l'université, symbolisée par la nomination de Mgr. d'Hermopolis (Frayssinous) au ministère de l'instruction publique. Guillard exploite donc ses relations ecclésiastiques pour se placer dans la liste des hommes capables et pensant bien.

On remarquera sa rhétorique typiquement ultra, évoquant Dieu, la religion et la Légimité, les gens de bien et les bons principes.

« Lyon, 18 juillet 1822

Monseigneur

Grâces à Dieu, nous voilà régis par un nouveau Grand Maître, ce dont se félicitent tous les bons français amis de la religion et de la Légimité¹⁷. Vous savez, Monseigneur, que j'ai toujours professé¹⁸ ces sentimens (sic), et vous m'avez entendu les exprimer dans un discours que je prononçai le 27 août 1814.

17 C'est-à-dire la dynastie légitime : la branche aînée des Bourbons.

18 Guillard s'avance beaucoup. On a vu qu'il a servi la République et l'Empire.

En échange de la circulaire de Monseigneur d'Hermopolis, j'ai envoyé à S(on) Exc(ellence) un exemplaire de ce discours, et j'ai pris la liberté de dire que vous l'aviez approuvé ; mais je n'ai point cité vos propres expressions, dans l'espoir que Votre Grandeur daignerait le faire elle-même. En sortant de cette distribution de prix, vous me serrâtes la main, Monseigneur et vous eûtes la bonté de me dire : « Vous avez parlé, mon cher, comme j'aurais voulu parler moi-même ».

Quelques personnes qui entendirent ces paroles, demandèrent mon discours et on le fit imprimer, dans la croyance qu'il serait utile aux élèves et agréable à leurs parens (sic) pensant bien. L'impiété m'en a fait un crime, et ça été l'un des motifs qui m'ont empêché d'être nommé recteur, sous l'administration funeste que nous avons eüe (sic) depuis six ans¹⁹. Aujourd'hui, ce même motif ne devrait-il pas opérer un effet contraire, sous une administration qui ne veut et ne doit mettre en place que des hommes professant à la fois de bons principes religieux et politiques ?

Vous le pensez sans doute comme moi, Monseigneur ; mais, pour qu'il en soit ainsi, il est indispensable que ces hommes soyent (sic) connus, et je tiens à honneur de l'être par vous de Mgr. Frayssinous, notre nouveau chef. Soyez donc assez bon , je vous en conjure, pour lui écrire un mot en ma faveur lui exposant que vous m'avez vu, depuis le mois de janvier 1810 jusqu'au dix juin 1816, remplir à Clermont les fonctions d'inspecteur et souvent celles de recteur, à la satisfaction de tous les gens de bien, & notamment à la vôtre etc ; puis, en terminant par une recommandation à S(on). Exc(ellence) pour me donner de l'avancement, autant qu'il pourra disposer de quelque place supérieure pour un laïque²⁰.

Si vous me rendez un aussi grand service, Monseigneur, je puis en espérer un semblable de M(onsei)gneur l'évêque d'Autun²¹ et d'autres grands personnages : mais (vu²²) le tems (sic) que j'ai habité votre diocèse, c'est à votre grandeur qu'il appartient d'éclairer la religion de Mgr. Frayssinous sur mon compte, et j'ose me flatter que vous ne refuserez pas cette grâce à celui qui est avec le plus profond respect

De Votre Grandeur
Le très humble et très obéissant serviteur
Guillard, Inspecteur de l'académie de Lyon »

19 C'est-à-dire un régime libéral, incarné notamment par le duc Decazes.

20 Passage significatif : Guillard accepte la tutelle cléricale.

21 Guillard a donc gardé des relations en Saône-et-Loire, son département d'origine.

22 Ce mot a été sauté dans l'original.

DOCUMENT 3.
(Archives Nationales, F17/ 20903)

Guillard sait évidemment pourquoi on l'invite à la retraite : il s'est trop compromis avec la Restauration et le nouveau régime a ses hommes à placer. Sa lettre a surtout pour but de demander une retraite lui offrant les meilleures compensations pécuniaires et honorifiques. Une lettre du recteur de Lyon au ministre le 5 mars 1832 suggère que Guillard soit nommé recteur honoraire. Quant à lui accorder une place au conseil académique il conseille d'attendre une vacance. Mais il ajoute : « je crois convenable et peut-être prudent d'attendre que le temps ait montré dans quelle position M. Guillard se placera avec l'Académie ».

La position de l'administration est donc claire : laisser quelque espoir à Guillard à condition que son attitude politique soit jugée satisfaisante. Comme il semble que celui-ci n'ait jamais obtenu les titres qu'il revendique on peut conclure que cette fois, il n'a pas fait d'effort pour rentrer en grâce.

**« UNIVERSITÉ DE FRANCE
Académie de Lyon**

N° 3384

Avec un état de service & cinq pièces à l'appui.

Lyon le 28 novembre 1831

Monsieur le Ministre,

Une lettre de mon recteur m'apprend que, par votre décision du dix de ce mois, je suis admis à faire valoir mes droits à la retraite.

Après quarante ans de service dans l'instruction publique²³, service dans lequel j'ai constamment obtenu les éloges de mes supérieurs, sans avoir jamais reçu de reproche et avec la conscience de n'en avoir jamais mérité, j'étais loin de m'attendre à une mesure sévère qui m'arrête, malgré moi, dans ma carrière, à un âge où ne pouvant plus m'en ouvrir une autre, je pouvais encore servir utilement dans celle à laquelle j'avais consacré ma vie.

²³ Guillard n'hésite pas à exagérer quelque peu. Au plus il pourrait invoquer 38 ans : 1793 -1831.

La mesure qui me frappe est motivée 1° Sur l'état habituel de ma santé ; 2° Sur la considération de l'intérêt du service.

N'aurait-on pas dû m'entendre sur ces motifs, avant de me juger ?

S'il est vrai que ma santé a reçu quelque altération en 1827 et 1828 ; cette altération fut due à l'excès de travail que m'imposa la situation de l'Académie : je remplis alors, seul pendant dix mois et demi, les fonctions du recteur, du secrétaire et des deux inspecteurs (car M. Mayeure (?) qui me fut donné à la fin pour collègue ne put partager le service, étant plus malade que moi). Lorsque chaque poste eut un titulaire, j'obtins vers le milieu de 1828 et 1829, un congé pour aller prendre les eaux d'Aix²⁴ où j'ai dépensé le double de l'indemnité de 750 F. qui m'avait été allouée. Depuis lors ma santé est parfaitement rétablie, et j'ai rempli avec autant d'exactitude que de zèle toutes les fonctions dont j'avais été chargé.

Je ne pensais pas que cette circonstance de ma vie pût motiver une marque de mécontentement !

À l'égard du second motif : l'intérêt du service, j'avoue que je ne le comprends pas. Si l'on m'eût fait connaître en quoi et comment ce service peut s'améliorer, peut-être y aurais-je contribué autant qu'un autre.

Malgré ces justes sujets de réclamation, Monsieur le Ministre, malgré les promesses positives d'avancement qui m'ont été faites plusieurs fois, et en dernier lieu par M. le Ministre Duc de Broglie²⁵, je me résigne, pénétré du devoir de l'obéissance, à toute la rigueur de la mesure qui m'afflige, me confiant dans l'assurance que vous avez bien voulu donner à M. le Recteur que vous auriez égards à mes longs et honorables services, et qu'il me sera tenu compte de mes années de travaux antérieures tant à l'existence de l'université, qu'à l'interruption forcée de l'enseignement en 1794 (sic)²⁶. Cette disposition, pleine de justice et de bonté me promet une pension de retraite égale au traitement dont je jouis depuis 22 ans²⁷, et ne me laisse craindre aucune interruption entre la cessation de ce traitement et le point de départ de ma pension.

Un tel espoir peut seul me soutenir contre l'aspect des besoins dont l'avenir me menace : les modiques appointements attribués à mes fonctions, loin de m'indemniser des pertes que la révolution et l'université

²⁴ Aix-les-Bains, en Savoie, à une centaine de km de Lyon.

²⁵ Un des principaux représentants de l'Orléanisme.

²⁶ Fin de phrase peu compréhensible : Guillard semble vouloir dire qu'il attend qu'on tienne compte, non seulement de sa carrière universitaire, mais encore des années 1794-99 durant lesquelles la Révolution l'a forcé à interrompre ses activités enseignantes.

²⁷ Il gagne 3000 F par an. Il n'aura qu'une partie de cette somme.

m'ont fait subir (pièce n° 1) ont à peine suffi à mes dépenses, à celles de mon épouse et à l'éducation de mes trois enfants dont l'un n'est pas encore établi. Vous ne voudrez pas, Monsieur le Ministre, laisser dans un état voisin de la détresse, le plus ancien inspecteur académique de France, un fonctionnaire auquel vous témoignez de l'estime, qui depuis long-temps serait plus qu'inspecteur s'il eût pu se décider, comme tant d'autres, à importuner le pouvoir, et faire valoir ses services au lieu de ne s'occuper qu'à les rendre²⁸.

J'ose vous supplier de plus, de me nommer Recteur honoraire de l'Académie de Lyon, ou inspecteur général honoraire (comme cela a eu lieu envers plusieurs officiers de l'université) et de me maintenir Membre du Conseil académique afin que je puisse, tant que je conserverai mes forces, les dévouer encore à ce corps dont je me glorifierai toujours d'avoir fait partie.

Si je n'obtenais pas l'effet de mes demandes, je vous supplie par la présente, Monsieur le Ministre, de permettre que je me rende auprès de vous : je vous démontrerais jusqu'à l'évidence que votre conscience a été surprise.

Je suis avec le plus profond respect,
Monsieur le Ministre,
Votre très humble et obéissant serviteur

Guillard

N(ot)a. L'envoi de ces pièces eût été plus prompt sans le retard nécessaire pour me les procurer et les faire légaliser. »

²⁸ Apparemment, Guillard ne s'est pas privé de solliciter le pouvoir.